



Le soutien apporté par l'Union européenne aux animateurs socio-éducatifs impliqués dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent

Gabriela-Anabella Costache *Mission des relations européennes,
internationales et de la coopération*

Mots-clés : prévention de la radicalisation
menant à l'extrémisme violent, animation
socio-éducative

Introduction

Choix du stage et du sujet

Le choix du stage que j'ai effectué durant la deuxième année de master ainsi que le choix du thème de ce rapport ont été influencés par le projet « *The Web Walkers* », projet européen porté par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), structure qui m'a accueillie. Projet à la fois innovant et basé sur une approche éducative qui a prouvé son efficacité, « *The web walkers* » a comme objectif principal de créer et de tester une formation à destination des animateurs socio-éducatifs afin de pouvoir prévenir et détecter la radicalisation menant à l'extrémisme violent en ligne et particulièrement sur les réseaux sociaux. Cette initiative portée par la CNAF dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, s'appuie sur une vision intersectorielle et proactive de la politique de la jeunesse et essaie de donner une réponse européenne à des problématiques qui dépassent le cadre national sans pour autant s'éloigner des besoins réels des acteurs de première ligne ni renoncer à l'ambition d'avoir un impact systémique sur le plan national.

Etant donné que la Jeunesse est une compétence des Etats membres et que l'Union européenne n'a qu'une compétence d'appui, le premier objectif de ce rapport est d'identifier et d'illustrer les principaux facteurs et éléments qui définissent la façon actuelle dont les Etats membres collaborent entre eux et avec la Commission européenne concernant la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et plus particulièrement concernant le rôle de l'animation socio-éducative dans cette tâche préventive.

Le soutien actuel et spécifique accordé par l'Union européenne afin que le secteur socio-éducatif puisse participer à la prévention de la radicalisation se matérialise principalement de deux manières : par le financement de projets dans le cadre du programme opérationnel Erasmus + et par la publication d'une boîte à outils à destination des animateurs socio-éducatifs et des éducateurs qui a été élaborée par un groupe d'experts désignés par les gouvernements nationaux et chargé de l'étude de la contribution du travail socio-éducatif à la promotion de la citoyenneté active, à la prévention de la marginalisation de jeunes et de la radicalisation menant à la violence. Il est important de préciser que ce travail met un fort accent sur les outils qui sont spécifiquement destinés à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, avec un budget spécifique et un cadre déterminé. Les actions visant la cohésion sociale de manière générale ou dans d'autres domaines, y inclus l'éducation et la formation, peuvent participer de façon générale au progrès des stratégies nationales et européenne de prévention, mais ne répondent pas nécessairement aux besoins spécifiques du secteur Jeunesse.

Cadre théorique et définitions de travail

En ce qui concerne le cadre théorique, le volet davantage descriptif se basera sur les deux travaux de référence au sein de l'Union européenne concernant le lien entre l'animation socio-éducative et la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent : « *The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers &*

recommendations for policy makers » (2017) un guide pour les animateurs socio-éducatifs élaboré par le groupe d'experts Jeunesse et un autre guide pratique publié par le centre thématique SALTO Diversité culturelle du réseau SALTO-YOUTH sur la base des formations que le centre a organisé avec les différentes agences nationales, « *Young people and extremism: a resource pack for youth workers* » (2016). SALTO-YOUTH est un réseau de « Soutien et Opportunités de Formation et d'Apprentissage avancées » au sein du programme Erasmus+ Jeunesse formé par huit centres de ressources thématiques et régionaux créés par la Commission européenne à partir de 2000 dans le cadre de certaines Agences nationales du programme Erasmus+ avec l'objectif d'appuyer les Agences dans leur développement.

Pour le volet plus analytique, les travaux de référence seront ceux de Tore Bjørgo, chercheur norvégien, directeur du Centre pour la recherche sur l'extrémisme (C-REX), d'Alex P. Schmid, chercheur au Centre International pour le contreterrorisme – La Hague (ICCT) et directeur de l'Initiative Recherche Terrorisme (TRI), et de Mark Sedgwick, chercheur et coordinateur du Réseau de recherche sur les études arabes et islamiques (ICSRU) à l'Université de Aarhus. Ce choix vise à couvrir des aires de recherche différentes liées à l'extrémisme violent tout en tenant compte de la diversité des contextes des Etats membres et en adoptant une approche non discriminatoire, intersectorielle et intégrée de la prévention.

En ce qui concerne la notion de prévention dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, ce travail reprend la vision de Tore Bjørgo : « Une stratégie sociale et politique de prévention est basée sur la réduction des forces motrices et les motivations pour faire adopter l'utilisation de la violence, en essayant d'éliminer ou de réduire les causes profondes et les sources de frustration et de colère, et en freinant les processus de radicalisation le plus tôt possible. Les mesures peuvent s'adresser à des processus et des conditions au niveau (macro) de la société, de l'Etat, des relations internationales ou des développements transnationaux, au niveau (més) des mouvements sociaux, des institutions, des organisations et des groupes, ou au niveau (micro) des individus et de l'interaction tête-à-tête.»¹

Dans ce travail nous avons choisi de parler de la « prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent » en accord avec la définition donnée par le groupe réuni dans le cadre du Plan de travail pour la Jeunesse 2016-2018 de l'Union européenne : « La radicalisation menant à l'extrémisme violent est le processus par lequel une personne accepte l'utilisation de la violence afin d'obtenir des objectifs politiques, idéologiques ou religieux, y compris l'extrémisme violent et le terrorisme. »

Etant donné qu'il n'existe pas de définitions internationales communes pour les termes clés de ce travail, les précisions de l'Institut international de paix nous semblent résumer de façon cohérente l'approche abordée dans ce travail : « Le terrorisme est défini comme l'usage indiscriminé de la terreur, notamment la violence meurtrière, alors que l'extrémisme violent se réfère à une pensée

¹ « *A social and political prevention strategy is based on reducing the driving forces behind and motivation for adopting the use of terroristic violence, by trying to eliminate or reduce the root causes and sources of frustration and anger, and stopping radicalisation processes at as early a stage as possible. Measures may address processes and conditions at the (macro) level of society, state, international relations or trans-national developments, at the (meso) level of social movements, institutions, organisations, and groups, or at the (micro) level of individuals and face-to face interaction.* », Bjørgo Tore, *Strategies for preventing terrorism*, 2013, Palgrave Macmillan, p. 38.

dogmatique qui préconise des modes d'action violents. [...] la radicalisation ne mène pas forcément à la violence. Le djihadisme, lui, est une doctrine contemporaine au sein de l'islamisme qui prône l'utilisation de la violence pour la réalisation des objectifs islamistes. »²

La notion de « *youth work* » dans l'approche de la Commission européenne sera ici traduite par « animation socio-éducative » en direction des jeunes, terme utilisé dans les textes en langue française de la Commission. Ce choix à un intérêt d'ordre pratique et il ne faut pas le confondre avec « l'animation socio-éducative » tel qu'elle existe dans le système français. La définition donnée par la Résolution du Conseil relative au cadre de la coopération européenne en matière de jeunesse pour la période 2010-2018 est la suivante : « L'animation socio-éducative est une forme d'éducation qui relève du domaine extrascolaire et inclut des activités de loisirs spécifiques, organisées par des animateurs professionnels ou volontaires et par des responsables d'organisations de jeunesse, et est fondée sur des processus d'apprentissage non formels et sur la participation volontaire. »³

Méthodologie et structure

L'analyse menée dans le cadre de ce travail est surtout qualitative, étant donné que les stratégies nationales étudiées plus en profondeur sont assez récentes et que les appels à projets pris en compte sont peu nombreux, les projets européens sont en cours de déroulement et les données disponibles ne sont pas représentatives.

L'analyse des documents officiels, des données disponibles dans les rapports d'Europol ou des services de sécurité des Etats membres et des données du programme Erasmus +, a été complétée par des entretiens personnels ou des échanges écrits semi-dirigés avec des responsables politiques aux niveaux nationaux ou européen ainsi qu'avec des acteurs locaux et des praticiens de première-ligne.

Ce travail cherche à répondre à la question suivante : Quel soutien apporte l'Union européenne aux animateurs socio-éducatifs impliqués dans les stratégies de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent des Etats membres ?

L'étude est structurée en trois parties divisées en deux sous-parties. La première partie explique la diversité de visions et d'approches tant à travers les Etats membres qu'au sein des institutions européennes concernant les notions de « prévention » et de « radicalisation » mais aussi quant à la jeunesse et l'animation socio-éducative. La deuxième partie essaie d'illustrer la diversité des approches nationales pour prévenir l'extrémisme violent et les rôles octroyés à l'animation socio-éducative, avec une analyse plus détaillée des cas français et suédois. Pour finir, la troisième partie passe en revue les outils développés par l'UE pour appuyer les Etats membres dans la prévention et, de manière plus spécifique, la façon dont l'UE organise et déploie son soutien au secteur socio-éducatif.

² International Peace Institute, « L'extrémisme violent : Vers une stratégie de prévention dans l'espace francophone », 2016, p. 2.

³ Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) », 2009.

I. La prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et l'animation socio-éducative : une pluralité de visions au sein de l'UE

A. Comprendre et prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent

Les termes « radicalisation », « radicalisme », « extrémisme », « terrorisme » et « djihadisme » pullulent dans les discours médiatiques et politiques et dans la littérature spécialisée sans pour autant communiquer un message bien défini et des visions communes afin de faciliter le dialogue et la construction de politiques efficaces. Les enjeux d'une clarté conceptuelle vont au-delà des préoccupations académiques car les amalgames se traduisent dans des mesures politiques concrètes avec des conséquences de court et de long terme pour les sociétés.

1. Des termes et des définitions multiples

Actuellement aucun de ces termes, pourtant centraux pour la sécurité des sociétés au niveau international, ne reçoivent une définition consensuelle au niveau international ou européen. Bien qu'il existe un consensus universel sur la nécessité de prévenir et combattre la « radicalisation », ce mot est devenu une notion « fourre-tout »⁴. Selon Mark Sedgwick, le terme « radicalisation » commence à gagner popularité à partir de 2005 avec l'émergence du terrorisme « d'origine intérieure » (*homegrown terrorism*) et particulièrement dans le contexte des attentats de Londres de juillet 2005⁵. Mais l'utilisation actuelle du terme trouve ses sources dans le climat politique d'après le 11 septembre 2001 où, selon Peter Neumann, l'expression « les racines du terrorisme » (« *the roots of terrorism* ») était considérée comme « un effort pour excuser et justifier la mise à mort de civils innocents » ; par conséquent, le terme « radicalisation » vient s'y substituer afin de faciliter le débat⁶. Cependant, comme le souligne Mark Sedgwick, ce changement discursif a eu aussi des conséquences négatives car il a minimisé la prise en compte d'un ensemble de circonstances plus large et, par conséquent, a participé à la construction d'une vision où les radicaux islamistes sont des « rebelles sans cause » qui ont en commun l'Islam et la violence⁷. Cet usage a un effet démultiplicateur à cause de la nature pluridimensionnelle du phénomène et, Sedgwick le démontre, son sens va varier en fonction du contexte où il va être appliqué - de sécurité, d'intégration ou de politique étrangère - et en fonction du spectre d'application du terme défini officiellement par les différents Etats européens. Bien qu'il soit généralement accepté que les radicaux ne sont pas nécessairement des terroristes, la diversité des définitions officielles montre qu'il est difficile d'identifier la limite entre la radicalisation et la violence. Cette diversité des définitions données par les Etats a des conséquences sur ce qui est qualifié de « dangereux » ou pas. Par exemple, le Danemark et les Pays Bas incluent dans le « radicalisme » des méthodes non démocratiques violentes ou non violentes. Le Danemark y intègre même toute forme d'opposition à une société

⁴ Centre d'Etudes Européennes SciencePo, Séminaire « La radicalisation : une notion fourre-tout ? », 2016.

⁵ Sedgwick Mark, « The concept of radicalisation as a source of confusion », *Terrorism and political violence*, 2011, 22:4, pp. 479-494.

⁶ Cité par Sedgwick Mark, Ibid., p. 480, « an effort to excuse and justify the killing of innocent civilians ».

⁷ Ibid, p. 481.

ouverte, démocratique et pluraliste⁸. En outre, selon Sedgwick le développement du « neo-nationalism » dans les pays de l'Europe occidentale est un phénomène caractérisé par l'appel populiste à des cultures de masse relié à l'immigration, à l'intégration⁹ ou à l'Union européenne¹⁰. Dans le cadre ce travail, l'analyse du conflit généré entre le plan sécuritaire et le plan de l'intégration est particulièrement révélatrice : « Un groupe islamique au Danemark, en Suède ou aux Pays-Bas qui affirme que l'homosexualité est un péché, par exemple, serait radical du point de vue des agendas d'intégration de ces pays, mais il ne serait pas une menace sécuritaire lorsqu'il ne fait pas autre chose. En réalité, un tel groupe pourrait même s'avérer utile en termes de sécurité, comme source d'information sur des groupes qui représentent une menace sécuritaire ou comme une alternative à ce type de groupes. Par conséquent, les agendas de sécurité et d'intégration non seulement différent, mais elles sont même en conflit. »¹¹

En ce qui concerne le terrorisme, le grand frère de la radicalisation, une définition commune manque également même si la lutte contre le terrorisme représente un des plus importants combats menés à échelle internationale, avec des investissements colossaux. Dans ce cas aussi, le manque de définition est considéré comme un facteur facilitateur du terrorisme futur¹². Les précisions conceptuelles données par l'Institut international de paix rejoignent la vision et les propos de ce travail : « Le terrorisme est défini comme l'usage indiscriminé de la terreur, notamment la violence meurtrière, alors que l'extrémisme violent se réfère à une pensée dogmatique qui préconise des modes d'action violents. Ce dernier était le sujet de débats parmi les participants notamment sur le fait que la radicalisation ne mène pas forcément à la violence. Le djihadisme lui est une doctrine contemporaine au sein de l'islamisme qui prône l'utilisation de la violence pour la réalisation des objectifs islamistes. »¹³

La Commission européenne utilise dans ses textes les appellations « radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme », « radicalisation menant au terrorisme », « radicalisation menant à l'extrémisme violent », « radicalisation violente » ou tout simplement « radicalisation ». La DG Migration et Affaires intérieures entend par radicalisation « un phénomène où des individus adoptent des opinions, des points de vue et des idées qui pourraient conduire à des actes terroristes »¹⁴.

En ce qui concerne la politique européenne pour la Jeunesse, la publication issue du groupe de travail réuni dans le cadre du Plan de travail pour la Jeunesse 2016-2018 de l'Union européenne

⁸ Sedgwick Mark, 2010, p. 484.

⁹ L'intégration est définie comme l'opposé de la ségrégation, « *the bringing into equal membership of a common society those groups or persons previously discriminated against on racial or cultural grounds* », Ibid., p. 486.

¹⁰ Ibid.

¹¹ « *An Islamic group in Denmark, Sweden, or the Netherlands that argued that homosexuality was a sin, for example, would be radical in terms of the integration agendas of those countries, but would not pose a security threat, so long as it did nothing else. In fact, in security terms such a group might even be useful, either as a source of information about groups that did pose a security threat, or as an alternative to such groups. As a result, the security and integration agendas not only differ, but actually conflict.* », Ibid., p. 488.

¹² Schmid Alex, « Terrorism – The definitional problem », *case Western Reserve Journal of International Law*, Volume 36/2, 2004, p. 378.

¹³ International Peace Institute, « L'extrémisme violent : Vers une stratégie de prévention dans l'espace francophone », 2016, p. 2.

¹⁴ « *Radicalisation in this sense is understood as a complex phenomenon of people embracing radical ideology that could lead to the commitment of terrorist acts.* », DG HOME, https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/radicalisation_en (Consulté le 29/07/2017).

établit une distinction entre « radicalisation » et « radicalisation menant à l'extrémisme violent » et les définit de la manière suivante : « La radicalisation est le processus de volonté croissante d'accepter, suivre et appuyer des changements profonds dans la société, en conflit avec l'ordre existant. » ; « La radicalisation menant à l'extrémisme violent est le processus par lequel une personne accepte l'utilisation de la violence afin d'obtenir des objectifs politiques, idéologiques ou religieux, y compris l'extrémisme violent et le terrorisme. »

La publication du centre SALTO-YOUTH reprend la définition du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) du Canada : « un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale. »¹⁵

2. Les causes de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et les types d'extrémisme violent

Les débats autour des causes de la radicalisation menant à l'extrémisme violent restent vifs et controversés. Les recherches, même si elles sont de plus en plus nombreuses, restent insuffisantes pour expliquer un phénomène si complexe et surtout, pour générer des mesures politiques efficaces et soutenables. Etant donné l'objectif de ce travail et la diversité des théories et des approches qui essaient d'expliquer les processus de radicalisation (violente et non-violente), nous nous limiterons à l'analyse des approches européennes qui s'appliquent au domaine de la jeunesse.

En ce qui concerne les causes de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, il existe un consensus parmi les experts concernant l'absence d'une voie unique vers l'extrémisme violent et d'un profil type¹⁶. Le guide publié par la Commission européenne à destination des travailleurs de jeunesse ne traite pas la question des causes. Les travailleurs de jeunesse sont encouragés à « comprendre le processus, à travailler sur les causes et à développer des alternatives », mais aucune base ou référence théorique n'est offerte¹⁷.

Le centre SALTO, propose une analyse plus approfondie en indiquant comme facteurs favorisant l'implication dans des mouvements violents les suivants :

- « L'existence d'une doléance ou injustice perçue par un sous-groupe de la population.
- L'âge et le genre (les actes terroristes sont généralement perpétrés par des jeunes hommes de 15 à 25 ans).
- L'implication ou le soutien de la famille pour le mouvement dans le passé.
- Le soutien de la communauté envers le groupe insurgent ou au statut associé à l'appartenance au groupe.

¹⁵ Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, <https://info-radical.org/fr/radicalisation/definition/> (Consulté le 29/07/2017).

¹⁶ SALTO-YOUTH, p. 8.

¹⁷ « Find out about the individual backgrounds, biographical experiences and motives for joining as well as for leaving the group », Commission européenne, *The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers & recommendations for policy makers*, p. 33.

- Coercition ou enrôlement dans le mouvement.
- L'adhésion comme résultat d'un processus incrémental d'actes d'insurrection.
- La vengeance comme besoin de l'individu de riposter et de corriger des injustices.
- Afin de devenir membre d'un groupe armé il est nécessaire que l'individu rejoigne une organisation qui souhaite l'intégrer. »¹⁸

Dans la publication il est explicitement souligné le fait que cette approche théorique ne présente pas la religion comme une cause directe de la violence et suggère de la considérer plutôt comme force unificatrice d'un groupe de personnes.¹⁹

Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation consacre une seule publication aux causes de l'extrémisme violent et celle-ci prend en considération l'extrémisme religieux. Selon l'auteur de cet article, Magnus Ranstorp, expert de renommée internationale sur les mouvements islamistes et directeur de recherche du Centre des études de menace asymétrique du Collège de défense nationales suédois, l'extrémisme violent peut être conceptualisé comme un « kaléidoscope de facteurs » qui génère une infinité de combinaisons individuelles. Parmi les facteurs qui, par leurs différentes combinaisons, conduisent à l'extrémisme violent, il mentionne comme « couleurs primaires » de ce kaléidoscope: 1) les facteurs socio-psychologiques ; 2) les facteurs sociaux ; 3) les facteurs politiques ; 4) les dimensions idéologiques et religieuses ; 5) le rôle de la culture et les problèmes d'identité ; 6) le trauma et autres mécanismes déclencheurs ; et trois autres facteurs qui sont un moteur pour la radicalisation : 7) les dynamiques de groupe ; 8) les « radicalisateurs » ; 9) le rôle des réseaux sociaux²⁰. Dans le même article, Ranstorp propose également les théories de Olivier Roy - un des principaux experts du thème en France et associé aux travaux du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation français – qui aborde le phénomène sous un angle religieux et islamiste²¹.

Dans le guide élaboré par le groupe de travail organisé par la Commission européenne, est établie, succinctement seulement, une distinction dans le glossaire, entre extrémisme politique et extrémisme religieux : « L'extrémisme politique désigne les positions et mouvements qui sont dirigés contre les principes (démocratiques) et les institutions existantes, avec l'objectif d'établir un ordre politique différent. Les positions extrémistes politiques peuvent aller de pair avec la volonté d'utiliser la pression non-violente et la coercition, mais elles peuvent aussi inclure des formes variées de violence politique autre que le terrorisme ou même des actes de terrorisme et des crimes de guerre comme méthodes de changement social. » ; « L'extrémisme religieux désigne les positions et mouvements qui légitiment leurs intentions politiques extrémistes et méthodes par une certaine interprétation (extrémiste) d'un système de croyances religieuses. »²²

¹⁸ SALTO-YOUTH, p. 8.

¹⁹ SALTO-YOUTH, p. 8.

²⁰ Radicalisation Awareness Network, « The root causes of violent extremism », 2016, p. 3.

²¹ Ibid., p. 4.

²² « Political extremism refers to positions and movements that are directed against the existing (democratic) principles and institutions, aiming to establish a different political order. Political extremist positions might go along with the willingness to use non-violent pressure and coercion, but might also include various forms of political violence other than terrorism or even acts of terrorism and war crimes as methods to effect societal change. » ; « *Religious extremism* refers to positions and movements legitimising their extremist political aims and methods by a certain (extremist) interpretation of a religious belief system. », Commission européenne, *The*

Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (« Radicalisation Awareness Network ») créé par la Commission européenne en 2011 et rassemblant aujourd'hui plus de 2000 professionnels européens, distingue entre extrémisme islamiste et extrémisme intérieur : « L'une des menaces les plus visibles, en particulier en Europe occidentale mais se propageant à d'autres régions du continent, est le grand nombre de (jeunes) adultes partant vers les zones de conflit comme la Syrie et l'Irak pour (dans de nombreux cas) devenir des combattants terroristes étrangers et rejoindre les groupes terroristes. [...] Dans certaines parties d'Europe de l'Est, l'extrémisme de droite et le nationalisme radical sont en forte progression et le nombre de personnes quittant l'Ukraine pour s'engager dans le conflit ne cesse de croître. »²³

Encore une fois, le centre SALTO-YOUTH Diversité culturelle s'inspire de la classification utilisée par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) québécois et distingue quatre types de radicalisation :

- 1) Extrémisme de droite : « Forme de radicalisation associée à des motifs fascistes, racistes/racistes, suprémacistes, voire ultranationalistes. Caractérisée par la défense violente d'une identité raciale, ethnique ou pseudo-nationale, cette forme de radicalisation est également associée à une hostilité radicale envers les autorités étatiques, les minorités, les immigrants et/ou les groupes politiques de gauche. »
- 2) Extrémisme politico-religieux : « Forme de radicalisation associée à une lecture politique de la religion et à la défense, par l'action violente, d'une identité religieuse perçue comme attaquée (conflits internationaux, politique étrangère, débats sociétaux, etc.). Cette radicalisation violente peut trouver ses racines dans toutes les religions. »
- 3) Extrémisme de gauche : « Forme de radicalisation principalement articulée autour de revendications liées à l'anticapitalisme et à la transformation d'un système politique perçu comme générateur d'inégalités sociales – ces revendications trouvant leur aboutissement dans la violence. Cette catégorie inclut également des groupes anarchistes, maoïstes, trotskistes, marxiste-léniniste. utilisant la violence pour défendre leur cause. »
- 4) Extrémisme à cause unique : « Forme de radicalisation motivée essentiellement par une seule cause. Entrent dans cette catégorie : les extrémistes environnementaux ou de défense des animaux, antiavortement, certains mouvements homophobes ou antiféministes, ou encore les extrémistes à caractère ultra-individualiste et autonomiste (Freeman on the Land ou Citoyens souverains) utilisant la violence pour défendre leur cause. Les tueurs de masse dont les motivations sont partiellement ou totalement idéologiques peuvent aussi être rangés dans cette catégorie. »²⁴

Le séparatisme violent n'est pas toujours considéré par les chercheurs comme une forme d'extrémisme violent, mais s'il fait partie des causes du terrorisme. Selon Europol, l'« ethno-séparatisme et séparatisme » comme type de terrorisme se caractérise par une motivation nationaliste, ethnique et/ou religieuse. « Les groupes séparatistes cherchent à tailler un état pour eux-mêmes d'un pays plus grand, ou annexer un territoire d'un pays à celui d'un autre. Des éléments

contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers & recommendations for policy makers, Publications Office of the European Union, 2017, p. 14.

²³ Radicalisation Awareness Network, *Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent*, 2017, p. 9.

²⁴ Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, <https://info-radical.org/fr/radicalisation/types-de-radicalisation/> (Consulté le 29/07/2017).

idéologiques de droite ou de gauche sont souvent propres à ces groupes. »²⁵ L'Armée républicaine irlandaise (IRA), le groupe basque ETA ou le kurde PKK sont classés dans cette catégorie. Dans ce travail nous considérons que le séparatisme violent est une forme d'extrémisme violent et qu'il devrait faire partie des cibles des stratégies de prévention.

Au niveau national, les décideurs politiques et les chercheurs tendent à accepter l'existence de plusieurs types d'extrémisme violent, mais en fonction des besoins propres, ils vont focaliser les recherches, les stratégies (donc aussi les moyens financiers) et les discours autour du type d'extrémisme violent qui les concerne le plus.

De la même manière, même si dans les discours officiels on reconnaît la diversité des types d'extrémisme violent, l'accent continue à être mis sur l'extrémisme religieux. Alors que les attentats terroristes d'inspiration religieuse ne sont pas la motivation principale, les médias ont tendance à diffuser seulement ceux-ci et les autres types passent plus inaperçus, tel que le démontre une étude américaine de 2014 qui retrace les huit chaînes de télévision américaines entre 2008 et 2012²⁶.

3. La prévention : niveaux, publics et acteurs

Malgré l'existence d'un consensus international sur le besoin de prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent, le débat n'est pas aussi clair sur ce que la prévention doit signifier et ce qu'elle peut englober en termes de mesures, d'acteurs qui doivent intervenir et de publics visés : « Face à la radicalisation, l'approche sécuritaire est indispensable, mais l'essentiel du travail doit être mené en amont. La lutte préventive s'organise d'abord en s'opposant à la propagande sur Internet, comme le met en œuvre le Royaume-Uni. La sensibilisation se développe par ailleurs à l'école, mais aussi auprès des travailleurs sociaux et des médecins. La formation des acteurs de terrain porte de plus en plus sur la détection et le signalement des situations à risque par l'entourage. Parce que maintenir les liens que Daech souhaite briser est préalable à toute action de réinsertion, l'Allemagne s'appuie systématiquement sur les proches. [...] La France, qui a mis en place le numéro vert 0800 005 696 et le site Stop-djihadisme, est très attentive à la situation en prison. Elle mobilise aussi ses politiques de la ville, de la famille, de l'enfance et des droits des femmes. »²⁷

En ce qui concerne le domaine de la jeunesse, le centre SALTO-YOUTH s'inspire encore une fois des pratiques québécoises du CPRMV et établit une distinction entre une intervention « pré-radicalisation » et une intervention « post-radicalisation ». Cependant l'intervention « post-

²⁵ « *Separatist groups seek to carve out a state for themselves from a larger country, or annex a territory from one country to that of another. Left- or right-wing ideological elements are not uncommon in these types of groups.* », Europol, « EU terrorism situation and trend report (TE-SAT) 2017 », 2017, p. 55.

²⁶ « Table 6 reveals that Muslim perpetrators were much more likely to be portrayed as terrorists (81%) than to actually be terrorists in U.S. society (6%) according to official reports. Conversely, non-Muslims were under-represented as terrorists on network and cable news (19%) compared to how often they appear as terrorists in society (94%). » en Travis Dixon, Charlotte Williams, « The changing misrepresentation of race and crime on network and cable news », *Journal of communication*, Volume 65, Issue 1, février 2015, p. 32.

²⁷ Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, *La prévention de la radicalisation. Actes du colloque international organisé les 27 et 28 avril 2016 à l'École militaire de Paris par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation*, Imprimerie Bialec, 2016, p. 50.

radicalisation » n'est pas clairement définie. Dans (« [...] l'approche qu'un travailleur de jeunesse peut avoir si un jeune avec qui il travaille montre certains signes de radicalisation [...], l'objectif à ce moment est de limiter ou arrêter le processus de radicalisation. »²⁸) et le CPRMV distingue trois niveaux de prévention : la prévention primaire qui s'adresse à l'ensemble de la population et qui se situe dans la phase de pré-radicalisation ; la prévention secondaire ou prévention ciblée qui s'adresse aux individus à risque de se radicaliser (donc aussi dans la phase de pré-radicalisation) ; et la prévention tertiaire ou indiquée qui vise les personnes en situation de radicalisation, les personnes en processus de réinsertion sociale et les personnes passibles de judiciarisation ou déjà judiciarisées²⁹.

Le guide publié par la Commission européenne distingue trois niveaux de prévention auxquels les travailleurs de jeunesse peuvent agir : la prévention générique – qui vise tous les jeunes et qui a un caractère indirect car elle travaille sur la résilience, les valeurs démocratiques et l'esprit critique ; la prévention ciblée – qui s'adresse à des jeunes qui « présentent des tendances vers ou qui sont intéressés par les idéologies extrémistes anti-démocratiques (ou même seulement des fragments de ces idéologies) et propagande, ou qui sont proches au groupes extrémistes ou ont déjà été en contact avec ces groupes. »³⁰ ; et la prévention spécifique (« *indicated* ») qui vise les jeunes qui sont déjà impliqués dans un groupe extrémiste et qui veulent renoncer.

L'idée que la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent implique un partage de compétences et de connaissances provenant de domaines divers (tels que l'éducation, la psychologie, la psychiatrie, la sociologie, l'anthropologie, les sciences politiques, etc.) et des actions concertées et construites de façon intersectorielle et multi-niveaux est généralement acceptée par les chercheurs et les décideurs politiques, même si cet objectif reste un des défis majeurs. Le rôle essentiel des autorités locales pour la prévention de la radicalisation est également reconnu et souligné par les instances européennes : « Les acteurs locaux sont généralement les mieux placés pour prévenir la radicalisation et en détecter les signes à court comme à long terme. »³¹, « [...] En complément des politiques policières et judiciaires, une politique de prévention doit mobiliser les dispositifs locaux partenariaux de prévention de la délinquance, pour renforcer la résilience des individus et des groupes face aux risques de radicalisation. Par sa proximité avec les citoyens, le niveau local est en position stratégique pour mettre ces actions en œuvre et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux concernés. »³²

La pratique et les recherches montrent que l'implication des familles dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est fondamentale, peu importe le niveau de prévention

²⁸ SALTO-YOUTH, p. 41.

²⁹ Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, « Niveaux de prévention au CPRMV », mars 2017, Disponible en ligne : <https://info-radical.org/wp-content/uploads/2016/07/cprmv-intervenir-a-tous-les-niveaux.pdf> (Consulté le 31/07/2017).

³⁰ « who show tendencies towards or are interested in anti-democratic extremist ideologies (or even only fragments of these ideologies) and propaganda, or are close to extremist groups or have already been in contact with such groups. », Commission européenne, *The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers & recommendations for policy makers*, p. 25-26.

³¹ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au Comité des régions : Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, Bruxelles », 2016, p. 2.

³² Forum européen pour la sécurité urbaine, « Prévenir et combattre la radicalisation menant à l'extrémisme violent », 2016, p. 1.

auquel on se situe : « Le rôle des familles dans le processus de radicalisation est devenu le point central des débats autour de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Ils sont nombreux ceux qui considèrent qu'une des clés pour arrêter les processus de radicalisation à un stade précoce se trouve derrière les portes des foyers familiaux. Néanmoins, même si ce message semble résonner à travers le secteur impliqué dans la prévention de la radicalisation, la pratique montre que l'approche sécuritaire est actuellement dominante. Les conseillers familiaux qui s'affrontent à la radicalisation partagent cette vision où l'investissement dans le soutien et l'approche professionnelle aux familles devrait être renforcée en Europe. [...] les membres des familles devraient être perçus comme des partenaires dans le signalement, la prévention et la protection des individus à risque de radicalisation, contribuant à la sécurité et sûreté de la société. »³³

Enfin , même si cet objectif est beaucoup moins pris en compte par la communauté de recherche et les décideurs politiques, afin d'assurer l'efficacité des mesures et d'éviter la stigmatisation, les jeunes doivent être impliqués tant au niveau décisionnel³⁴ qu'au niveau de la prévention par l'approche entre pairs (« peer to peer ») : « Une image négative des jeunes peut parfois prédominer par la description d'un seul group réduit de jeunes vulnérables qui ont pris le chemin de l'extrémisme. Cependant la majorité des jeunes a la capacité de faire changer ce petit groupe et de prévenir que ses pairs soient attirés par des mentalités radicales et des groupes violents. »³⁵ ; « L'importance de l'éducation civique pour les jeunes a été soulignée, mais il a été noté que les jeunes sont souvent plus influencés par d'autres jeunes, d'où l'importance de programme « d'égal à égal » (« peer-to-peer ») ou des jeunes ayant « réussi » et/ou « échappé à la radicalisation » servent de mentors à d'autres jeunes des mêmes quartiers mais aussi des campagnes. »³⁶.

Observations :

- Tout radicalisme n'est pas pernicieux pour la société et la radicalisation n'implique pas nécessairement la violence. La radicalisation est un processus avec des trajectoires d'évolution diverses qui peuvent aboutir à des situations très différentes parmi lesquelles le recours à la violence et éventuellement le terrorisme.
- La diversité des définitions des notions cache un terrain fertile pour les discriminations, voire l'impulsion vers différents types d'extrémisme violent : les groupes radicaux non-violents qui sont stigmatisés et exclus de la « normalité » sociétale peuvent être plus inclinés à devenir des menaces sécuritaires dans leur quête de « normalités » alternatives.
- Il est nécessaire de généraliser l'approche holistique et de prendre en compte tous les types d'extrémismes violents.
- La diversité de causes et des processus implique la nécessité d'une action individualisée et locale.

³³ Radicalisation Awareness Network, « Family support: what works? Meeting on the role of family support in preventing and dealing with radicalisation in a family context », 2016, p. 1.

³⁴ Voir entretien avec Gil Gonçalves, Annexe 3.

³⁵ « A negative image of young people sometimes seems to prevail, only portraying a small group of vulnerable youngsters who have taken the extremist path. The majority of young people however has the potential to challenge this small group, and to prevent peers from being drawn to a radical mindset and violent groups. », Radicalisation Awareness Network, « Involving young people. Main lessons learned », 2016, p.1.

³⁶ International Peace Institute, 2016, p. 4.

- Le fait que les acteurs étatiques comme les institutions européennes agissent de manière discriminée, même si celle-ci peut se justifier par les besoins, par rapport à la diversité de types d'extrémismes violents a une conséquence fondamentale sur les connaissances des causes des extrémismes qui ne sont pas religieux. Cela a également des conséquences sur les connaissances générales et holistiques du phénomène de radicalisation menant à l'extrémisme violent, ce qui affecte également l'efficacité des mesures de prévention.
- Compte tenu de la disparité des parcours des jeunes vers l'extrémisme violent, certains chercheurs suggèrent qu'il peut être plus productif de s'interroger sur ce qui rend la violence légitime et d'explorer les contextes politiques et les discours qui facilitent cette légitimité.³⁷
- Bien que l'on puisse accepter l'échec des définitions communes au niveau international, il est nécessaire que les chercheurs et les décideurs politiques soient conscients du risque de confusion, qu'ils prennent conscience de l'importance de la précision et qu'ils soient attentifs au repérage et à la résolution des conflits conceptuels entre les différents domaines et parties prenantes.
- L'importance de la clarté terminologique et des types de l'extrémisme violent est davantage soulignée à l'heure de définir les rôles des acteurs impliqués dans la prévention.
- La complexité du phénomène requiert une approche intersectorielle et multi-niveaux avec une forte implication de la société civile.
- Pour des actions efficaces, une définition claire des rôles et une communication permanente entre les parties prenantes est indispensable pour minimiser les coûts, le temps de réponse, offrir des réponses concertées et cohérentes et appuyer les individus les plus affectés par l'extrémisme violent (qu'il s'agisse des professionnels qui sont en première ligne ou des jeunes et de leur entourage).

B. L'animation socio-éducative et la prévention

1. Qui sont les « jeunes » ? Et quelles politiques publiques pour la jeunesse ?

La notion de « jeunesse » recouvre une réalité complexe et dynamique et reçoit une variété de représentations et de définitions institutionnelles. Elle apparaît à la fin du XIX^{ème} siècle dans le discours scientifique, qui essaye de la définir surtout du point de vue biologique et psychologique. Les politiques publiques de la jeunesse se développent au cours du XX^{ème} siècle et passent principalement par l'éducation, considérée comme étant le principal lien entre le jeune et la société. En tant qu'objet politique, la catégorie de la jeunesse se définit principalement sur le critère de l'âge et, plus tard, également par le niveau de certification scolaire et l'appartenance territoriale. Au-delà de l'identification sociale, ces critères deviennent « de véritables opérateurs idéologiques » qui « contribuent à la structuration de véritables statuts sociaux spécifiques à la jeunesse »³⁸. Dans le temps et dans l'espace, cette catégorie est le réceptacle de représentations sociales multiples et même contradictoires qui varient entre une image négative, de « danger » pour le monde des

³⁷ SALTO-YOUEH, p. 8.

³⁸ Thierry Blöss, Isabelle Feroni, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête* [En ligne], 6 | 1991, mis en ligne le 27 juin 2013.

adultes, et une image positive qui valorise la capacité d'innovation et la vitalité des jeunes, des visions qui se sont reflétées également dans les politiques publiques³⁹.

Dans la politique européenne, l'apparition de la notion de « jeunesse » remonte au Traité de Maastricht (1993). Compétence des Etats membres, la base juridique de l'action de l'UE est constituée principalement⁴⁰ par les articles 165 et 166 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui disposent que l'action européenne dans le domaine de la jeunesse doit faciliter les échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, promouvoir la participation active des jeunes à la vie démocratique et appuyer les Etats membres par une politique de formation professionnelle.

Malgré l'absence d'une définition européenne de la jeunesse, à part la catégorisation par tranche d'âge à savoir 15-30 ans, la jeunesse européenne existe et elle se caractérise par une multitude de « problèmes » qui, par ailleurs, ne lui sont pas intrinsèques, mais déterminés et rapportés à d'autres crises et difficultés tels que la crise économique, le vieillissement de la population ou le terrorisme ou encore les fractures sociales ou des systèmes éducatifs pas assez inclusifs. Les données statistiques reflètent une vision d'ensemble « problématique » : au mois de juin 2017, près de 4 millions de moins de 25 ans (16,7% des jeunes actifs) étaient sans emploi dans l'Union européenne, selon Eurostat. A savoir plus du double de l'ensemble de la population active (7,7 %). Par ailleurs, la proportion des NEET (« *not in employment, education or training* ») entre 20 et 34 ans est passée de 16,5% en 2008 à 18,3% en 2016.

En ce qui concerne les Etats membres, on constate la même absence de définition commune de la jeunesse en tant qu'objet de l'action publique. Cependant les recherches indiquent une tendance générale vers les catégorisations négatives, « par défaut ». Le programme de recherche européen « Youth Policy and Participation –Yoyo » conduit entre 2001 et 2004 et qui analyse les différents régimes de transition des jeunes vers l'âge adulte montre que la diversité des approches politiques de la jeunesse se manifeste à deux niveaux : a) au niveau des approches nationales (voir Figure 1) ; b) au niveau des différents domaines qui disposent de politiques pour la jeunesse (éducation et formation, emploi, protection sociale, domaine socioculturel). Les auteurs de la recherche établissent une distinction entre politiques « soft » (qui se concentrent davantage sur les besoins individuels et les dimensions subjectives, se développent au niveau local et ont comme objectifs l'accomplissement personnel, l'éducation politique, la socialisation civique et le développement communautaire) et « hard » (logiques de fonctions sociales, dimensions systémiques, développement au niveau national et objectifs liés à l'entrée sur le marché du travail et l'employabilité)⁴¹.

³⁹ Voir aussi la classification donné par SALTO-YOUTH, *Young people and extremism: a resource pack for youth workers*, 2017, p. 5.

⁴⁰ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne inclue l'article 24 sur les droits de l'enfant et l'article 32 sur l'interdiction du travail des enfants et de la protection de la jeunesse sur les lieux de travail.

⁴¹ Thierry Blöss, Isabelle Feroni, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête* [En ligne], 6 | 1991, mis en ligne le 27 juin 2013.

Régimes de transition de la jeunesse en Europe par rapport aux politiques publiques mises en œuvre

Régime	Pays	École	Formation	Sécurité sociale	Régime d'emploi	Emploi des femmes	Concept de jeunesse	Concept de chômage	Concept du désavantage	Cible des politiques de transition
Universel	Danemark, Suède	Non sélective	Standards flexibles	État	Ouvert, faibles risques	Élevé	Développement personnel, Citoyenneté	« Pas prévu »	Mixte (individuel et structurel)	Éducation, activation
Centré sur l'emploi	Allemagne, France, Pays-Bas	Sélective	Standardisée	État-famille	Fermé, risques à la marge	Moyen	Adaptation aux positions sociales	Désavantage (modèle du déficit)	Individuel	Apprentissage
Libéral	Grande-Bretagne, Irlande	Non sélective	Standards peu élevés et flexibles	État-famille	Ouvert, hauts risques	Élevé	Indépendance économique précoce	Culture de la dépendance	Individuel	Employabilité
Sous-protecteur	Italie, Espagne, Portugal	Non sélective	Standards et couverture peu élevés	Famille	Fermé, risques élevés, travail au noir	Bas	Pas de statut distinct	Marché du travail segmenté Manque de formation	Structurel	Certains statuts : travail, éducation, formation

Source : Walther A., 2006 b, *Regimes of Youth Transition. Choice, Flexibility and Security in Young People's Experiences across Different European Contexts*, *Young*, vol. 14, n° 2:126.

Une des conclusions de cette recherche est que les politiques « soft », qui sont des politiques de jeunesse spécifiques, sont les seules qui envisagent la jeunesse comme une ressource pour la société, qui peut résoudre les problèmes par ses propres forces. La plupart des régimes de transition, des domaines plus « hard » tel que l'éducation et la formation, la protection sociale ou l'emploi, ne prennent pas en considération l'individualité des jeunes, leurs envies et leur développement personnel.

Cette recherche est particulièrement intéressante pour illustrer non seulement la diversité des approches nationales en direction de la jeunesse, mais aussi une ignorance généralisée de ce qui définit réellement la jeunesse et les jeunes, fait déterminant pour la conception de mesures publiques et pour leur effets pour l'ensemble de la société.

2. L'animation socio-éducative : un statut peu défini à travers les Etats membres

Le terme employé au sein de l'Union européenne, « *youth work* », couvre une variété d'activités, de domaines, de formes d'organisation et d'objectifs. Il peut prendre des significations différentes en fonction de la langue, du pays ou des acteurs impliqués dans le secteur. L'existence de formations spécifiques varie d'un pays à l'autre et la reconnaissance de l'animation socio-éducative en tant que métier également. Cette flexibilité conceptuelle permet une meilleure adaptation aux contextes et besoins locaux, mais elle implique aussi des désavantages car ce manque d'identité bien définie affaiblit sa visibilité et son impact auprès des jeunes et face à d'autres acteurs mieux identifiés tels que l'école ou le secteur social⁴².

Au niveau de l'Union, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2010-2018 représente le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, basée sur la

⁴² Commission européenne, « Quality youth work. A common framework for the further development of youth work », 2015.

méthode ouverte de coordination (MOC) et qui a comme objectifs principaux : la création de plus de possibilités et d'égalité de chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail, et l'impulsion de la participation active des jeunes dans la société. La résolution adoptée par le Conseil en 2009 afin de renouveler ce cadre de coopération souligne que « L'expression "animation socio-éducative" est une notion générale, qui englobe un large éventail d'activités de nature sociale, culturelle, éducative ou politique organisées par les jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes. De plus en plus souvent, ces activités comprennent aussi des activités sportives et des services destinés aux jeunes. L'animation socio-éducative est une forme d'éducation qui relève du domaine extrascolaire et inclut des activités de loisirs spécifiques, organisées par des animateurs professionnels ou volontaires et par des responsables d'organisations de jeunesse, et est fondée sur des processus d'apprentissage non formels et sur la participation volontaire. »⁴³

Parmi la diversité d'approches et de contextes nationaux, au fil du temps deux caractéristiques ont été identifiées comme communes et fondamentales :

- « L'animation socio-éducative offre des espaces et des opportunités de développement pour tous les jeunes et il est basé sur des processus d'apprentissage non-formel et informel et sur la participation volontaire » ;
- « L'animation socio-éducative se centre sur le développement personnel et social des jeunes. »⁴⁴

Dans l'acceptation du Conseil, les structures qui font de l'animation socio-éducative, de manière exclusive ou comme un volet intégré à une mission plus large, peuvent être des clubs, des centres de différents types, des mouvements de jeunesse, des services de protection sociale, des éducateurs de rue, des associations avec des objectifs différents, etc.⁴⁵

Bien qu'actuellement dans tous les Etats membres il existe un certain cadre législatif ou/et une stratégie nationale pour la jeunesse, les sources de financement, les définitions officielles, la gouvernance ou la professionnalisation des travailleurs varient encore beaucoup et ce fait met en difficulté non seulement la coopération au niveau européen mais aussi l'évolution homogène d'un secteur qui, dans un contexte favorable et adapté, pourrait répondre aux besoins les plus urgents et spécifiques des jeunes. Les efforts de convergence et de reconnaissance des apports de l'animation socio-éducative menés par l'Union européenne ont donné des résultats positifs au fil du temps, mais un long chemin reste à parcourir. Dans le cadre du partenariat du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne dans le secteur de la jeunesse, la récente « Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative au travail de jeunesse » attire l'attention sur les principaux axes d'amélioration au niveau des Etats afin d'exploiter davantage le potentiel du secteur Jeunesse : le soutien légal et politique ; la stabilité financière et des structures ; la coopération intersectorielle et entre les niveaux locaux et national ; un cadre d'éducation et de formation basé sur les compétences

⁴³ Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) », 2009.

⁴⁴ *Ibid.*, p 11-12.

⁴⁵ Commission européenne, « Working with young people: the value of youth work in the European Union », 2014, p 53.

pour les travailleurs socio-éducatifs ; des formes adaptées de révision et d'évaluation des conséquences et des résultats de l'animation socio-éducative⁴⁶.

3. Quel apport de l'animation socio-éducative à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent ?

Au niveau de l'UE, la Communication de la Commission européenne « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE » de janvier 2014 fait pour la première fois le lien entre l'animation socio-éducative et la prévention de la « radicalisation violente ». La Déclaration des ministres des Etats membres de Paris de mars 2015, les Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur jeunesse dans la prévention de la radicalisation de juin 2016 et la Communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent ont renforcé cette vision.

Cependant les travaux menés au sein de l'UE afin de mieux définir les liens entre l'animation socio-éducative et la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent sont assez récents et limités. Le groupe de travail Jeunesse, Familles du RSR a commencé son activité en janvier 2016, dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Le premier groupe d'experts dédié à l'étude de ce sujet a été créé en 2016 et les résultats ont été publiés en février 2017⁴⁷. Le réseau européen SALTO-YOUTH, financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+, a publié un guide de ressources à destination des travailleurs de jeunesse basé sur les événements organisés par le réseau SALTO Diversité culturelle en 2016⁴⁸. Par ailleurs, de manière générale il existe très peu de recherches spécifiquement dédiées au rôle de l'animation socio-éducative dans la prévention que ce soit aux niveaux européen ou nationaux.

Une étude menée à la demande de la Commission libertés civiles, justice et affaires intérieures et publiée en avril 2014 concernant la radicalisation des jeunes au sein de l'UE⁴⁹, recommandait au Parlement européen et aux institutions européennes de revoir leur vision de la radicalisation à partir de trois prémisses :

- la radicalisation est un processus dynamique inscrit dans des contextes spécifiques et violents ;
- la radicalisation des jeunes est liée à un contexte social et politique ;
- la radicalisation n'est pas une forme de pré-terrorisme ni un processus linéaire.

⁴⁶ Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Recommandation CM/REC(2017)4 du Comité des Ministres aux Etats membres relative au travail de jeunesse », 2017.

⁴⁷ Commission européenne, *The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers & recommendations for policy makers*, Publications Office of the European Union, 2017.

⁴⁸ SALTO-YOUTH, *Young people and extremism: a resource pack for youth workers*, 2017.

⁴⁹ Dider Bigo, Laurent Bonelli, Emmanuel-Pierre Guittet, Francesci Ragazzi, « Preventing and countering youth radicalisation in the EU », 2014.

Dans le même esprit, le RSR attire l'attention sur la nécessité de dépasser « le faux exceptionnalisme de la radicalisation », dans le sens où les méthodes et les connaissances déjà développées dans d'autres domaines peuvent être appliquées pour la radicalisation car celui-ci n'est pas un phénomène isolé, mais il implique des variations de processus sociaux et psychologiques déjà existants⁵⁰. De manière générale, on peut considérer que le cadre européen actuel de coopération dans le secteur de la jeunesse est basé sur ces principes, même si dans les réalités des contextes nationaux cette approche ne s'applique pas intégralement.

Le centre de ressources SALTO Diversité culturelle distingue quatre catégories de méthodes d'intervention que les animateurs socio-éducatifs appliquent déjà dans leur travail avec les jeunes et qui peuvent être également utilisées dans le cas de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent :

- a) la relation de l'animation socio-éducative : l'animation socio-éducative se construit fondamentalement autour de la relation de confiance qui se développe entre l'animateur et le jeune. Le concept de Carl Rogers « regard positif inconditionnel » (« *unconditional positive regard* ») s'applique à ce lien interpersonnel. Ce type de relation est aussi important pour la façon dont les jeunes perçoivent la communauté, lui assurant un cadre caractérisé par la sécurité (physique, émotionnelle et sociale), la solidarité (partager un objectif et se sentir soutenu), et la signification (le jeune trouve son sens dans le groupe car il est écouté et apprécié) ;
- b) le travail en groupe : la plupart des activités d'apprentissage non-formel sont des activités de groupe. Cette expérience d'apprentissage en groupe est une opportunité d'apprentissage expérimental qui permettra à l'animateur d'aborder des sujets délicats tel que l'inégalité, la guerre, l'immigration, le racisme, la violence, le sexisme, la division, la discrimination, la pauvreté et le chômage. Le dialogue et la confrontation aux idées et aux discours (« *narratives* ») dans un cadre de confiance sont propices à « l'anticipation des sentiments d'impuissance ou d'apathie qui ont été retrouvés à plusieurs reprises chez les personnes qui sont passés à des actes de violence »⁵¹. Ce cadre permet également aux animateurs d'identifier les discours de propagande, de développer chez les jeunes l'esprit critique, le sens de la communication non-violente et des aptitudes de résolution pacifique des conflits ;
- c) l'éducation civique et/ou politique : le sentiment d'impuissance étant récurrent chez les jeunes tentés par l'extrémisme violent, il est important qu'ils se sentent impliqués dans le changement social sans faire appel à la violence afin de mieux en comprendre les enjeux. Par conséquent, il est indispensable que les jeunes soient impliqués dans les processus décisionnels non conflictuels et démocratiques ;
- d) l'engagement communautaire : tisser des liens avec la communauté n'est pas facile, surtout si les jeunes sont considérés comme des « dangers ». Différents types d'activités peuvent être

⁵⁰ Réseau de sensibilisation à la radicalisation - Centre d'excellence, « Radicalisation research – Gap analysis », 2016.

⁵¹ « By involving young people in this way, youth workers can help to pre-empt the feelings of powerlessness or apathy which have repeatedly been found among people who go on to perpetrate acts of violence. » en SALTO-YOUTH, *Young people and extremism: a resource pack for youth workers*, 2017, p. 29.

envisagés pour faciliter ce rapprochement et c'est particulièrement important pour les quartiers plus isolés ou ceux divisés par des questions ethniques ou religieuses.

Observations :

- D'une part, les besoins des animateurs socio-éducatifs et des structures qui les encadrent concernant la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent sont intrinsèques au secteur : le besoin de reconnaissance de leur rôle et de leur métier, leur formation, les ressources dont ils doivent disposer.
- D'autre part, les besoins sont spécifiques à la prévention : repérer et évaluer les méthodes déjà utilisées qui puissent s'appliquer également à la prévention, disposer d'une formation spécifique, bénéficier d'un rapprochement avec les autres acteurs impliqués.
- Il faut éviter de stigmatiser les jeunes et plutôt les impliquer dans les processus décisionnels et dans les actions de prévention afin de mieux connaître les processus et de favoriser l'échange entre pairs.
- L'implication de la société civile est essentielle et l'animation socio-éducative peut représenter un lien important entre les jeunes, les différentes communautés et les services de l'Etat. C'est pourquoi, l'animation socio-éducative doit faire partie d'une approche transversale et intégrée de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent.
- Etant donné que l'animation socio-éducative est particulièrement concernée par la création d'espaces de dialogue et d'expression libre pour les jeunes et que, selon Eurostat, 91% des jeunes européens ont utilisé internet en 2016, les animateurs devraient être formés pour intervenir également en ligne.

II. Stratégies nationales de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent

A. Vue d'ensemble : la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans les Etats membres de l'UE

D'une part, bien qu'une approche européenne en matière de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent semble se définir, l'action de l'UE reste très dépendante des Etats membres, n'ayant pas d'effet contraignant. D'autre part, les stratégies et mesures nationales de prévention sont très différentes et liées à des particularités historiques, socioculturelles, institutionnelles et administratives. En règle générale, l'approche sécuritaire reste prédominante dans les Etats membres et les autorités de la police et du renseignement continuent à diriger les dispositifs nationaux, de telle manière que radicalisme et extrémisme violent sont souvent confondus. Face à cette situation, les autorités socio-éducatives n'ont pas encore réussi à définir leur rôle.

1. Les stratégies de prévention des Etats membres : des visions multiples

La communication de 2014 de la Commission « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE » soulignait le fait que tous les Etats membres ne disposaient pas de mesures pour prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme et que pour une prévention efficace davantage d'Etats membres devraient mettre en place « des stratégies pour prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme à la fois dans l'UE et en dehors de celle-ci, sur la base de leurs propres analyses des menaces et de leurs propres spécificités. »⁵² La Commission, en collaboration avec le haut représentant, et avec le soutien du Coordinateur pour la lutte contre le terrorisme, et surtout par le biais du Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation offrait son soutien pour accompagner les Etats dans la conception et la mise en œuvre de stratégies, pour mettre en place de nouveaux projets et pour poser le cadre de la coopération au sein de l'UE et à l'extérieur.

Selon la DG HOME, à présent les Etats membres suivants ne disposent ni d'une stratégie de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent ni d'une stratégie de lutte contre le terrorisme qui inclue un volet sur la prévention : la Grèce, l'Irlande, l'Italie, Malte, la Roumanie et la Slovénie⁵³.

Selon le dernier rapport d'Europol, en 2016 au total huit Etats membres ont été frappés par 142 attentats terroristes qui ont causé 379 victimes et 142 décès⁵⁴. Le Royaume Uni est le pays qui a déclaré le plus d'attentats, plus de 50%, et la majorité des attentats ont été motivés par des

⁵² Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au comité des régions : Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE », COM(2013) 941 final, Bruxelles, 2014, p. 5.

⁵³ DG HOME, Prevent strategies of Member States, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-and-member-states/repository_en (Consulté le 15/08/2017).

⁵⁴ Europol, « EU terrorism situation and trend report (TE-SAT) 2017 », 2017, p. 5.

idéologies séparatistes, mais les plus meurtriers ont été ceux d'inspiration religieuse – 135 sur 142. Par ailleurs, les estimations comptent au total 5 000 Européens qui sont partis en Syrie ou en Irak⁵⁵.

Les politiques de lutte contre le terrorisme mises en œuvre jusqu'à présent n'ont pas toujours été efficaces et elles s'avèrent problématiques pour le respect des droits fondamentaux et les libertés civiles⁵⁶. Généralement, les stratégies nationales de prévention de la radicalisation représentent un volet ou un complément des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Par conséquent, les mesures de renforcement de la sécurité prises par les gouvernements devant les situations de crise se reflètent également dans les mesures de prévention qui peuvent être davantage répressives ou proactives. Selon les experts, pour avoir des politiques plus efficaces de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, il convient d'adopter des approches intégrées et équilibrées au niveau des mesures préventives et répressives⁵⁸.

Malgré les différences notables entre les stratégies nationales de prévention de la radicalisation, il existe aussi des similitudes qui semblent rassembler certains pays dans des prises de position communes. C'est le cas de la France, de la Belgique et des Pays-Bas qui en septembre 2016 se sont réunis à Bruxelles pour un *Policy lab* sur la « prévention de la radicalisation » au sein du réseau européen de connaissances sur la politique urbaine (EUKN) dont ils font partie. Les conclusions de ces rencontres indiquent les orientations actuelles, au moins théoriquement, de ces trois pays. Un dénominateur commun est le fait de prévenir et de combattre seulement l'extrémisme islamiste, justifié par un nombre plus grand de départs vers la Syrie et l'Irak dans le nord-ouest de l'Europe et une présence plus importante de jeunes issus de l'immigration « qui sont nés et ont grandi dans ces pays, mais qui ne se sentent néanmoins pas toujours acceptés »⁵⁹. Un autre dénominateur commun est la volonté affirmée de mettre en œuvre des stratégies basées sur une approche multidimensionnelle et intégrée, où les villes jouent un rôle important, et qui s'appuie sur la défense et la promotion des valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité.

Selon le Gouvernement hollandais, en avril 2017, 190 citoyens hollandais luttent en Syrie et en Iraq et 50 étaient déjà revenus. Le Coordinateur national pour la sécurité et la contre-terrorisme a affirmé que le niveau de menace est resté « substantiel » (degré 4 sur 5) depuis 2013 car il subsiste « une réelle possibilité d'attentat »⁶⁰. L'actuelle politique de prévention des Pays-Bas est basée sur la « Stratégie nationale de contreterrorisme pour 2016-2020 » qui présente une approche large (« *broad approach* »), qui combat à la fois l'extrémisme et le terrorisme. L'extrémisme est défini comme « un phénomène où des individus ou des groupes qui sont motivés par une certaine idéologie s'engagent dans des comportements criminels graves ou agissent de manière nuisible à

⁵⁵ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires de la France, « France, Belgique et Pays-Bas développent une approche européenne », juin 2017, URL : <http://cget.gouv.fr/actualites/france-belgique-et-pays-bas-developpent-une-approche-europeenne> (Consulté le 20/08/2017).

⁵⁶ Dider Bigo, Laurent Bonelli, Emmanuel-Pierre Guittet, Francesci Ragazzi, « Preventing and countering youth radicalisation in the EU », 2014.

⁵⁷ EuroNews, « Europe's security measures compared », 10/07/2017, URL :

<http://www.euronews.com/2017/07/10/europes-security-measures-compared> (Consulté le 19/08/2017).

⁵⁸ European Urban Knowledge Network, « Local approaches to prevent and counter radicalisation in cities in France, Belgium and the Netherlands », 2016.

⁵⁹ Ibid., p. 6.

⁶⁰ National Coordinator for Security and Counterterrorism, « Threat level in the Netherlands : real chance of an attack », 11/04/2017.

l'ordre démocratique légal. »⁶¹ L'approche hollandaise se caractérise par une forte présence du gouvernement national avec une politique nationale gérée par le Coordinateur national pour la sécurité et le contre-terrorisme (NCTV), nommé au sein du Ministère de la sécurité et de la justice. Dans le cadre de la politique nationale, les mesures et politiques de prévention sont principalement sous la responsabilité du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi en coopération avec le Coordinateur national⁶². Les principales mesures concernent la détection de la radicalisation, la prévention des adhésions au mouvement djihadiste, le renforcement de la résilience face à la radicalisation et la réduction des tensions sociales. Au niveau local, le Ministère des affaires sociales et de l'emploi soutient les municipalités établies comme prioritaires par le biais d'une Unité d'expertise sur la stabilité sociale qui met à disposition des municipalités, des professionnels et des communautés des informations pratiques et des formations.

Selon les déclarations du premier ministre belge, en avril 2017, 18 884 personnes étaient soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme (par rapport à 1 875 en 2010) et 2 248 d'entre elles sont enregistrées dans la banque de données de la police pour « comportement en lien avec une radicalisation violente »⁶³. La politique nationale s'appuie sur le « Plan d'action Radicalisme » (Plan R), élaboré en 2005 et révisé en 2015. Même si la Belgique affirme condamner tous les types d'attentats terroristes, « indépendamment de la nationalité ou de la confession religieuse »⁶⁴, sa politique nationale de prévention est centrée sur « le radicalisme et l'extrémisme » islamistes, le radicalisme étant défini de la façon suivante : « La poursuite et/ou le soutien de changements très drastiques dans la société, pouvant causer un danger pour l'ordre juridique démocratique (objectif), éventuellement l'utilisation de méthodes non démocratiques (moyen), pouvant nuire au fonctionnement de l'ordre juridique démocratique (effet) » ou de manière plus générale « le radicalisme est la volonté d'accepter la conséquence la plus extrême d'une opinion et d'y donner suite par des actes. »⁶⁵ La coordination nationale du Plan R est menée par le Ministère d'Intérieur et son Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (OCAM) qui préside la Taskforce Nationale (TFN). Pour renforcer le niveau local, des Taskforces locales (TFL) ont été créées – des plateformes de concertation à destination des services de police et de renseignement situées au niveau des arrondissements (d'ordre stratégique) et au niveau supra-local (opérationnelles). Par ailleurs, la Région bruxelloise ainsi que les communautés flamande et française ont élaboré des plans d'action spécifiques, développés en coordination avec le Plan national. Mais selon M. Olivier Vanderhaeghen,

⁶¹ National Coordinator for Security and Counterterrorism, « National Counterterrorism Strategy for 2016-2020 », juillet 2016.

⁶² European Urban Knowledge Network, « Local approaches and counter radicalization in cities in France, Belgium and the Netherlands », 2016.

⁶³ RTL Info, « Terrorisme : 18.884 personnes fichées en 2017 », 21/04/2017, URL : <http://www.rtl.be/info/belgique/politique/terrorisme-18-884-personnes-fichees-en-2017-911149.aspx> (Consulté le 20/08/2017).

⁶⁴ Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, « Terrorisme et droits de l'homme », URL : https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/terrorisme/terrorisme_et_droits_de_lhomme (Consulté le 20/08/2017).

⁶⁵ Service public fédéral intérieur de la Belgique, « Le plan d'action radicalisme », 2016, URL : https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/u18/brochure_radicalisme_fr.pdf (Consulté le 26/07/2017), p. 9.

fonctionnaire de Prévention à Molenbeek-Saint Jean, un problème qui persiste dans l'Etat fédéral belge est que « tout le monde est responsable, et donc personne »⁶⁶.

« Les actes terroristes perpétrés en France et en Belgique ont, notamment, eu pour conséquences la mise en place de mesures dites “sécuritaires” ou “de sécurité” qui, pour certaines, ont conduit à une réflexion sur l'atteinte aux libertés individuelles qu'elles impliquent (Etat d'urgence en France, niveau de la menace en Belgique, procédures d'intervention policières simplifiées...). Des mesures qualifiées de “temporaires” qui ont tendance à s'installer durablement et qui pourraient donner un faux sentiment de “gestion de la situation/crise” par l'Etat. »⁶⁷

Les pays scandinaves, le Danemark, la Finlande et la Suède, ont construit leur stratégie de prévention sur le modèle de la stratégie CONTEST du Royaume Uni où l'approche préventive est prédominante et basée sur une forte implication de la société civile et de la police communautaire (« *community policing* »). En outre, les stratégies scandinaves s'adressent davantage à d'autres types d'extrémisme violent que l'extrémisme islamiste.

Au Danemark, le service de renseignement et de sécurité PET estimait en février 2017 qu'au moins 145 personnes sont parties en Syrie ou Iraq depuis l'été de 2012 dont la moitié sont revenues, un quart d'entre elles sont restées dans les zones de conflit et les autres sont considérées comme étant décédées. L'existence d'une menace venant des groupes extrémistes de gauche ou de droite est reconnue, mais elle est estimée « limitée » ; le CTA (*Centre for Terroranalyse*) souligne la croissance de l'attention portée par les cercles extrémistes de droite à la situation des réfugiés et indique que des réactions des groupes militants islamistes ou des groupes extrémistes peuvent surgir⁶⁸. Les premières mesures de « prévention contre la radicalisation et l'extrémisme » ont été prises en 2009 dans une approche interministérielle, mais les principales institutions impliquées ont varié en fonction des changements politiques. Actuellement, les ministères qui gèrent la « Stratégie de prévention et de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation »⁶⁹ sont le Ministère de la justice, le Ministère de l'immigration, de l'intégration et du logement et le Ministère de l'Education. La particularité de la stratégie danoise est que, depuis le début, elle a inscrit la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la lutte générale contre la criminalité et a utilisé son expertise dans ce domaine en s'appuyant également sur son modèle social afin de construire une action durable et rentable. Les structures « *info-houses* » ont un rôle central : ce sont des cadres de coopération entre la police et les municipalités, établis dans les 12 districts de police danois et considérés comme des centres d'expertise concernant l'extrémisme et la radicalisation. Le Danemark représente actuellement un modèle de stratégie de prévention de la radicalisation menant à

⁶⁶ European Urban Knowledge Network, « Prévention de la radicalisation. Les suites du Policy Lab de EUKN en Belgique, en France et aux Pays-Bas », avril 2017, URL : http://www.eukn.eu/fileadmin/Files/Rapport_EUKN_PolicyLab_Radicalisation_FR.pdf (Consulté le 19/08/2017), p. 13.

⁶⁷ Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Projet « Rien à faire, rien à perdre », URL : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=7615> (Consulté le 20/08/2017).

⁶⁸ Le service de renseignement et de sécurité danois PET, « Assessment of the terror threat against Denmark, février 2017, URL : <https://www.pet.dk/~media/VTD%202017/VTD2017ENpdf.ashx> (Consulté le 26/08/2017).

⁶⁹ Le ministère danois de l'immigration, de l'intégration et du logement, National action plan « Preventing and countering extremism and radicalisation », octobre 2016, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/docs/preventing_countering_extremism_radicalisation_en.pdf (Consulté le 26/08/2017).

l'extrémisme violent grâce à sa capacité de tisser une coopération véritable entre la société civile et les services de l'Etat⁷⁰ : « L'expérience danoise a par ailleurs montré que la concertation entre tous les acteurs, étatiques et non étatiques, musulmans et non musulmans, permettait de développer des programmes efficaces et largement acceptés »⁷¹. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre dédié aux définitions, dans la vision nationale danoise, même la radicalisation et l'extrémisme non-violents doivent faire l'objet d'une prévention. De plus, les mesures introduites lors de la dernière révision de la stratégie nationale, comme par exemple l'arrêt du versement des aides sociales aux combattants terroristes étrangers (*foreign fighters*), s'éloignent de l'approche « soft » notamment connue et appréciée au niveau international par le biais de la ville d'Aarhus où cette approche a été très efficace.

1. Quelle place pour les animateurs socio-éducatifs dans les stratégies nationales ?

En général, le rôle du secteur socio-éducatif dans les stratégies de prévention dépend de l'approche prédominante, sécuritaire ou préventive, choisie par les Etats. Par conséquent, le panorama européen se caractérise dans ce cas également par la variété des situations ; variété qui se manifeste non seulement d'un Etat à l'autre, mais aussi au sein d'un même Etat. La recherche sur le rôle de l'animation socio-éducatif pour la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans les Etats européens est particulièrement restreinte et ce, pour des raisons politiques et institutionnelles ou pour des raisons intrinsèques au domaine (à savoir le manque général d'évaluation du secteur socio-éducatif).

Aux Pays-Bas, la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme se base sur l'évaluation de la stratégie pour 2011-2015 et une des recommandations adoptées est « d'écouter davantage les "voix plus silencieuses" »⁷². Pour ce faire, les ministères en charge de la politique Jeunesse sont associés à la stratégie de prévention de contreterrorisme. Le terme « jeunesse » s'applique aux enfants et jeunes personnes de moins de 23 ou 27 ans, en fonction des domaines⁷³. Depuis 2015 le système hollandais traverse une période de forte décentralisation de la politique de la jeunesse avec l'objectif de la rendre transversale et intégrée. Actuellement, les 393 municipalités hollandaises sont complètement responsables des services sociaux pour les enfants et les jeunes. Au niveau du gouvernement central les responsabilités sont divisées entre le Ministère de la santé, de la protection sociale et du sport, le Ministère de la sécurité et de la justice, le Ministère de l'éducation et le Ministère des affaires sociales et de l'emploi. Au niveau des services, il y a une distinction entre services universels et préventifs et services spécialisés et l'animation socio-éducatif fait partie des services universels et préventifs. En outre, on peut la retrouver dans différentes structures de la société civile. Dans la stratégie nationale composée de cinq piliers, l'animation socio-éducatif est identifié au niveau du pilier « Prévention » qui vise une intervention ciblée, centrée sur la menace et

⁷⁰Voir entretien avec Robert Orëll, Annexe 10.

⁷¹El Difraoui Abdelasiem, Uhlmann Milena, « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », *Politique étrangère*, 2015/4 (Hiver), p. 171-182, URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-171.htm> (Consulté le 21/08/2017), p. 5.

⁷² National Coordinator for Security and Counterterrorism, « National Counterterrorism Strategy for 2016-2020 », juillet 2016, URL : https://english.nctv.nl/binaries/LR_100495_rapportage_EN_V3_tcm32-251878.pdf (Consulté le 26/08/2017), p. 22.

⁷³ Youth partnership, « Country sheet on youth policy in the Netherlands », 2016, URL: <http://www.youthpolicy.nl/en/Download-NJi/Country-sheet-the-Netherlands-2016.pdf> (Consulté le 25/08/2017).

adaptée à la situation avec l'implication d'une gamme varié de partenaires y compris les services pour la jeunesse⁷⁴. Son rôle se définit donc autour de la prévention de la peur au sein de la société et de la prévention du recrutement (améliorer la résilience des groupes vulnérables, repérer et traiter les comportements inquiétants et la radicalisation à un stade précoce, miner la propagande extrémiste et terroriste). Par ailleurs, dans chaque municipalité une unité d'expertise en stabilité sociale a été créée afin d'appuyer les animateurs socio-éducatifs et tous les autres acteurs impliqués au niveau local avec de l'expertise et de l'information pratique sur les questions et tensions sociales y compris la radicalisation.

En Belgique, outre le plan global établi au niveau fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et les Communautés (Fédération Wallonie-Bruxelles, Cocof, Cocom, Vlaamse Gemeenschap, Vlaamse Gemeenschapscommissie), qui sont compétentes en matière d'éducation et d'aide aux personnes, ont développé des mesures spécifiques pour prévenir le « radicalisme ». En général, ces mesures ont comme objectif l'amélioration du « vivre-ensemble » et mettent l'accent sur le développement identitaire positif chez les jeunes et le renforcement de la citoyenneté active. Le gouvernement de la communauté Wallonie-Bruxelles a été le premier à adopter une stratégie préventive en janvier 2015, avec des initiatives concrètes pour le secteur Jeunesse. Suite au constat de la « faiblesse des relations de confiance entre jeunes et professionnels ainsi que le manque d'esprit critique des jeunes face à certaines formes de désinformation »⁷⁵, d'autres mesures ont été adoptées en mars 2016 visant la formation et la création d'outils pédagogiques à destination des professionnels, le repérage des problèmes rencontrés sur le terrain, la conception d'un dispositif d'actions positives pour les centres urbains et la consolidation des animations jeunesse autour de l'analyse des discours médiatiques et des réseaux sociaux, la législation anti-discrimination, la liberté d'expression et la communication interculturelle. Malgré la concertation menée et le fait que ces mesures répondaient à certains besoins des professionnels du secteur (notamment la formation), les principaux représentants des jeunes et des structures de jeunesse en ont souligné les défauts. Le Conseil de jeunesse a dénoncé un manque total d'information et de consultation de la part du gouvernement ainsi que le besoin d'une approche plus ancrée dans la réalité des jeunes, avec une valorisation plus forte des jeunes avec des parcours positifs. Par ailleurs, les principales têtes de réseaux des structures de jeunesse, Fédération des maisons de jeunes et Fédération des centres de jeunes en milieu populaire, formulent des positionnements contradictoires par rapport à leur mission intrinsèque de prévention⁷⁶.

La politique de jeunesse danoise n'est pas isolée, mais elle fait partie intégrante des politiques générales et relève de la responsabilité des autorités nationales, régionales et locales pertinentes ainsi que des organisations de jeunesse de la société civile qui reçoivent des financements importants du Gouvernement⁷⁷. L'analyse du rôle de l'animation socio-éducative dans la stratégie actuelle de prévention remonte aux premiers efforts de prévention (2009) qui dans une approche

⁷⁴ National Coordinator for Security and Counterterrorism, « National Counterterrorism Strategy for 2016-2020 », juillet 2016, URL : https://english.nctv.nl/binaries/LR_100495_rapportage_EN_V3_tcm32-251878.pdf (Consulté le 26/08/2017), p. 13.

⁷⁵ Gouvernement Wallon, « Lutte contre le radicalisme : de nouvelles mesures préventives à destination des jeunes », mars 2016, URL : <http://simonis.cfwb.be/lutte-contre-le-radicalisme-de-nouvelles-mesures-pr-ventives-destination-des-jeunes-0> (Consulté le 27/08/2017).

⁷⁶Vallet Cédric, « Radicalisation : le secteur jeunesse, acteur de prévention ? », 18/04/2016, URL : <http://www.alterechos.be/radicalisation-le-secteur-jeunesse-acteur-de-prevention/> (Consulté le 25/08/2017).

⁷⁷Haarder Bertel, « Danish youth policy », *Forum 21 [Policy]*, 2011, pp. 58-71, URL : http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/3084919/Danish_youth_policy_Forum21.pdf/de22ef52-3043-463f-b47c-a481d7ab54d9 (Consulté le 25/08/2017), p. 59.

holistique et collaborative ont réussi à coordonner les actions préventives des municipalités et les approches sécuritaires du PET. Ceci a été permis grâce à une compréhension véridique des enjeux de la prévention précoce, de l'échange d'informations non-personnelles, des bonnes pratiques entre les municipalités et le PET et de l'équipement des animateurs socio-éducatifs⁷⁸. En outre, ce rôle s'explique également par le modèle social danois et l'importance attribuée au le système SSP à savoir des réseaux d'écoles, de services sociaux et la police qui existent dans les municipalités depuis 1977. Les initiatives locales de prévention se basent sur la « Pyramide de prévention » qui est également utilisée pour la prévention de la criminalité ou de problèmes sociaux et qui est composée de trois niveaux : général, spécifique et ciblé avec une intervention des animateurs socio-éducatifs qui se situe dans les deux premiers. Ils font partie des premiers acteurs locaux formés à la prévention et ils collaborent étroitement avec la police, l'école et tous les acteurs concernés au sein des « *info-houses* ».

A. Focus sur la France et la Suède : diversité et points communs

Cette partie analyse de manière plus approfondie le cadre dans lequel s'inscrit la participation du secteur socio-éducatif à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans le cas de la France et de la Suède. Dans un premier temps nous décrivons les stratégies nationales et les acteurs impliqués pour, dans un deuxième temps, réaliser l'analyse des principaux besoins du secteur Jeunesse et faire des propositions.

Bien que ce travail ne se concentre pas sur les causes et les explications des stratégies adoptées par les gouvernements, il est important de rappeler le contexte historique et politique subjacents. Dans le cas de la France, l'attention particulière portée à l'extrémisme islamiste est en partie justifiée par son implication dans la guerre d'Algérie et ses conséquences et par le fait que la proportion française des descendants d'immigrés nés dans des pays musulmans (particulièrement la zone maghrébine et l'Afrique subsaharienne) est parmi les plus élevées d'Europe : « Il existe ce problème : comment intégrer des populations qui sont là [en France] depuis longtemps et pourtant la troisième génération a plus de ressentiments face à la France que la deuxième génération qui parfois a connu la guerre. [...] Aujourd'hui il y a la question de l'intégration de l'Islam en France et les autres pays ne connaissent pas cette situation dans ces proportions [...] »⁷⁹.

Pour la Suède, l'approche plus globale et l'attention portée à l'extrémisme violent de droite est lié également à la montée de l'extrême droite violente dans les pays du Nord de l'Europe et à son expérience tragique : en septembre 1995, près de 400 néo-nazis de Suède, Norvège, Danemark, Allemagne et Pays-Bas se sont réunis pour un concert de soutien à la suprématie blanche (« *White supremacy* »). Les attentats terroristes de 2011 en Norvège et particulièrement la tuerie de masse dans un camp de la Ligue de jeunes du parti travailliste norvégien sur l'île d'Utøya ont fortement marqué les esprits.

⁷⁸ « *The better equipped the municipal youth workers are in terms of having the knowledge and methods for handling early signs of radicalisation, the smaller the risk that young people become deeply involved in a radicalisation process.* », Hjørholm Morten, « Militant extremism in a preventive perspective », *Journal EXIT-Deutschland*, 2/2013, pp. 54-68, URL : <http://journals.sfu.ca/jed/index.php/jex/article/viewFile/20/28> (Consulté le 25/08/2017), p. 58.

⁷⁹ Voir entretien avec Vincent Demange, Annexe 4.

1. La France : clarifier, former et échanger

a. La stratégie française de prévention :

En France, le terrorisme n'est pas un phénomène récent. Au début des années 1980, la France commence à être confrontée à une « menace terroriste » qui s'intensifie particulièrement avec l'apparition à la fin des années 1970 d'un nouveau type de terrorisme, « une nouvelle forme de menace hybride et peu prévisible à travers des actions revendiquées sous couvert de Jihad »⁸⁰. Mais avant les assassinats perpétrés par Mohammed Merah à Toulouse et à Montauban en 2012, qu'il s'agisse des attentats séparatistes basques ou corses ou des attentats radicaux islamistes, les esprits politiques et médiatiques n'ont pas été aussi marqués.

Avec cinq attentats depuis le début de l'année 2017 et sept projets d'attentats déjoués⁸¹, selon le bilan du ministère de l'Intérieur du 1^{er} mars 2017 le fichier de traitement des signalés pour la prévention de la radicalisation (FSPRT) compte 17 393 cas de radicalisation en France⁸². Dans le cadre du plan Vigipirate, dispositif français de lutte contre le terrorisme adopté en 2016, l'ensemble du territoire français est placé au deuxième niveau – « Sécurité renforcée, risque attentat » qui correspond à une menace « élevée, voire très élevée ». Le dispositif prévoit trois niveaux de menace : le niveau « vigilance » (mesures permanentes de sécurité) ; le niveau « sécurité renforcée » (mesures de sécurité additionnelles et absence de limite de temps) ; le niveau « urgence attentat » (mesures exceptionnelles pour prévenir un attentat imminent et durée « limitée à la gestion de crise »).

Le premier « Plan de lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente » est apparu en avril 2014 et il représente la première réponse structurée de l'Etat français. Cette initiative politique est impulsée par le départ en Syrie d'un nombre croissant de jeunes hommes et femmes afin de rejoindre des groupes djihadistes en 2012 et 2013. Composé de 22 mesures, les priorités de ce plan sont : l'empêchement des déplacements en Syrie, la lutte contre la propagande djihadiste en ligne, le renforcement de la coopération internationale, la mise en œuvre de stratégies de prévention, l'élaboration de contre-discours et la réintégration.

En mai 2016, un deuxième plan est sorti, le « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, PART », qui remplace l'antérieur et qui se compose de 80 mesures, dont 50 mesures nouvelles et intègre pour la première fois un volet relatif à la formation. Si le plan de 2014 avait comme objectif principal d'empêcher les départs en Syrie et en Irak, le nouveau plan s'oriente également vers les risques d'attentats internes. Comme le signale le rapport du Sénat de 2017, l'accent n'est plus mis sur « la radicalisation violente », mais sur « la totalité du spectre de la radicalisation », avec une orientation vers « l'accompagnement des familles, la prise en charge individualisée des publics et la prévention de terrain, primaire et secondaire »⁸³. Les actions de ce nouveau plan s'articulent autour de sept axes : « détecter les trajectoires de radicalisation et les filières terroristes le plus tôt possible ;

⁸⁰ Alain Bauer, Christophe Souleze, *Une histoire criminelle de la France*, 2012, Odile Jacob, Paris, p. 188.

⁸¹ Ministère de l'intérieur français, « L'essentiel du Projet de Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », 19 juillet 2017, URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Securite-interieure-et-lutte-contre-le-terrorisme/L-essentiel-du-Projet-de-Loi-renforcant-la-securite-interieure-et-la-lutte-contre-le-terrorisme2> (Consulté le 13/08/2017).

⁸² Voir la répartition des signalements sur le territoire français à l'Annexe 11.

⁸³ Sénat français, « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation », mars 2017, URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-483/r16-483.html> (Consulté le 12/08/2017), p.17.

surveiller, entraver et neutraliser les filières terroristes ; combattre le terrorisme dans ses réseaux internationaux et dans ses sanctuaires ; densifier les dispositifs de prévention de la radicalisation pour assurer une prise en charge individualisée des publics ; développer la recherche appliquée en matière de contre discours et mobiliser l'islam de France ; mieux protéger les sites et les réseaux vulnérables ; savoir réagir à toute attaque terroriste et manifester la résilience de la Nation »⁸⁴.

L'objet de la stratégie nationale actuelle est donc « la radicalisation », définie sur la plateforme nationale de signalement « stop-djihadisme.gouv.fr », gérée par le ministère de l'Intérieur, de la manière suivante : « Au sens politique, le terme désigne les personnes souhaitant changer radicalement la société en faisant – ou pas – usage de la violence. [...] La radicalisation djihadiste est portée par la volonté de remplacer la démocratie par une théocratie basée sur la loi islamique (la charia) en utilisant la violence et les armes. Elle suppose donc l'adoption d'une idéologie qui donne un cadre de vie et des repères guidant l'ensemble des comportements. Les personnes radicalisées divisent les hommes et les femmes en deux catégories : ceux qui adhèrent à leur cause et ceux qui ne la partagent pas et sont, à ce titre, appelés à mourir. »⁸⁵ Bien que l'on distingue entre radicalisation et radicalisation menant à la violence, la stratégie française de prévention prend en compte la radicalisation non violente également⁸⁶.

Outre le plan « PART », le Comité interministériel Egalité Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a réaffirmé la laïcité comme valeur fondamentale de la République française et a souligné la nécessité de mener un travail pédagogique autour de cette notion. Pour ce faire, un réseau régional de référents de la laïcité a été mis en place et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été désigné pour mener un plan de formation des professionnels qui travaillent avec la population. Cette initiative éducative, même si elle est destinée à l'ensemble des publics et pas seulement à la jeunesse, s'entrecroise et avec la Déclaration de Paris et avec la stratégie de prévention de la radicalisation dans son sens proactif, de prévention primaire. Par conséquent, les autorités publiques et les acteurs de terrain se retrouvent devant une confusion de moyens et de responsabilités, et une multiplication des efforts et des coûts. Par ailleurs, le concept de « laïcité », appelé aussi un outil du « vivre ensemble », a une signification très forte du point de vue sociétal, politique, historique et juridique en France.

En ce qui concerne les mesures spécifiquement destinées à la prévention, le « dispositif de prévention de la radicalisation » se déploie sur trois niveaux d'intervention et implique les acteurs suivants :

- le niveau national, sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur et plus précisément de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), qui gère la plateforme nationale de signalements, et du Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), qui est en charge du volet préventif du plan.

⁸⁴ Gouvernement français, « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme. Dossier de presse », 9 mai 2016, URL : <http://www.gouvernement.fr/partage/7050-plan-d-action-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme> (Consulté le 26/08/2017), p. 3.

⁸⁵ STOP-DJIHADISME.gouv.fr, URL : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/radicalisation/explication-du-phenomene/radicalisation-djihadiste-quest-ce-que-cest> (Consulté le 12/08/2017).

⁸⁶ Sénat français, mars 2017, p.17.

- la déclinaison déconcentrée : au niveau départemental, le préfet effectue le pilotage opérationnel de la politique, par le biais d'une cellule de suivi (de repérage et prise en charge des personnes radicalisées) ; les collectivités territoriales sont associées à ces cellules.

- le plan local : les maires peuvent également faire de la prévention par le biais de leur responsabilité d'animation de la politique de prévention de la délinquance où ils peuvent inclure un volet « prévention de la radicalisation ».

Les principaux outils créés pour faciliter le dialogue entre les autorités, les acteurs de terrain et la société civile sont : la plateforme téléphonique nationale (N° vert : 0 800 005 696) ; le fichier de suivi des individus radicalisés, le « Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation terroriste » (FSPRT) ; une grille d'indicateurs de radicalisation violente à destination de tous les acteurs de terrain ; deux sites Internet dédiés à la prévention et à la lutte contre la propagande djihadiste (Stop-djihadisme.gouv.fr et toujourslechoix.fr) ; des équipes mobiles d'intervention pour appuyer les préfets dans la prise en charge des individus et des familles suite à un signalement ; l'ouverture, en septembre 2016, du premier centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, en Indre-et-Loire. Cependant, jusqu'à présent, aucun de ces dispositifs n'a prouvé son efficacité et la façon dont ils ont été conçus et gérés ont reçu des critiques au regard de l'implication excessive des services de sécurité⁸⁷. Quant au centre de prévention, il a été fermé en juillet 2017.

En ce qui concerne le secteur jeunesse, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Direction des sports, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) s'est engagé dans le plan national à former les acteurs de terrain au sujet de la laïcité et il fait également partie du Comité interministériel de prévention de la radicalisation (CIPDR). Selon Vincent Demange, chargé de mission « Prévention de la radicalisation » à la Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), ces deux volets seraient complémentaires afin d'avoir « une vision globale » de la question de la radicalisation⁸⁸. En ce qui concerne l'implication dans les échanges internationaux sur le sujet de la prévention, elle reste réduite : la DJEPVA a participé au groupe d'experts sur « le rôle de l'animation socio-éducative pour la prévention de la marginalisation et de la radicalisation violente » et un partenariat d'une durée d'un an a été entamé en septembre 2016 avec les trois ministres belges homologues afin d'échanger autour des principales thématiques et d'imaginer des possibilités de collaboration future.

Aussi avec un double rôle, la branche Famille du système de sécurité sociale composée par le réseau de 102 caisses d'allocations familiales ainsi que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), participe et à la mobilisation pour la diffusion des valeurs de la République et du principe de laïcité et dans la lutte contre la radicalisation. En février 2016, la CNAF a élaboré une « Charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires » qui est diffusée auprès de ses partenaires mais aussi des allocataires et des salariés des Caisses d'allocations familiales (Caf). De façon indépendante, les Caf ont développé des actions dans le cadre des schémas d'accompagnement des familles et de l'animation de la vie sociale et en particulier en faveur des publics jeunes. En ce qui concerne l'implication dans le PART, les Caf font de la prévention primaire en accompagnant les familles par le financement de la politique de soutien à la parentalité et par le soutien apporté aux structures

⁸⁷ El Difraoui Abdelasiem, Uhlmann Milena, « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », *Politique étrangère*, 2015/4 (Hiver), p. 171-182, URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-171.htm> (Consulté le 21/08/2017).

⁸⁸ Voir entretien avec Vincent Demange, Annexe 4.

d'animation de la vie locale (centres sociaux et structures d'animation locale). Les Caf sont également associées aux cellules de suivi départementales.

b. Besoins et obstacles liés au secteur Jeunesse :

- **Rechercher une plus grande clarté conceptuelle et mettre en place des formations efficaces :** Les formations de quelques jours déployées par le CIPDR jusqu'à présent s'avèrent insuffisantes pour clarifier les notions de base, pour identifier les rôles des acteurs et pour donner des outils pragmatiques utiles à la lutte contre la prévention à tous les niveaux.⁸⁹ Par ailleurs, pour les praticiens de première ligne, tel que les travailleurs sociaux ou les animateurs socio-éducatifs, il n'existe pas de formation spécifique, sauf dans le cas d'initiatives isolées telles que celle de la Caf de l'Essonne⁹⁰.

- **Construire un discours alternatif⁹¹ cohérent au niveau national :** au problème du manque général de recherches concernant les discours de propagande tel que le RSR l'indique, s'ajoute un manque de mutualisation des efforts et de rassemblement des voix officielles afin de construire une stratégie de communication concertée et efficace.

- **Encourager une implication renforcée des autorités locales :** l'implication des collectivités territoriales est généralement récente et inégale, ainsi que l'ont souligné tous les entretiens menés en France ainsi que l'étude menée par le Sénat : « C'est l'un des principaux inconvénients d'un dispositif anti-radicalisation initialement construit sans elles. [...] L'implication des collectivités va dépendre de nombreux critères difficiles à quantifier : situation locale et signes perceptibles de radicalisation, personnalité des maires et des élus qui peuvent être plus ou moins sensibles à la question, engagement des services de l'État et, en particulier, du préfet... »⁹². En outre, il existe des conflits de vision entre l'approche locale davantage préventive et la politique nationale plus sécuritaire : « Une formation multidisciplinaire des fonctionnaires, sans qu'elle soit centrée sur l'Islam, est nécessaire afin que les autorités locales puissent mener des actions préventives. »⁹³

- **Clarifier la volonté d'engagement des animateurs socio-éducatifs :** actuellement le positionnement réel des animateurs socio-éducatifs vis-à-vis de leur engagement et de leur rôle dans la prévention de

⁸⁹ « En dépit de nombreuses communications, séances de formation ou de sensibilisation, la notion de radicalisation est encore mal cernée par nombre d'intervenants locaux. Ce sont ainsi 60% des répondants à la consultation nationale des élus locaux organisée par vos rapporteurs qui répondent « non » à la question « Globalement, diriez-vous que vous disposez de tous les éléments d'informations qui vous sont nécessaires pour saisir le phénomène de radicalisation ? », Sénat français, mars 2017, p.17.

⁹⁰ Voir entretien avec la Caf de l'Essonne, Annexe 8.

⁹¹ Nous parlons de « discours alternatif » et non pas de « contre-discours » car nous considérons que les actions de prévention, y inclus celles de communication, doivent offrir des alternatives et non pas générer des contradictions et des conflits.

⁹² Sénat français, « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation », mars 2017, URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-483/r16-483.html> (Consulté le 12/08/2017).

⁹³ European Urban Knowledge Network, « Prévention de la radicalisation. Les suites du Policy Lab de EUKN en Belgique, en France et aux Pays-Bas », avril 2017, URL : http://www.eukn.eu/fileadmin/Files/Rapport_EUKN_PolicyLab_Radicalisation_FR.pdf (Consulté le 19/08/2017), p. 13.

la radicalisation menant à l'extrémisme violent reste peu défini par les décideurs politiques⁹⁴. Il existe un décalage entre les avis exprimés de manière directe par des animateurs socio-éducatifs qui ont dû affronter des jeunes en voie de radicalisation et la position défendue par les têtes de réseaux tel que le CNAJEP (qui regroupe le 49% du nombre total d'associations de jeunesse et d'éducation populaire de France et qui n'a pas signé d'accord avec le CIPDR) qui affirment que les travailleurs de jeunesse ne veulent pas et ne doivent pas aller au-delà de la prévention générique, tâche qui rentrait déjà dans leur champ de compétences⁹⁵. L'analyse des besoins du secteur est évidemment biaisée par ce manque de concertation.

- **Repérer les activités existantes qui pourraient servir à la prévention** : l'animation socio-éducative a une forte expérience de travail dans les quartiers difficiles qui devrait être exploitée.

- **Mettre en réseau les travailleurs socio-éducatifs engagés dans la prévention** : l'échange de bonnes pratiques et le débat public doit se faire également de manière horizontale et son efficacité a été prouvée par l'association « Ensemble on fait quoi ? » qui a émané d'une initiative citoyenne et qui ultérieurement a attiré l'intérêt d'autres autorités locales et nationales. .

- **Renforcer l'implication dans la coopération internationale** : l'échange d'expertises et d'expériences avec d'autres Etats européens est indispensable afin d'importer des connaissances et des méthodes, et de garder l'objectivité.

- Malgré leur unification en un seul Ministère, **rapprocher le secteur Jeunesse de celui de l'Education nationale** : tant au niveau national qu'au niveau local, il existe une fracture et un manque de communication qui empêchent d'avancer malgré les objectifs communs et même dans un cadre de partage des espaces éducatifs comme conséquence de la réforme des rythmes éducatifs (2013).

- **Evaluer les mesures mises en œuvre** : Les formations qui ont déjà été dispensées n'ont pas été évaluées au plan qualitatif, la seule évaluation étant quantitative. Une stratégie d'évaluation des mesures concrètes s'impose également dès le début.

- **Impliquer davantage les jeunes et la société civile** : d'une part, les politiques pour les jeunes sans les jeunes ne sont jamais efficaces ; d'autre part, la collaboration avec les familles et les communautés religieuses paraît nécessaire.

2. La Suède : former, repérer et échanger

a. La stratégie suédoise de prévention :

En Suède, l'établissement des premiers groupes extrémistes autonomes de droite et de gauche remonte aux années 1980⁹⁶. Dans le contexte actuel, le rapport 2017 du Centre national pour l'analyse des menaces terroristes (NCT) estime que la principale menace pour la Suède en 2017 est

⁹⁴ Voir entretien avec Pierre Montaudon, Annexe 5.

⁹⁵ Ibid..

⁹⁶ Swedish Association of Local Authorities and Regions, « Local initiatives to counter violence-promoting political extremism », 2012, URL : https://skl.se/download/18.2625f9e6145ac763d07be224/1401096812446/Local_initiatives_to_counter_violence_SALAR.pdf (Consulté le 25/08/2017), p. 12.

celle des loups solidaires ainsi que les attaques terroristes d'inspiration islamiste⁹⁷. Le niveau de menace est resté « élevé » (niveau trois sur un maximum de cinq). Un rapport de l'Université suédoise de défense de 2017 estime que depuis 2012, 300 personnes de Suède sont parties en Syrie ou en Iraq pour rejoindre des groupes islamistes⁹⁸. En ce qui concerne l'extrémisme violent de droite ou de gauche, le niveau de menace se situe à deux et il est estimé qu'il n'y a « aucune menace » d'attaque terroriste séparatiste.

La stratégie de prévention des causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme s'inscrit dans la stratégie globale de lutte contre le terrorisme, qui est menée par le Conseil de coopération contre le terrorisme, qui relève du Service de sécurité et qui s'inscrit dans une politique globale de lutte contre la criminalité. La stratégie se déploie sur trois axes - *Prevent, Preempt, Protect*- afin de définir clairement les objectifs et les rôles des acteurs impliqués et de faciliter le suivi, mais toujours dans une vision holistique. Pour l'axe préventif, les actions sont destinées à l'éradication des facteurs subjacents « à l'extrémisme et au terrorisme » car le « terrorisme est une forme extrême de l'extrémisme violent »⁹⁹, mais il est souligné que l'extrémisme violent ne mène pas nécessairement au terrorisme. L'extrémisme violent est défini par le gouvernement suédois comme « des idéologies qui reconnaissent et légitiment la violence comme moyen de réalisation d'idées et d'opinions idéologiques extrêmes dans lesquels le terrorisme est une méthode utilisée par les groupes ou individus extrémistes violents ». La radicalisation est définie comme un processus qui sur le long terme peut impliquer le soutien des méthodes illégales et l'utilisation de la violence¹⁰⁰.

Les efforts de prévention de l'extrémisme violent au niveau de national ont évolué d'une vision purement sécuritaire et répressive à une vision proactive basée sur des mesures de promotion des individus et de prévention de leur implication dans des milieux qui prônent la violence. C'est dans ce cadre que le Coordinateur national de la protection de la démocratie contre l'extrémisme violent (*The national coordinator to safeguard democracy against violent extremism*) a été nommé par le gouvernement en juin 2014 avec l'objectif d'améliorer la coopération entre les agences gouvernementales, les municipalités et les organisations, de promouvoir le développement de méthodes de prévention et de sortie de l'extrémisme violent et de stimuler la connaissance du phénomène. Guidées par les lignes directrices définies par le coordinateur national, les municipalités développent des plans d'action de prévention et jouent un rôle central dans la prévention de l'extrémisme violent. Ces stratégies locales doivent s'appuyer sur un rapport de situation locale et un réseau d'acteurs préalablement identifiés par les municipalités. En mars 2015, le coordinateur a également été chargé de créer et mettre en œuvre une stratégie nationale de protection de la démocratie contre l'extrémisme violent, stratégie qui vient compléter le Plan d'action du

⁹⁷ The Local, « The biggest terror threat facing Sweden in 2017 », 18/01/2017, URL : <https://www.thelocal.se/20170118/the-biggest-terror-threat-facing-sweden-in-2017> (Consulté le 26/08/2017).

⁹⁸ Gustafsson Linus, Ranstorp Magnus, « Swedish foreign fighters in Syria and Iraq », Swedish Defence University, 2017, URL : <https://www.fhs.se/documents/Externwebben/forskning/centrumbildningar/CATS/publikationer/2017/Swedish%20Foreign%20Fighters%20webb.pdf> (Consulté le 26/08/2017).

⁹⁹ Gouvernement suédois, Communication « Prevent, preempt and protect - the Swedish counter-terrorism strategy », août 2015, URL : http://www.government.se/4a80d6/contentassets/b56cad17b4434118b16cf449dbdc973d/en_strategi-slutlig-eng.pdf (Consulté le 26/08/2017), p. 9.

¹⁰⁰ National coordinator for Protecting Democracy against Violent Extremism, « National strategy to safeguard democracy against extremism », 2016, URL : <http://media.samordnarenmotextremism.se/2016/08/Nationella-strategin-engelska.pdf> (Consulté le 26/08/2017), p. 4.

Gouvernement et la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme de 2015 et qui offre un support plus concret pour les autorités locales.

Inspirée par l'expérience des deux premières années d'activité du Coordinateur, la stratégie actuelle se définit autour de trois dimensions :

- La promotion : le renforcement de la démocratie et la création d'une société résiliente par le développement d'aptitudes sociales (« *social skills* ») et de l'esprit critique, la promotion des droits et des obligations démocratiques dans les écoles, les activités périscolaires (« *after-school* »), les activités de loisir, les clubs et les associations. L'implication des écoles et des organisations qui assurent ces activités (y inclus les clubs, les associations ou les communautés religieuses).
- La prévention : le travail avec les groupes et les individus réceptifs au recrutement dans l'extrémisme violent, qui se trouvent dans un environnement à haut risque et manifestent des comportements qui peuvent mener à l'extrémisme violent. Les enseignants et les animateurs socio-éducatifs sont les personnes considérées comme étant en mesure de détecter et combattre ces comportements. Ils peuvent également faire appel aux services sociaux si des mesures supplémentaires sont nécessaires et certains cas, comme le soutien aux familles, entrer dans les compétences des services sociaux.
- L'anticipation (« *preemption* ») : des mesures qui visent les individus impliqués dans l'extrémisme violent et leurs familles, pour éviter les actes de violence justifiés par une idéologie et afin qu'ils abandonnent le milieu qui prône la violence. Ce volet est principalement à la charge des autorités policières, mais les municipalités jouent un rôle important pour offrir un style de vie alternatif ; elles peuvent collaborer avec des organisations de la société civile pour aider les familles qui sont considérées comme étant très importantes à ce stade de la prévention.

Au-delà de la stratégie mise en place par le Coordinateur et les autorités locales, d'autres mesures sont déléguées par le Gouvernement aux agences gouvernementales et autres autorités publiques. Ainsi, « *The living history forum* » a été chargé de mener un projet éducatif majeur sur les formes de racisme et l'intolérance historiques et contemporaines ; le Conseil Media Suédois développe la campagne « *No hate speech movement* » avec un volet dédié à l'initiation aux médias et à l'information (« *media and information literacy* ») des enfants et des jeunes ; la Commission suédoise pour le soutien aux groupes confessionnels (SST) mène un travail de renforcement du dialogue interconfessionnel avec un focus sur les femmes et les jeunes. L'Agence pour la jeunesse et la société civile (MUCF) doit allouer des fonds spécifiques du gouvernement central aux organisations et municipalités.

En ce qui concerne le rôle de l'animation socio-éducative, la formulation des mesures de prévention est déterminée par la nature du système politique suédois. Les 290 municipalités suédoises jouent un rôle essentiel dans les domaines de l'éducation, de l'assistance sociale, de la protection de l'enfance et des personnes âgées ou des loisirs. En outre, un fort accent est également mis sur le partenariat avec la société civile qui est majoritairement soutenue financièrement par les municipalités.

b. Besoins et obstacles liés au secteur Jeunesse :

- **Développer et mettre en œuvre des formations** : à cause de la forte autonomie des municipalités, il n'existe pas de formation nationale et les connaissances sur les formations locales sont très limitées.
- **Elaborer un rapport national de situation sur l'extrémisme violent dans les municipalités et les mesures adoptées ainsi que sur les connaissances et les méthodes déjà existantes** : savoir quelles mesures, anciennes ou innovantes, sont mises en place et pouvoir les évaluer.
- **Renforcer l'implication des municipalités et des acteurs concernés** : une meilleure prise de conscience et de responsabilisation des autorités locales et de la société civile est toujours nécessaire¹⁰¹.
- **Renforcer la coopération dans une approche intersectorielle et intégrée** : la coopération au sein des municipalités (entre les écoles, les services sociaux et le secteur des loisirs), mais aussi la coopération entre les municipalités et les organisations de la société civile (associations et communautés religieuses). On constate des conflits des cultures organisationnelles et des perceptions diverses des acteurs de leur rôle dans l'application des recommandations nationales.
- **Développer une démocratie locale** par le biais de conseils civiques afin de développer une démocratie locale. Certaines municipalités ont créé ce type de conseils, mais pas toutes et celles qui ne l'ont pas fait ont plus de difficulté à se connecter avec leur société civile.
- **Pérenniser les partenariats avec les organisations non gouvernementales** : les municipalités devraient créer des partenariats de longue durée avec les organisations de la société civile afin d'éviter la fragmentation et la précarité des initiatives. L'actuel système de financement de projets de la société civile met en concurrence les acteurs de terrain et ne permet pas la bonne coordination des actions¹⁰².
- **Maintenir à jour les connaissances sur la situation locale** : les municipalités devraient se centrer davantage sur l'analyse de leur territoire et ce par une collaboration renforcée avec tous les acteurs du terrain¹⁰³.
- **Mettre en réseau les acteurs en première ligne** : d'une part, une plateforme financée par le Gouvernement a été créée en 2016, mais son utilisation n'est pas encore optimale ; d'autre part, même si des efforts de diffusion de cet outil seront déployés, des coopérations plus régionales sont également nécessaires.

¹⁰¹ Voir entretien avec Robert Oréll, Annexe 10.

¹⁰² Voir entretien avec Pontus Ekstedt, Annexe 6.

¹⁰³ Swedish Association of Local Authorities and Regions, « Local initiatives to counter violence-promoting political extremism », 2012, URL : https://skl.se/download/18.2625f9e6145ac763d07be224/1401096812446/Local_initiatives_to_counter_violence_SALAR.pdf (Consulté le 25/08/2017), p. 42.

3. Bilan comparatif entre la France et la Suède

	France	Suède
Contexte		
Niveau de menace	Niveau 2 sur 3 – menace élevée, voire très élevée	Niveau 3 sur 5 - élevé
Ancienneté de la stratégie de prévention	Récente	
Type d'approche de la stratégie de prévention	Approche plutôt sécuritaire, déterminée par le nombre de victimes	Approche plutôt préventive, proactive et avec une vision de long terme
Niveau de définition des politiques	Approche <i>top-down</i> , définie par le Ministère de l'Intérieur	Approche <i>bottom-up</i> , avec un rôle prépondérant des autorités locales
Type de radicalisation traité	La radicalisation d'inspiration islamiste, même si elle n'est pas violente	La radicalisation, même si elle n'est pas violente, et l'extrémisme violent de gauche, de droite et islamiste
Besoins et obstacles		
Formation	Formation des agents publics, mais pas des praticiens qui sont en première ligne	Aucune formation prévue jusqu'à présent
Volonté politique et responsabilité des autorités locales	Implication hétérogène	
Engagement et responsabilité des animateurs socio-éducatifs	Avis partagés, décalage entre les têtes de réseaux et les professionnels	Avis partagés et implication hétérogène des professionnels
Repérer les activités du territoire, déjà existantes et/ou nouvelles, et les évaluer	Besoin de construire sur la base des connaissances et compétences existantes ; besoin d'évaluer et de répertorier les activités existantes et celles qui émergent	
Faciliter la mise en réseau des	Absence d'une initiative nationale, seulement quelques	Initiative nationale récente et peu exploitée ; besoin de

animateurs	initiatives citoyennes	réseaux plus locaux
Rapprochement des secteurs concernés	Besoin de renforcement de la coopération des secteurs éducatifs et sociaux avec la police ; et aussi de l'animation socio-éducative de l'enseignement national	Meilleure collaboration avec la police, mais toujours besoin de renforcement de la coopération permanente des différents acteurs
Evaluation des mesures nationales	Très peu d'évaluation qualitative au niveau national	Une évaluation nationale a été effectuée en 2015, mais elle doit être poursuivie et renforcée
Impliquer les jeunes et la société civile	Besoin d'inclure les jeunes dans les processus décisionnels et dans les activités ; difficulté à travailler avec les communautés religieuses ; besoin d'impliquer davantage les familles et la société civile en général	L'implication de la société civile est de façon habituelle plus poussée en Suède, mais elle doit être davantage développée à l'égard des mesures de prévention ; difficulté à travailler avec les communautés religieuses
Créer des partenariats durables avec les associations et communautés	Besoins de multiplier, soutenir financièrement et inscrire dans la durée	Besoin de trouver des formes de financement de plus longue durée
Rapport de situation locale actualisé	Rôle des cellules de suivi et variations en fonction de la volonté politique ; besoin d'une analyse basée sur la coopération intersectorielle	Besoin d'une analyse basée sur la coopération intersectorielle
Elaboration et diffusion dans discours alternatif efficace et cohérent	Mesures de communication portées par les Ministère de l'intérieur inefficaces et initiatives locales éparpillées, manque de communication entre les gouvernements. Besoins de coopération au niveau national	Délégation de responsabilité au Conseil national des médias, mais besoin de connaissances et de concertation avec les municipalités
Moyens financiers	Moyens insuffisants	Moyens insuffisants et mise en compétition pour l'obtention de financements
Coopération internationale	Besoin de renforcement de la	Collaboration plus intense du

	coopération transnationale et sur le plan national et sur celui local	niveau national, mais manque d'engagement des municipalités
--	---	---

Observations :

- La formation de blocs supranationaux comme celui de la France-Belgique-Pays Bas peut s'avérer problématique pour le respect de la diversité européenne. Bien que la coopération renforcée entre certains Etats soit bénéfique, il est aussi important que l'échange reste ouvert à l'intégralité des pays afin d'assurer une connaissance globale du contexte européen et l'inclusion de tous les types d'extrémisme violent dans la stratégie européenne de prévention et, idéalement, afin d'assurer une connaissance approfondie de chacune des stratégies nationales. Le cas échéant, la tendance à centrer les discours et les politiques publiques uniquement sur la radicalisation islamiste déjà existante peut s'accroître et avoir de graves conséquences. La position de certains Etats d'une coopération exclusive avec « les Etats qui présentent des situations très proches » est critiquable et contre-productive pour la prise de recul que les chercheurs recommandent depuis quelques années¹⁰⁴.

- Les approches des Etats peuvent varier très facilement en fonction de la volonté politique, que ce soit sur le plan national ou sur le plan local.

- Il est indispensable que les acteurs concernés arrivent à un consensus afin de pouvoir coopérer.

- Malgré les grandes différences entre les Etats européens, il existe toujours des points communs qui encouragent la collaboration internationale. Mais pour entamer des collaborations fructueuses, une bonne connaissance de l'état de l'art national est indispensable.

¹⁰⁴ Dider Bigo, Laurent Bonelli, Emmanuel-Pierre Guittet, Francesci Ragazzi, « Preventing and countering youth radicalisation in the EU », 2014, URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/509977/IPOL-LIBE_ET\(2014\)509977_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/509977/IPOL-LIBE_ET(2014)509977_EN.pdf) (Consulté le 16/08/2017).

III. La réponse européenne aux besoins des Etats membres pour prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent

Au sein de l'Union européenne, la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme. Les attentats terroristes de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 ont renforcé le rôle de l'UE en matière de politique de sécurité, cette position politique s'inscrivant dans un contexte plus large et international de lutte contre le terrorisme marqué par les attentats du 11 septembre aux Etats Unis. Depuis 2005, la lutte antiterroriste représente l'axe principal de la coopération européenne en matière de sécurité¹⁰⁵. Selon Antoine Mégie, les positions de l'UE et des Etats membres concernant la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent doivent être analysées sous le prisme de deux éléments : « Premièrement, les Etats européens ont connu depuis la fin du XIXème siècle de nombreux épisodes de terrorisme faisant de la lutte antiterroriste une pratique ancienne et spécifique des autorités nationales de sécurité et de renseignement. Deuxièmement, l'institutionnalisation de l'espace européen de sécurité, liberté et justice (ESLJ) fait aujourd'hui de l'Europe un niveau politique et stratégique nécessaire à considérer. »¹⁰⁶

Le rôle de l'UE à côté des efforts des Etats membres dans la lutte contre le terrorisme est défini de la manière suivante : « La conception et la mise en œuvre de mesures de lutte contre la radicalisation se font principalement sur le terrain, au niveau local, mais aussi régional ou national, et relèvent avant tout de la compétence des États membres. Les acteurs locaux sont généralement les mieux placés pour prévenir la radicalisation et en détecter les signes à court comme à long terme. Cependant, l'UE a un rôle de soutien à jouer, en raison notamment de la nature similaire des difficultés auxquelles sont confrontés les États membres, ainsi que de l'ampleur et du caractère interconnecté du problème ; la coopération, la mise en réseau, le financement et l'échange de bonnes pratiques au niveau de l'Union ont donc également un rôle à jouer. »¹⁰⁷

A. Les outils développés par l'UE pour prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent

1. Dispositifs et instruments politiques

a. De 2001 à 2010 : le lancement de premières initiatives

Même si la question de la lutte contre le terrorisme s'est déjà posée en 2001 avec le « Plan d'action de l'UE pour lutter contre le terrorisme », le thème de la prévention est introduit dans le débat par le Coordinateur européen de la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove en l'occurrence, dont le poste a été créé en 2004. Ainsi la prévention vient faire partie des quatre axes d'action (avec la

¹⁰⁵ Antoine Mégie, 2015, p. 13.

¹⁰⁶ Ibid..

¹⁰⁷ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au Comité des régions : Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, Bruxelles », 2016, p. 2.

protection, les poursuites et les réponses) composant la stratégie européenne en matière de lutte contre le terrorisme de 2005, qui définit les principes directeurs de la participation de l'UE à la lutte contre le terrorisme¹⁰⁸.

Certaines initiatives nationales pionnières comme celle du Royaume Uni ou du Pays Bas, suivies par le Danemark et la Belgique, ont largement nourri les initiatives de la Commission européenne¹⁰⁹ et particulièrement celle du Royaume Uni¹¹⁰.

La stratégie connaît une première adaptation en juillet 2008, avec une nouvelle orientation vers « la lutte contre le financement du terrorisme »¹¹¹. En février 2010, le Conseil de l'UE décide de compléter la stratégie européenne de sécurité visant la sécurité extérieure de l'UE de décembre 2003 avec une stratégie de sécurité intérieure, adoptée par le Conseil européen en mars 2010¹¹². Cette décision a un fort message politique étant donné qu'il s'agit d'une prérogative nationale et cette stratégie a guidé l'action des ministres depuis 2010¹¹³. Concernant la prévention, il est prévu « de donner aux communautés les moyens de prévenir la radicalisation et le recrutement de terroristes : créer un réseau européen de sensibilisation à la radicalisation, organiser une conférence ministérielle sur la prévention de la radicalisation et du recrutement et élaborer un manuel destiné à soutenir les actions mises en œuvre par les pays de l'UE. »¹¹⁴

b. De 2011 à 2014 : Le renforcement de l'action de l'UE

En 2011 la Commission crée le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR) avec l'objectif de rassembler les principales organisations d'acteurs locaux liées à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme¹¹⁵. Sur la base des avancées du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation et du rapport TE-SAT sur la situation et les tendances du terrorisme d'Europol pour 2013¹¹⁶, la Commission adopte en janvier 2014 la communication « Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE » qui souligne le besoin de réadapter la stratégie de l'UE en matière de lutte contre la radicalisation à cause de l'évolution et de la diversification des tendances, des moyens et des formes de radicalisation.

¹⁰⁸ Conseil de l'Union européenne, « Stratégie de lutte contre le terrorisme », 2005, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:133275> (Consulté le 03/08/2017).

¹⁰⁹ Antoine Mégie, 2015, p. 14.

¹¹⁰ Dider Bigo, Laurent Bonelli, Emmanuel-Pierre Guittet, Francesci Ragazzi, « Preventing and countering youth radicalisation in the EU », 2014, URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/509977/IPOL-LIBE_ET\(2014\)509977_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/509977/IPOL-LIBE_ET(2014)509977_EN.pdf) (Consulté le 16/08/2017), p.8.

¹¹¹ Conseil de l'Union européenne, « Stratégie révisée de lutte contre le financement du terrorisme », 2008, URL : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2011778%202008%20REV%201> (Consulté le 03/08/2017).

¹¹² Conseil européen, « Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne », mars 2010, URL : https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/QC3010313FRC.pdf (Consulté le 07/08/2017).

¹¹³ Antoine Mégie, 2015, p. 15.

¹¹⁴ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action: cinq étapes vers une Europe plus sûre », novembre 2010, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52010DC0673> (Consulté le 07/08/2017).

¹¹⁵ Voir plus de détails sur l'activité du RSR dans la partie dédiée aux réseaux européens.

¹¹⁶ Europol, « EU Terrorism situation and trend report », 2013, URL : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/te-sat-2013-eu-terrorism-situation-and-trend-report> (Consulté le 05/08/2017).

Ainsi, la Commission affirme que les idéologies qui inspirent le terrorisme se sont diversifiées : « Il s'agit notamment des idéologies nationalistes et séparatistes, de celles inspirées par le réseau Al-Qaida, des idéologies violentes de gauche, anarchistes et de droite. »¹¹⁷ On voit aussi apparaître la question de ce qu'on appelle « terrorisme d'origine intérieure » (« homegrown terrorism ») car « Parmi les terroristes qui planifient des attentats sur le sol européen, beaucoup sont eux-mêmes des Européens. Ces attaques n'entraînent pas seulement la perte de vies humaines et des dégâts économiques ; elles peuvent semer le germe de la division entre les communautés en Europe, suscitant des opinions de plus en plus réactionnaires et extrémistes dans d'autres parties de la société. Cela contribue à la constitution d'un terrain fertile pour l'extrémisme et perpétue ainsi un cercle vicieux de radicalisation, d'attaques et de réactions violentes. »¹¹⁸ Cette communication marque un tournant car l'accent est déplacé des « techniques traditionnelles de répression » vers une approche plus large qui « doit impliquer l'ensemble de la société ».

Suite à cette communication de la Commission et sur la base des décisions du Conseil de l'Union européenne des 6 et 7 juin 2013 appelant à une actualisation de la stratégie, le Conseil de l'Union européenne adopte en mai 2014 la « Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes » qui « s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de l'UE de lutte contre le terrorisme et du plan d'action qui a été approuvé par le Conseil européen en 2005 »¹¹⁹ et qui avait comme objectif la prévention et la lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme. Le texte définit les dix grandes lignes d'action du cadre de la collaboration entre l'UE et les Etats membres pour lutter contre la radicalisation et le recrutement terroristes : promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité des chances pour tous; faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme ; renforcer la communication gouvernementale ; soutenir les messages s'opposant au terrorisme ; lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes en ligne ; former et mobiliser des praticiens de première ligne dans l'ensemble des secteurs concernés et renforcer leurs capacités ; aider les personnes concernées et la société civile à devenir plus résilientes ; soutenir les initiatives de désengagement ; soutenir la poursuite des travaux de recherche sur les défis de la radicalisation et du recrutement de terroristes et les tendances en la matière ; harmoniser les efforts internes et externes de lutte contre la radicalisation¹²⁰.

- c. Depuis 2015 : L'UE affirme clairement l'importance de la prévention et l'inscrit dans une stratégie plus large

Le programme européen en matière de sécurité d'avril 2015 inscrit la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans une stratégie plus large et introduit dans le discours officiel le

¹¹⁷ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au comité des régions : Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE », COM (2013) 941 final, Bruxelles, 2014, URL : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2013/FR/1-2013-941-FR-F1-1.Pdf> (Consulté le 26/06/2017), p. 2.

¹¹⁸ Ibid..

¹¹⁹ Conseil de l'Union européenne, « Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes », mai 2014, URL : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%209956%202014%20INIT> (Consulté le 05/08/2017), p. 3.

¹²⁰ Conseil de l'Union européenne, mai 2014, p. 5.

rapport entre la prévention et les « valeurs européennes communes », « l'intégration sociale », « la prévention de la marginalisation » et « l'éducation inclusive » : « La réponse de l'UE à l'extrémisme ne doit pas conduire à la stigmatisation d'un groupe ou d'une communauté en particulier. Elle doit reposer sur les valeurs européennes communes de tolérance, de diversité et de respect mutuel, et encourager les communautés libres et pluralistes. L'UE doit saper les fondements du terrorisme par un contre-discours fort et déterminé. [...] L'éducation, la participation des jeunes et le dialogue interconfessionnel et interculturel, ainsi que l'emploi et l'inclusion sociale, ont un rôle essentiel à jouer pour prévenir la radicalisation en promouvant les valeurs européennes communes, en favorisant l'intégration sociale, en développant la compréhension mutuelle et la tolérance. Une éducation inclusive peut servir très utilement la lutte contre les inégalités et la prévention de la marginalisation. Le travail des jeunes, le bénévolat, le sport et les activités culturelles sont des vecteurs particulièrement efficaces pour toucher les jeunes. Dans ce contexte, la Commission s'attachera par priorité à lutter contre la radicalisation et la marginalisation des jeunes et à promouvoir l'inclusion par une série d'actions concrètes au titre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse, du plan de travail de l'UE en faveur du sport et du plan de travail en faveur de la culture. »¹²¹

Suite aux attentats terroristes de 2015, la Communication publie une nouvelle communication en juin 2016, « Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », qui s'inscrit dans le programme européen en matière de sécurité de 2015, mentionné ci-dessus. Le texte établit les sept domaines où l'UE peut soutenir les Etats membres pour prévenir la « radicalisation menant à l'extrémisme violent sous forme de terrorisme » : soutien à la recherche, à la collecte de données probantes, à des actions de suivi et aux réseaux ; lutte contre la propagande terroriste et les discours haineux en ligne ; lutte contre la radicalisation en milieu carcéral ; promotion d'une éducation ouverte à tous et des valeurs communes de l'UE ; promotion d'une société inclusive, ouverte et résiliente et actions en faveur des jeunes ; la dimension sécuritaire de la lutte contre la radicalisation et la dimension internationale.

Sur le plan extérieur, l'UE est notamment impliquée dans les actions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Forum mondial de lutte contre le terrorisme avec l'objectif de soutenir la prévention et la lutte contre la radicalisation dans les pays partenaires dans les Balkans occidentaux, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, y compris par la formation des professionnels concernés et par le soutien financier aux actions de terrain. En 2018 il est prévu le lancement d'une nouvelle initiative au sein du programme Erasmus+ qui vise les échanges virtuels de jeunes pour améliorer la compréhension interculturelle entre les jeunes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et les sensibiliser aux aspects interculturels. Le réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR) apporte son expertise pour soutenir des actions de prévention en Tunisie, en Turquie et dans les Balkans occidentaux.

¹²¹ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Le programme européen en matière de sécurité », avril 2015, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/documents/basic-documents/docs/eu_agenda_on_security_fr.pdf (Consulté le 07/08/2017), p. 17-18.

2. Instruments financiers

Comme indiqué au point précédent, l'approche de l'Union européenne concernant la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est à la fois intégrée dans une stratégie plus globale de sécurité et, d'autre part, rassemble une multitude de domaines et d'acteurs autour d'une vision assez ouverte du terme de « prévention ». Par conséquent, les fonds disponibles au niveau européen sont accessibles au sein d'une diversité de programmes et ils peuvent financer des actions dans différents domaines.

Les pages suivantes présentent une liste non exhaustive de programmes européens de financement qui peuvent soutenir des projets liés à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent.

❖ Le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI)

Le FSI soutient la mise en place de la stratégie de sécurité interne, la coopération policière et le management des frontières externes de l'UE. Divisé en deux volets, le volet FSI-Police a comme objectifs spécifiques la prévention de la criminalité, la lutte contre la grande criminalité transfrontalière organisée, y inclus le terrorisme, le renforcement de la coordination et de la coopération entre les autorités nationales, ainsi que le renforcement des capacités des Etats membres et de l'UE à gérer des situations de crise liées au terrorisme et à la sécurité. Le FSI est mis en œuvre soit en gestion partagée par le biais de programmes nationaux, avec une enveloppe de 662 millions d'euros pour la période 2014-2020, soit par des actions de l'UE gérées par la Commission, avec 342 millions d'euros.

❖ Erasmus +

Le programme européen dédié à l'éducation (formelle, non formelle et informelle) et à la formation, Erasmus +, est un des programmes phare pour la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Suite à la « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination » de Paris de mars 2015, sont prioritaires les projets qui participent à l'accomplissement de ses objectifs par la favorisation de l'inclusion sociale, la promotion des valeurs fondamentales de l'Union et la compréhension interculturelle. Deux appels à projets spécifiques ont été publiés jusqu'à présent dans le cadre de « Action clé n°3 - soutien à la réforme des politiques » : « L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse » pour l'éducation et la jeunesse : l'appel EACEA/05/2016 doté de 13 millions d'euros et l'appel EACEA/07/2017 avec une enveloppe de 10 millions d'euros. Au-delà de ces appels à projets spécifiques, la totalité des activités financées dans le cadre de ce programme (de formation, de mobilité, de volontariat, d'innovation et d'échanges de bonnes expériences) sont considérées comme étant bénéfiques pour le progrès vers une éducation plus ouverte, le respect des valeurs communes de l'UE et une société plus inclusive et résiliente.

❖ Les Fonds structurels et d'investissement européens

Ces fonds sont gérés conjointement par la Commission européenne et les Etats membres. Ils ont comme objectif général d'investir dans l'emploi et dans une économie et un environnement sains et durables. Parmi les cinq Fonds ESI (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural et Fonds

européen pour les affaires maritimes et la pêche), le Fonds social européen (FSE) est celui qui s'adapte le mieux au contexte de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent car il soutient des projets qui visent la création d'emplois et l'investissement dans les travailleurs, les jeunes et les demandeurs d'emploi. Pour la période 2014-2020, 25,6 milliards d'euros sont directement dédiés à la promotion de l'inclusion sociale pour les personnes défavorisées. En plus, 8 milliards d'euros seront destinés à l'investissement dans l'éducation et la formation afin de lutter contre le décrochage scolaire et améliorer l'accès à l'éducation par l'adaptation aux besoins des apprenants (même les plus défavorisés) et des enseignants.

❖ Horizon 2020

Le programme Horizon 2020 est le programme européen qui finance l'innovation et la recherche durant la période 2014-2020. Parmi ses trois priorités, la question de la prévention peut être abordée dans la priorité « défis sociétaux » qui soutiennent des projets interdisciplinaires qui abordent les problématiques contemporaines des sociétés européennes. Parmi les sept défis prévus pour la période 2014-2020, le défi « Des sociétés sûres - protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens » (doté de 1,695 milliard d'euros) et le défi « L'Europe dans un monde en évolution : sociétés inclusives, innovantes et réflexives » (doté de 1,309 milliard d'euros) sont pertinentes pour l'approche de l'UE concernant la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent.

❖ Europe pour les citoyens

Le programme « Europe pour les citoyens » a comme objectifs la promotion de l'Union européenne (son fonctionnement, son histoire et sa diversité), de la citoyenneté européenne et de la participation civique et démocratique au niveau européen. Avec un budget de 185,5 millions d'euros pour la période 2014-2020, les objectifs du programme rejoignent clairement la volonté de l'UE de prévenir la radicalisation par le renforcement des valeurs communes à l'Union.

❖ Droits, égalité et citoyenneté

Ce programme finance des projets qui promeuvent la citoyenneté européenne, l'égalité et les droits fondamentaux et stimulent l'implication active des citoyens dans la vie démocratique européenne. Avec un budget de 439 million d'euros pour la période 2014-2020, le programme peut financer des actions de formation, de coopération et d'échange de bonnes pratiques, de sensibilisation, d'essaimage ou de recherche.

3. Réseaux européens

« Si l'Union européenne produit un grand nombre d'expertises et de recueils de "bonnes pratiques", le développement actuel des programmes de prévention et de traitement de la radicalisation violente est fortement dépendant des dispositifs nationaux. Or les cadres nationaux en matière de sécurité ou de prise en charge sociale de ces phénomènes s'inscrivent dans des histoires et des structures institutionnelles très différentes les unes des autres. Dans ces conditions, les actions européennes relèvent avant tout d'une dynamique de mise en réseau et d'échanges d'expertise sans

effets contraignants, comme l'illustre le programme européen RAN (Radicalisation Awareness Network). »¹²²

❖ Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR)

Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation a été créé par la Commission en 2011 afin de rassembler les principales organisations d'acteurs locaux impliqués dans la prévention de la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent. Actuellement, il compte plus de 700 organisations, soit environ 2 400 praticiens en première ligne provenant de 28 pays et de différents domaines. Le centre d'excellence du RSR est la plateforme européenne qui facilite l'échange d'expériences et la coopération entre les acteurs concernés (composante « réseau »), qui aide l'Union et les Etats membres à concevoir et à mettre en place des mesures de prévention efficaces (composante « soutien ») et qui développe et diffuse les bonnes pratiques et la recherche ciblée (composante « connaissances »).

❖ Le Forum de l'Union sur l'internet

Le forum de l'Union sur l'internet a été créé par l'UE en décembre 2015 avec l'objectif de rassembler les entreprises du secteur, les Etats membres, les services répressifs et les partenaires de la société civile et d'analyser ensemble les moyens de lutter contre la propagande extrémiste et terroriste en ligne par une coopération volontaire renforcée sans affecter des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression. L'action de ce forum se déploie sur deux axes : limiter l'accès aux contenus terroristes et faciliter la construction de discours positifs par des partenaires de la société civile. D'une part, l'unité de signalement des contenus sur l'internet d'Europol détecte les contenus terroristes en ligne et informe l'entreprise qui possède le site sur lequel le contenu est publié.

Par ailleurs, la Commission a signé un accord avec les entreprises Facebook, Twitter, Google et Microsoft qui ont créé le prototype d'une « base de données d'empreintes numériques (hashes) » qui permettra d'empêcher qu'un contenu terroriste supprimé d'un site soit rechargé sur un autre. Actuellement, les efforts se concentrent sur le ralliement d'autres structures de plus petite taille à ce dispositif qui est déjà opérationnel¹²³.

D'autre part, un programme d'autonomisation de la société civile (CSEP) a été lancé le 15 et le 16 mars 2017. Il supposera des formations dispensées par le RSR, un appel à propositions qui sera lancé à posteriori et une évaluation du programme.

❖ Eurydice

Le réseau Eurydice soutient et facilite la coopération européenne dans le domaine de la formation tout au long de la vie. Formée par 42 structures nationales de 38 pays participants au programme Erasmus +, Eurydice apporte des informations sur les systèmes d'éducation et les politiques des 38

¹²² Antoine Mégie, 2015, p. 16.

¹²³ Commission européenne, « Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions définies dans la communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », juin 2017, URL : http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF?bcsi_scan_e1582537df372115=0&bcsi_scan_filename=COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF (Consulté le 08/08/2017).

pays et mène des études sur les thématiques communes au niveau européen. Par ailleurs, le réseau mène des recherches sur les systèmes éducatifs et les politiques de l'éducation au sein de l'Union, y compris sur le thème de la prévention de la radicalisation.

❖ RSR Jeunes

Le Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation a lancé en novembre 2016¹²⁴ la plateforme « RSR Jeunes », un réseau qui vise à donner aux jeunes un rôle actif dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent. D'une part, le réseau diffuse directement des modèles positifs dans les écoles, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs et les prisons et, d'autre part, il encourage l'implication des jeunes (« RSR Jeunes ambassadeurs ») dans l'élaboration de politiques et de mesures de prévention.

A. L'Union européenne, le secteur socio-éducatif et la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent : le déploiement du soutien

Le soutien actuel et spécifique accordé par l'Union européenne afin que le secteur socio-éducatif puisse participer à la prévention de la radicalisation se matérialise principalement de deux manières : par le financement de projets dans le cadre du programme Erasmus + et par la publication d'une boîte à outils à destination des animateurs socio-éducatifs et des éducateurs qui a été élaborée par un groupe d'experts chargé de l'étude de la contribution du travail socio-éducatif à la promotion de la citoyenneté active, à la prévention de la marginalisation de jeunes et de la radicalisation menant à la violence. Dans les pages suivantes nous analysons sous un angle pragmatique la mise en place de ce soutien.

1. Le plan de travail pour la Jeunesse 2016-2018 : la création d'une boîte à outils pour les travailleurs socio-éducatifs

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse est le cadre de coopération des Etats membres dans le domaine de la jeunesse défini par les ministres pour la période 2010-2018. L'implication du secteur jeunesse dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est définie de manière explicite dans le plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018. A cet égard, la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres sur ce plan de travail prend en considération « l'intention de la Commission européenne de s'attacher en priorité à la lutte contre la radicalisation et la marginalisation des jeunes et à promouvoir l'inclusion des jeunes dans la vie sociale, culturelle et citoyenne » tel qu'exprimée dans le Programme européen en matière de sécurité de la Commission.

Conformément au plan de travail pour la période 2016-2018, un groupe d'experts a été créé par les Etats membres sous la coordination de la Commission pour se consacrer à la « définition de l'apport

¹²⁴ Pour les conclusions du RSR Jeunes kick-off meeting voir la publication du RSR, « Young people's view on the work of first-line practitioners and policies », mars 2017, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-yf-and-c/docs/ran_young_kick_off_meeting_madrid_28-29_03_2017_en.pdf (Consulté le 08/08/2017).

spécifique du travail socio-éducatif auprès des jeunes et de l'apprentissage non formel et informel pour ce qui est de favoriser la citoyenneté active et la participation des jeunes à des sociétés plurielles et tolérantes et de prévenir la marginalisation et la radicalisation susceptibles de conduire à des comportements violents »¹²⁵. Les travaux de ce groupe participent à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, des Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et trans-sectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène ainsi qu'à l'application de la Communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent¹²⁶.

Les experts ont été nommés par les Etats membres qui ont voulu s'impliquer dans les travaux de ce groupe. Ainsi, les Etats qui ont participé aux six réunions organisées entre mars 2016 et décembre 2016 sont la Belgique, la République Tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Croatie, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovénie et la Suède (seulement 19 pays sur 28) et le Forum européen de la jeunesse (*European Youth Forum*) a été invité comme participant permanent.

Le mandat de ce groupe d'experts coordonné par l'unité Jeunesse de la Direction Générale Education et Culture (DG EAC) est établi pour la période janvier 2016 et juin 2017 et il prévoit comme résultats attendus la collecte d'exemples de bonnes pratiques, l'analyse de ces exemples, la compilation d'une boîte à outils adaptable aux différents contextes des Etats membres ainsi que des recommandations politiques qui pourraient servir à des éventuelles conclusions du Conseil¹²⁷.

Au-delà d'une analyse de l'utilité de cette publication dont la pertinence des informations apportées est remise en cause par certains représentants des ministères de jeunesse¹²⁸ et par le Forum européen de la jeunesse¹²⁹ et qui a été précédée par une autre publication du réseau SALTO-YOUTH¹³⁰ qui est davantage appréciée par les experts du domaine (par exemple, le ministère de la jeunesse français a choisi de traduire ce guide et de le diffuser au sein de son réseau), notre intérêt porte principalement sur l'organisation et le déroulement des travaux de ce groupe ainsi que sur le ressenti des experts participants. S'agissant du premier groupe d'experts organisé par l'Unité Jeunesse de la Commission sur le thème de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, nous considérons qu'il est pertinent de souligner les points favorables ainsi que les points à

¹²⁵ Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 », décembre 2015, URL : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215\(01\)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215(01)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001) (Consulté le 09/08/2017).

¹²⁶ Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 », décembre 2015, URL : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215\(01\)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215(01)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001) (Consulté le 09/08/2017).

¹²⁷ Commission européenne, « Mandate of the expert group on youth work for active citizenship preventing marginalisation and violent radicalisation », 2015, URL : http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/policy/documents/mandate-expert_group-active-citizenship_en.pdf (Consulté le 09/08/2017).

¹²⁸ Voir entretien avec Pierre Montaudon, Annexe 5.

¹²⁹ Voir entretien avec Manuel Gonçalves Gil, Annexe 3.

¹³⁰ SALTO-YOUTH, *Young people and extremism: a resource pack for youth workers*, Disponible en ligne : <https://www.salto-youth.net/rc/cultural-diversity/publications/youngpeopleandextremismpack/> (Consulté le 30/07/2017).

améliorer et d'intégrer cette analyse dans une critique constructive de la façon dont l'Union européenne soutient les travailleurs socio-éducatifs.

Les points positifs apportés par l'organisation de ces travaux en particulier et par ce type de groupes de travail évoqués par les participants que nous avons interviewés¹³¹ ou qui résultent de notre analyse sont les suivants :

- Ces réunions ont créé un cadre pour le dialogue et l'échange entre les Etats européens, dont les situations et l'analyse des besoins sont très différents et qui méconnaissent les contextes et les mesures nationales. Au sein du groupe d'experts l'échange d'expériences et de bonnes pratiques a permis une meilleure connaissance des situations qui peuvent servir de source d'inspiration.
- Le manque d'intérêt de certains Etats concernant le thème de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est souvent déterminé par une méconnaissance du sujet. La participation à ces débats a favorisé la prise de conscience de l'importance du sujet et une volonté plus poussée de s'investir de la part de certains participants.
- Les réunions offrent également la possibilité de rencontrer des partenaires potentiels pour des projets internationaux d'échange de bonnes pratiques ou d'innovations ; elles permettent ainsi de renforcer la coopération entre les Etats européens.
- Ces rassemblements d'experts de différents Etats membres permettent de repérer les obstacles à leur coopération et de travailler ensemble vers des concepts et mesures communs qui peuvent guider des actions nationales plus concertées au niveau européen.

Les points négatifs repérés ont trait aux obstacles qui mettent en difficulté la coopération entre les Etats membres dans ce domaine ou des défauts de coordination de ces réunions par la Commission :

- Les décisions prises représentent un compromis et ne reflètent pas la diversité des situations des Etats membres à cause de l'obligation de respecter le mandat et d'arriver à un consensus. Par conséquent, l'appropriation des recommandations par les Etats membres reste limitée. C'est le cas de l'approche sur trois niveaux qui est définie par l'article 15 des Conclusions du Conseil sur le rôle du secteur de la jeunesse dans la prévention de la radicalisation violente de mai 2016 et base de travail du groupe d'experts. Dans le cas de la France, cette approche n'est pas tout à fait acceptable car les instances nationales qui représentent le milieu socio-éducatif ne considèrent pas que le travail avec des jeunes déjà radicalisés (le troisième niveau de prévention) fasse partie de leur domaine professionnel¹³².
- Le manque de force coercitive pour la Commission concernant la participation des Etats membres et l'application des recommandations est corrélé avec le manque d'implication de certains pays (seulement 19 Etats membres ont participé).

¹³¹ Voir entretien avec Pierre Montaudon, Annexe 5.
Voir entretien avec Manuel Gonçalves Gil, Annexe 3.
Voir entretien Pontus Ekstedt, 30/06/2017 Annexe 6.
Voir entretien Michail Moschovakos, Annexe 2.

¹³² Voir entretien Pierre Montaudon, Annexe 5.

- Malgré l'acceptation générale de la part de la Commission et des Etats membres du fait que la prévention requiert une approche intersectorielle et intégrée, le fonctionnement même de la Commission européenne ne respecte pas ce principe. Les unités Education et Jeunesse sont concernées ensemble par le suivi de la Déclaration de Paris, mais l'échange d'informations, la participation conjointe aux travaux ou même l'organisation de travaux communs ne se réalise pas. Par exemple, malgré l'importance du secteur de la jeunesse pour l'éducation à la citoyenneté, le développement de l'esprit critique et le dialogue interculturel et ses apports au fil du temps, les représentants du secteur de la jeunesse ne sont pas associés aux travaux du groupe de travail consacré à la promotion de la citoyenneté et les valeurs communes de liberté, tolérance et non-discrimination. Par ailleurs, la DG HOME ne participe pas aux travaux de la DG Education et Culture et cette dernière n'utilise pas, par exemple, les résultats des projets pertinents sur le sujet financés par le programme Horizon 2020.

2. Erasmus + : Appels à projets et cartographie des projets financés

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris constitue une priorité transversale du programme Erasmus +, le programme européen dédié à l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020. Le programme représente également une des actions clés employées par la Commission afin de mettre en œuvre les actions de soutien à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent tel que définies dans la Communication « Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent »¹³³ de 2016.

Pour l'année 2016, trois appels à projets spécifiques contiennent des priorités qui visent la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, faisant partie de l'action clé 3 « Soutien à la réforme des politiques » gérée par la DG EAC. L'action clé 2 « Coopération en faveur de l'innovation et de l'échange des bonnes pratiques », gérée par les agences Erasmus + nationales, est également considérée par la Commission comme moyen de participation à la stratégie européenne de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent¹³⁴. Néanmoins, les appels à projets de l'action clé 2 ne présentent pas d'objectif ou de priorité spécifiquement dédiés à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et, par conséquent, ce travail ne les analyse pas¹³⁵.

L'appel EACEA/34/2015, Action clé N° 3: soutien à la réforme des politiques – initiatives en matière d'innovation politique – Expérimentations politiques dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse, sous la direction d'autorités publiques de haut niveau, publié le 15/12/2015 : il s'agit de projets d'expérimentation politique de grande échelle fondés sur la collecte et l'évaluation des données issues des essais des modèles théoriques sur le terrain. Les objectifs généraux de l'appel

¹³³ Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au Comité des régions : Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », 2016, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016DC0379&from=en> (Consulté le 25/06/2017).

¹³⁴ Commission européenne, « État d'avancement de la mise en œuvre des actions définies dans la communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent » Annexe, 29/06/2017, URL : <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF> (Consulté le 22/08/2017), p. 8.

¹³⁵ A titre informatif, parmi les 266 projets stratégiques dans le domaine de la jeunesse financés en 2016, seulement un projet traite de manière spécifique la prévention de la radicalisation.

sont : la coopération transnationale et l'apprentissage entre pairs entre les autorités publiques de plus haut niveau ; l'innovation basée sur la collecte et l'évaluation de données probantes ; la facilitation du transfert et l'essaimage des mesures innovantes à d'autres niveaux. Pour le domaine de la jeunesse, le budget alloué est de 2 millions d'euros (contre 12 million d'euros pour l'éducation et la formation) et le seul thème prioritaire qui lui est dédié est « la création de liens : développer la capacité à traiter et à prévenir la marginalisation et la radicalisation violente chez les jeunes ». Les propositions devaient s'inspirer des « efforts existants » mais aussi créer des méthodes nouvelles et innovantes de « sensibilisation et de prévention de la radicalisation violente »¹³⁶.

Dans le cadre de cet appel, un seul projet a été sélectionné : « The Youth Empowerment and Innovation Project (YEIP) ». Il associe 20 partenaires (des autorités publiques et des organismes de recherche) de 8 pays (le Royaume Uni, la Grèce, le Chypre, l'Italie, le Portugal, la Pologne, la Suède et la Roumanie) coordonnés par l'Institut international IARS¹³⁷, un institut britannique de recherche privé spécialisé dans les domaines de la jeunesse, de l'égalité et de la justice. L'objectif du projet est de créer et de tester un modèle d'intervention basé sur les principes de la justice restauratrice, de la psychologie positive et du *Good lives model* (GLM). Il s'agit d'une approche cognitive-comportementale de la prévention de la marginalisation et de la « radicalisation violente » des jeunes en Europe et le modèle (qui inclut les interventions, les ressources et la formation) sera testé dans des écoles, des universités, des prisons et mis en ligne. Une composante importante du projet est l'approche méthodologique de recherche-action participative¹³⁸ et l'implication fondamentale d'un comité de recherche formé par des jeunes. Doté d'un financement européen de 1 037 865 EUR et avec des fortes ambitions d'essaimage et d'exploitation des résultats, on observe néanmoins qu'à priori le projet n'est pas destiné aux animateurs socio-éducatifs.

L'appel EACEA/05/2016, Action clé N° 3: soutien à la réforme des politiques - L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse, publié le 15/03/2016, est l'appel publié spécifiquement pour le suivi de la Déclaration de Paris¹³⁹ et est doté de 13 millions d'euros pour 2016. Il s'agit d'une approche éducative (dans le sens formel, non-formel et informel) de la prévention de la « radicalisation violente » plus globale, de long terme, qui vise le renforcement de l'inclusion sociale comme base de la prévention. Les propositions devaient répondre à un des deux objectifs généraux : a) la prévention de la « radicalisation violente » et la promotion des valeurs démocratiques, des droits fondamentaux, de la compréhension interculturelle et de la citoyenneté active ; b) la promotion de l'inclusion des apprenants défavorisés, particulièrement des « personnes issues de l'immigration », et la prévention et lutte contre les discriminations. Le budget est divisé entre 2 lots –

¹³⁶ Commission européenne, « Appel à propositions EACEA N° 34/2015 dans le cadre du programme Erasmus+. Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques – Initiatives en matière d'innovation politique », 15/12/2015, URL : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/fr_guidelines_eacea_34_2015.pdf (Consulté le 21/08/2017), pp. 12-13.

¹³⁷ Voir le site de l'Institut IARS pour plus d'information : http://www.iars.org.uk/content/about_IARS
¹³⁸ La définition donnée par le projet : « *experimental research that focuses on the effects of the researcher's direct actions of practice within a participatory community with the goal of improving the performance quality of the community or an area of concern* (Dick 2002). », URL : <http://yeip.org/about-the-project/> (Consulté le 24/08/2017).

¹³⁹ Commission européenne, « Appel à propositions EACEA/05/2016 dans le cadre du programme Erasmus+. Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques. L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse », 15/03/2016, URL : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2424_ap-erasmus-inclusion-sociale.pdf (Consulté le 21/08/2017), p. 1.

lot n° 1 Education (10 millions d'euros) et lot n° 2 Jeunesse (3 millions d'euros) – et trois volets de projets :

- a) Projets de coopération transnationale (lots n° 1 et 2) : ce volet a comme objectif de repérer des bonnes pratiques déjà existantes et de les diffuser au niveau européen, national, régional et local. Des activités d'évaluation, d'essai et d'amélioration sont financées et l'objectif d'essaimage est particulièrement important.
- b) Projets de volontariat à grande échelle (lot n° 2) : le volet est spécifiquement dédié à l'intégration des migrants nouvellement arrivés par des bonnes pratiques de volontariat déjà existantes. L'accent est mis sur l'implication des habitants dans les activités organisées sur le plan local ainsi que sur la sensibilisation à la valeur du volontariat et à la situation des migrants.
- c) Projets de mise en réseau des agences nationales pour Erasmus + (lot n° 2) : ils visent le renforcement des échanges de bonnes pratiques et de capacités du secteur de la jeunesse concernant la promotion de la tolérance dans la société ou l'intégration des migrants nouvellement arrivés. L'impact sur les politiques et la coopération intersectorielle sont également visés.

Même si les deux objectifs généraux visent des éléments qui font partie de la vision de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent abordée dans ce travail, nous considérons que seulement le premier objectif s'adresse aux besoins concrets et actuels du secteur socio-éducatif liés à la prévention. Dans le lot Jeunesse, quatre projets ont été financés dans le cadre de l'objectif général N°1 : un projet de coopération transnationale, un projet de volontariat à grande échelle et deux projets de mise en réseau des agences nationales Erasmus +¹⁴⁰. Une analyse globale de ces propositions (et non pas de leurs résultats, étant donné qu'ils sont en cours de déroulement) nous indique que les principaux objectifs des projets sélectionnés sont : la sensibilisation à l'éducation interculturelle ; la promotion et le développement de l'esprit critique et de l'éducation aux médias et au cyberspace ; le développement de méthodes de lutte contre l'exclusion et la radicalisation dans les quartiers défavorisés par le biais de projets de volontariat qui impliquent des réfugiés nouvellement arrivés ; la création de formations et de ressources sur l'éducation interculturelle pour les animateurs socio-éducatifs et les enseignants ; le renforcement de la collaboration entre le secteur jeunesse et celui de l'éducation formelle pour faire de l'éducation interculturelle. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la phase de prévention avant-radicalisation et dans une approche de long terme. Tous les acteurs impliqués sont des organisations non-gouvernementales ou des agences nationales Erasmus+ (pour le dernier volet).

En 2017 le seul appel à projet destiné à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est EACEA/07/2017 Action clé N° 3: soutien à la réforme des politiques - L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse. Le budget disponible pour le lot Jeunesse est de 2 millions d'euros et la subvention maximale est de 500 000 euros. Le budget total de l'appel a été réduit de 3 millions d'euros par rapport à celui de 2016 (2 millions pour l'Education et 1 million pour la Jeunesse). Cette baisse des fonds est liée au changement des priorités de la présidence du Conseil

¹⁴⁰ Commission européenne, « Key Action 3 – initiatives for policy innovation – Social inclusion through education, training and youth. List of proposals recommended for funding », URL : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/lot_2_-_youth_-_selected_projects_0.pdf (Consulté le 24/08/2017).

de l'UE, la prévention de la « radicalisation violente » étant une priorité de la présidence hollandaise en 2016, lorsqu'en 2017 la priorité est davantage le volontariat et le lancement du Corps européen de solidarité¹⁴¹, un projet fortement soutenu par Jean-Claude Juncker. L'arrivée de la présidence estonienne annonce encore un autre changement de priorité vers la digitalisation.

3. « The Web Walkers » : monter un projet européen qui réponde à la diversité de besoins nationaux

La Caisse nationale des allocations familiales française a répondu en mai 2017 à l'appel à propositions EACEA/07/2017 Action clé N° 3: soutien à la réforme des politiques - L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse du programme Erasmus + avec Le projet « The Web Walkers » a comme objectif principal la création et l'expérimentation d'une formation à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent à destination des travailleurs socio-éducatifs qui exercent une présence éducative sur Internet et sur les réseaux sociaux.

L'appel à projet a comme objectif général le développement et la mise en œuvre des méthodes pratiques et innovantes afin de favoriser un environnement inclusif pour la jeunesse dans des contextes spécifiques. L'objectif spécifique de l'appel qui nous concerne est celui qui porte sur la prévention de la radicalisation qui conduit à l'extrémisme violent des jeunes en atteignant la population à risque de marginalisation ou d'exclusion sociale. Parmi les caractéristiques clés de ce type d'action, comptent la capacité d'apporter des changements systémiques et la pertinence prouvée d'un projet innovant.

Même si les résultats de l'appel n'ont pas encore été publiés et que le projet n'a pas encore démarré, la phase de montage de ce projet présente déjà des particularités qui méritent d'être analysées afin d'illustrer l'utilité du cadre posé par le programme Erasmus + pour faire progresser l'implication des travailleurs socio-éducatifs dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent à tous les niveaux.

Le consortium est formé d'une diversité d'acteurs provenant de quatre pays (la France, la Suède, la Finlande et l'Espagne) : trois autorités publiques (nationales et locales), la Caisse nationale des allocations familiales (établissement public placé sous la tutelle de l'Etat), trois associations, un institut de recherche et une caisse d'allocations familiales.

D'autres structures et pays ont rejoint le projet en tant que partenaires associés : Le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes de France ; la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique ; la Fédération des Centres Sociaux de France ; le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) du Ministère de l'Education français ; la Fédération des organisations chrétiennes de service volontaire international (FOCSIV) de l'Italie.

Le projet a eu comme point de départ deux éléments principaux :

- le besoin de formation et d'outillage des travailleurs sociaux et socio-éducatifs concernant la prévention de la radicalisation afin de savoir prévenir et/ou détecter la radicalisation en ligne ;

¹⁴¹ Voir entretien avec Michail Moschovakos, Annexe 2.

- l'exploitation et l'amélioration des actions existantes.

The Web Walkers (TWW) s'appuie sur des dispositifs de présence éducative sur Internet déjà développés en Suède (Nätvandran), en Finlande (Netti Polisii et NETARI) et en France (Promeneurs du Net), mais qui n'étaient pas destinés à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Le projet des « Promeneurs du net » a été créé en 2007 par le centre de jeunesse Fryshuset situé dans le quartier éponyme de Stockholm afin de réussir à entrer en contact avec les jeunes plus facilement et aussi pour faciliter le débat entre des jeunes fragilisés autour de sujets plus difficiles.

Chaque animateur ou éducateur « promeneur du Net » travaille auprès des jeunes sous la responsabilité de la structure qui l'emploie. Le promeneur du net développe une approche éducative sur internet par une présence professionnelle sur les différents réseaux sociaux ou tout autre espace de partage d'activité numérique et chaque promeneur du Net dispose d'un profil personnel visible sur tous les sites Internet où il est amené à interagir. La méthode des Promeneurs du Net est fondée sur la relation et l'identification.

En neuf ans, les Promeneurs du net ont touché plus de 10 000 jeunes suédois. En France le projet a été très bien accueilli également et cette année la Caisse nationale des allocations familles soutient son déploiement sur tout le territoire français, dans le cadre de sa politique de jeunesse. Ainsi TWW répond au besoin d'identifier des méthodes appartenant à d'autres domaines qui pourrait être utilisées avec efficacité pour faire de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent¹⁴².

La diversité des partenaires reflète également une diversité de contextes : stratégie nationale de prévention, types d'extrémisme violent existant sur le territoire, mesures et acteurs engagés dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent. Le sens des initiatives des partenaires impliqués dans le projet est également diversifié : par exemple, dans le cas de la France il s'agit surtout d'une initiative au niveau national ; dans le cas de la Suède, l'initiative émane du centre de jeunesse Fryshuset.

Au-delà des différences intrinsèques au secteur de l'animation socio-éducative des Etats impliqués ou des lacunes des stratégies nationales de prévention, le projet TWW illustre comment des acteurs et des Etats différents peuvent se réunir autour de besoins communs avec l'objectif de trouver un modèle adaptable à leur contexte. Par ailleurs, le potentiel de ce projet européen n'est pas seulement de combler le besoin de formation des animateurs socio-éducatifs, mais aussi, dans un cadre de gestion de projet optimal, celui de créer un cadre d'échanges et d'apprentissages entre pairs. Dans le cas d'une collaboration positive, il s'agira également de créer des réseaux

¹⁴² « A third general gap concerns overcoming the false exceptionalism of radicalisation. In terms of both research and practice, overlaps and opportunities for applying existing knowledge have been observed with respect to areas such as crime, gangs or subcultures. It has also been noted that radicalisation is not an exceptional phenomenon, but one that involves variations of social and psychological processes existing in society. Consequently, concepts and theories developed in the broader fields of criminology, sociology, psychology, political science, anthropology, economics, etc., should be exploited through cross disciplinary academic/practical projects. », Réseau de sensibilisation à la radicalisation - Centre d'Excellence, « Radicalisation research – Gap analysis », 2016, Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/docs/pages/201612_radicalisation_research_gap_analysis_en.pdf (Consulté le 30/07/2017), p. 4.

transnationaux de professionnels dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent.

Les modules de formation et les outils pédagogiques seront testés dans des structures de jeunesse et évalués par des experts. Des ateliers interactifs d'éducation non formelle aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux ainsi que pour le développement de l'esprit critique permettront intégrer les jeunes et leur avis dans l'évaluation finale du projet afin que ces activités soient adaptées à leurs intérêts et besoins.

Conclusions

« Les acteurs principaux de la lutte contre la radicalisation se trouvant nécessairement au niveau local, les États membres doivent accorder la priorité à l'identification et à la mobilisation, à ce niveau, d'interlocuteurs qui ont une influence suffisante et disposent d'une formation adéquate pour transmettre des messages anti-radicalisation et présenter d'autres modèles que ceux propagés par les prédicateurs radicaux et les groupes criminels organisés. »

L'analyse des besoins des animateurs socio-éducatifs concernant leur engagement dans la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent est fortement déterminée par le statut et la vision du secteur dans les différents États membres, mais aussi par le type d'approche de prévention adopté par les gouvernements. Dans les États où la stratégie de prévention est fortement ancrée dans des mesures sécuritaires, les animateurs socio-éducatifs considèrent que la relation de confidentialité avec les jeunes, essentielle pour leur activité professionnelle, est mise en danger : « les organisations de la société civile et les praticiens de première ligne doivent trouver une modalité de collaborer avec les gouvernements et en même temps préserver la confiance de leur communauté. A cause des contraintes financières, les organisations de la société civile peuvent être inclinées à s'adapter aux méthodes et au langage des gouvernements, à réitérer leur discours, et ainsi préjudicier leur crédibilité. »¹⁴³

D'autre part, la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, par son caractère complexe et multidimensionnel, exige une approche intersectorielle et tous les États n'ont pas cette culture. L'exemple typique est celui de la difficulté des animateurs socio-éducatifs de collaborer avec les services de police et de sécurité et, dans certains pays, même avec les écoles.

En général, les principaux besoins du secteur socio-éducatif concernent la formation et l'outillage. Ils demandent une approche très pragmatique avec des notions clairement définies afin que les acteurs arrivent à identifier leur rôle. Ces nécessités se définissent autour de la reconnaissance de leur apport pour une politique locale efficace et le repérage des pratiques déjà existantes qui participent aux efforts de prévention ou qui peuvent être améliorés, le rapprochement avec les autres secteurs concernés, la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques sur le plan local, national et européen, les ressources financières et la stabilité des projets entamés ainsi que l'implication des jeunes dans les processus décisionnels et dans les activités afin de promouvoir des exemples positifs et l'apprentissage entre pairs.

En ce qui concerne la réponse européenne à ces besoins, le cadre européen de coopération dans le domaine de la jeunesse, avec les limitations intrinsèques à son fonctionnement, offre un cadre d'échange et de coopération pour les décideurs politiques, la possibilité de garder le sujet sur l'agenda politique, de la coordination et des financements. Les différents outils européens peuvent être utilisés pour avoir accès à l'expertise européenne et à un réseau d'acteurs ou pour développer des axes d'intervention en concertation avec les besoins locaux. Plus concrètement, les travaux de

¹⁴³ « *Civil society organizations (CSOs) and grassroots practitioners need to find a way of working in collaboration with governments while preserving the trust of their communities. Due to financial constraints CSOs can be inclined to adapt to governmental methods and language, echoing their narratives, and thus often damaging their credibility.* », Club de Madrid, « Preventing violent extremism: Leaders telling a different story », 2016, p. 12.

repérage et d'évaluation comme les guides à destination des animateurs peuvent constituer un support de formation pédagogique. D'autre part, les appels spécifiques du programme Erasmus+ représentent une opportunité pour les initiatives locales ou même nationales de combler les vides des stratégies nationales car le programme Erasmus + soutient les échanges européens autour de la formation et de la coopération intersectorielle.

Ce soutien présente néanmoins des limites expliquées d'une part précisément par la diversité des besoins des Etats membres et la difficulté d'arriver à une politique consensuelle et pertinente et d'autre part par le manque de coordination entre les différentes structures de la Commission. L'échange d'information et d'expertise entre les différentes directions générales et même entre l'unité Jeunesse et celle de l'Education et la formation au sein de la DG EAC est quasi inexistant ce qui a pour conséquence la fragmentation des travaux et l'impossibilité d'avoir une politique jeunesse transversale.

On constate aussi une perte d'information importante pour les Etats membres dans le cadre des problématiques liées à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent : par exemple, les évaluations des mesures existantes et des besoins envoyés par les porteurs de projets Erasmus + pourraient être répertoriées et communiquées aux Etats membres.

La forte concurrence pour les financements ainsi que la grande dépendance des volontés politiques sont profondément nuisibles à la consolidation du secteur, à l'efficacité et à la pérennisation des efforts de prévention. Des initiatives de la Commission tel que le Corps européen de solidarité risquent de reléguer l'animation socio-éducative au seul volontariat lorsque les vrais apports à la cohésion sociale et au bien-être des jeunes Européens restent encore peu reconnus et les besoins du secteur peu comblés.

Enfin, il est important de rappeler que l'échange d'expérience et d'expertise transnational reste fondamental pour les Etats membres. Les approches nationales de prévention qui se concentrent sur un seul type d'extrémisme violent (à savoir principalement l'extrémisme islamiste) et trop sécuritaires sont souvent critiquées par les défenseurs des droits de l'homme et, sur le long terme, elles propagent une discrimination institutionnalisée¹⁴⁴ et favorisent la polarisation de sociétés. Face à ce danger, l'engagement des décideurs politiques et même des acteurs du terrain des Etats membres dans la coopération européenne leur permet de prendre du recul et d'éviter ces dérives démocratiques.

¹⁴⁴ Les institutions intègrent dans leur fonctionnement des normes et des pratiques qui ont des effets discriminatoires, malgré leur apparente neutralité.

Bibliographie

Sources primaires

- Entretiens

Entretien Michail Moschovakos, 06/06/2017, Annexe 2

Entretien Manuel Gonçalves Gil, 12/06/2017, Annexe 3

Entretien Vincent Demange, 08/06/2017, Annexe 4

Entretien Pierre Montaudon, 28/06/2017, Annexe 5

Entretien Pontus Ekstedt, 30/06/2017, Annexe 6

Entretien Gilles Kounowski, 12/06/2017, Annexe 7

Entretien Christine Mansiet, Evelyne Elie, Yann Quertainmont (Caisse d'allocations familiales de l'Essonne), 02/08/2017, Annexe 8

Entretien Greta Berg, 07/08/2017, Annexe 9

Entretien Robert Orëll, 16/08/2017, Annexe 10

- Documents officiels Union européenne

Commission européenne, « Appel à propositions EACEA N° 34/2015 dans le cadre du programme Erasmus+. Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques – Initiatives en matière d'innovation politique », 15/12/2015, URL : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/fr_guidelines_eacea_34_2015.pdf (Consulté le 21/08/2017).

Commission européenne, « Appel à propositions EACEA/05/2016 dans le cadre du programme Erasmus+. Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques. L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse », 15/03/2016, URL : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2424_ap-erasmus-inclusion-sociale.pdf (Consulté le 21/08/2017), p. 1.

Commission européenne, « Foire aux questions: une action plus ferme au niveau de l'UE pour mieux lutter contre la radicalisation violente », Bruxelles, 2016, URL : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-2179_fr.htm

Commission européenne, « Key Action 3 – initiatives for policy innovation – Social inclusion through education, training and youth. List of proposals recommended for funding », URL : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/lot_2_-_youth_-_selected_projects_0.pdf (Consulté le 24/08/2017).

Commission européenne, « Promoting inclusion and fundamental values through formal and non-formal learning. EU level measures to implement the Paris Declaration », Bruxelles, 2016, URL : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/news/2016/docs/inclusion-fundamental-values-leaflet_en.pdf (Consulté le 25/06/2017).

Commission européenne, « Promoting social inclusion and shared values through formal and non-formal learning: Public consultation strategy », Bruxelles, 2017, URL : https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/2017-social-inclusion-strategy_en.pdf

Commission européenne, « The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization », Bruxelles, 2017, URL : <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/7f9cdb66-19c4-11e7-808e-01aa75ed71a1> (Consulté le 25/06/2017).

Commission européenne, « Working with Young People: the Value of Youth Work in the EU », Bruxelles, 2014, URL : http://ec.europa.eu/youth/library/study/youth-work-report_en.pdf (Consulté le 13/08/2016).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) - Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation », Bruxelles, 2015, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52015DC0408&from=EN> (Consulté le 25/06/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au Comité des régions : Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, Bruxelles », 2016, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016DC0379&from=en> (Consulté le 25/06/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au comité des régions : Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE », COM(2013) 941 final, Bruxelles, 2014, URL : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2013/FR/1-2013-941-FR-F1-1.Pdf> (Consulté le 26/06/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au Comité des régions : Soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », 2016, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016DC0379&from=en> (Consulté le 25/06/2017)

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action: cinq étapes vers une Europe plus sûre », novembre 2010, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52010DC0673> (Consulté le 07/08/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité pour lutter

contre le terrorisme et ouvrir la voie à une union de la sécurité réelle et effective », avril 2016, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52016DC0230> (Consulté le 07/08/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et au comité des régions : Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : renforcer l'action de l'UE », COM(2013) 941 final, Bruxelles, 2014, URL : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2013/FR/1-2013-941-FR-F1-1.Pdf> (Consulté le 26/06/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Le programme européen en matière de sécurité », 2015, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/documents/basic-documents/docs/eu_agenda_on_security_fr.pdf (Consulté le 07/08/2017).

Commission européenne, « Communication de la Commission, du 30 mai 2005, sur les politiques européennes de la jeunesse; répondre aux préoccupations des jeunes Européens - mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active » [COM(2005) 206 final - Non publié au Journal officiel], URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Ac11081> (Consulté le 11/07/2016).

Commission européenne, « Education and Training 2020. Working group mandates 2016-2018 », URL : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/policy/strategic-framework/expert-groups/2016-2018/et-2020-group-mandates_en.pdf (Consulté le 02/06/2017).

Commission européenne, « Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions définies dans la communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », juin 2017, URL : http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF?bcsi_scan_e1582537df372115=0&bcsi_scan_filename=COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF (Consulté le 08/08/2017).

Commission européenne, « État d'avancement de la mise en œuvre des actions définies dans la communication de la Commission sur le soutien à la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent. Huitième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective » Annexe, 29/06/2017, URL : <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/FR/COM-2017-354-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF> (Consulté le 22/08/2017).

Commission européenne, « Mandate of the expert group on youth work for active citizenship preventing marginalisation and violent radicalisation », 2015, URL : http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/policy/documents/mandate-expert_group-active-citizenship_en.pdf (Consulté le 09/08/2017).

Commission européenne, « Quality youth work. A common framework for the further development of youth work », 2015, URL : http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/reports/quality-youth-work_en.pdf (Consulté le 16/08/2017).

Commission européenne, « Stratégie de lutte contre le terrorisme », 2005, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I33275> (Consulté le 03/08/2017).

Commission européenne, « Working with young people : the value of youth work in the European Union », 2014, URL : http://ec.europa.eu/assets/eac/youth/library/study/youth-work-report_en.pdf (Consulté le 16/08/2017).

Commission européenne, Conseil de l'Europe, « Expert group on recognition of youth work and non-formal education: involvement in related policy development, strategies and activities », Report 2011-2015, URL : http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/8764530/Report_Expert_Group_Recognition_25022016.pdf/8f59e08e-cfb4-4c13-a511-2f00488cea1d (Consulté le 04/03/2016).

Commission européenne, Le programme européen en matière de sécurité, COM(2015)185 du 28.4.2015.

Commission européenne, Plateforme des projets financés par le programme Erasmus + <http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>

Commission européenne, *The contribution of youth work to preventing marginalization and violent radicalization. A practical toolbox for youth workers & recommendations for policy makers*, Publications Office of the European Union, 2017, URL : <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7f9cdb66-19c4-11e7-808e-01aa75ed71a1/language-en> (Consulté le 18/08/2017).

Commission européenne/EACEA/Eurydice, « Promoting citizenship and the common values of freedom, tolerance and non-discrimination through education: Overview of education policy developments in Europe following the Paris Declaration of 17 March 2015 », Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2016, URL : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/images/1/14/Leaflet_Paris_Declaration.pdf (Consulté le 10/08/2016).

Conseil de l'Europe, « Prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local. Lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales », 20 octobre 2015, Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/1680718f06>, Consulté le 29/07/2017.

Conseil de l'Union européenne et Commission européenne, « Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 ») — Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive », URL : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52012XG0308\(01\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52012XG0308(01)) (Consulté le 11/07/2016).

Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») » (JO C 119 du 28.5.2009, p. 2-10), URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Aef0016> (Consulté le 11/07/2016).

Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène », 2016, URL : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9640-2016-INIT/fr/pdf> (Consulté le 26/06/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène », mai 2016, URL : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9640-2016-INIT/fr/pdf> (Consulté le 09/08/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination », Paris, 17/03/2015, URL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/03 - mars/43/6/2015_mobilisation_dossier_401436.pdf (Consulté le 10/08/2016).

Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe », Journal officiel C 168 du 20.07.2006, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Ac11096> (Consulté le 11/07/2016).

Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 », décembre 2015, URL : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215\(01\)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:42015Y1215(01)#ntr1-C_2015417FR.01000101-E0001) (Consulté le 09/08/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) », 2009, URL : [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009G1219\(01\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009G1219(01)) (Consulté le 17/08/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Stratégie de lutte contre le terrorisme », 2005, URL : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I33275> (Consulté le 03/08/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Stratégie révisée de lutte contre le financement du terrorisme », 2008, URL : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2011778%202008%20REV%201> (Consulté le 03/08/2017).

Conseil de l'Union européenne, « Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes », mai 2014, URL : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%209956%202014%20INIT> (Consulté le 05/08/2017).

Conseil européen, « Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne », mars 2010, URL : https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/QC3010313FRC.pdf (Consulté le 07/08/2017).

Réunion informelle des Ministres européens de l'Éducation de l'Union européenne, « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination », Paris, 17/03/2015, URL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/03_mars/66/9/2015_mobilisation_declaration_FR_401669.pdf (Consulté le 04/03/2016).

- Autres documents officiels et rapports

Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale asbl, « Dossier Radicalisme », *Trait d'Union*, N° 2016-01, mars-avril 2016, pp. 11-20, URL : <file:///C:/Users/Gabriela/Downloads/tub-2016-1.pdf> (Consulté le 25/08/2017).

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Recommandation CM/REC(2017)4 du Comité des Ministres aux Etats membres relative au travail de jeunesse », 2017, URL : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680717e79 (Consulté le 17/08/2017).

Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, « La prévention de la radicalisation. Actes du colloque international organisé les 27 et 28 avril 2016 à l'École militaire de Paris par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation », Imprimerie Bialec, 2016.

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires de la France, « France, Belgique et Pays-Bas développent une approche européenne », juin 2017, URL : <http://cget.gouv.fr/actualites/france-belgique-et-pays-bas-developpent-une-approche-europeenne> (Consulté le 20/08/2017).

Conseil de l'Europe, « Country sheet on youth policy in Sweden », 2014, URL : http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/7110688/Country_sheet_Sweden_2014.pdf/d041be2a-b579-4fc7-b02c-6c1284caacd0 (Consulté le 25/06/2017).

Conseil de l'Europe, « Explanatory Memorandum of Recommendation CM/Rec (2017)4 of the Committee of Ministers to member States on youth work », 2017, URL : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168070831d Consulté le 20/05/2017).

Conseil de l'Europe, « Recommendation CM/REC(2017)4 of the Committee of Ministers to member States on youth work », 2017, URL : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680717e78 (Consulté le 20/05/2017).

Danish Institute for International Studies, « An introduction to the Danish approach to countering and preventing extremism and radicalization », 2015, URL : <http://www.ft.dk/samling/20151/almdel/reu/bilag/248/1617692.pdf> (Consulté le 26/08/2017).

Europol, « EU terrorism situation and trend report (TE-SAT) 2017 » URL : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/eu-terrorism-situation-and-trend-report-te-sat-2017> (Consulté le 15/08/2017).

Europol, « EU Terrorism situation and trend report », 2013, URL : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/te-sat-2013-eu-terrorism-situation-and-trend-report> (Consulté le 05/08/2017).

Gouvernement français, « Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme. Dossier de presse », 9 mai 2016, URL : <http://www.gouvernement.fr/partage/7050-plan-d-action-contre-la-radicalisation-et-le-terrorisme> (Consulté le 26/08/2017).

Gouvernement suédois, Communication « Prevent, preempt and protect - the Swedish counter-terrorism strategy », août 2015, URL : http://www.government.se/4a80d6/contentassets/b56cad17b4434118b16cf449dbdc973d/en_strategi-slutlig-eng.pdf (Consulté le 26/08/2017).

Gouvernement suédois, Communication « Preventing violent extremism in Sweden through the promotion of human rights and democracy », 2016, URL : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/RuleOfLaw/PCVE/Sweden.pdf> (Consulté le 14/08/2017).

Gouvernement Wallon, « Lutte contre le radicalisme : de nouvelles mesures préventives à destination des jeunes », mars 2016, URL : <http://simonis.cfwb.be/lutte-contre-le-radicalisme-de-nouvelles-mesures-pr-ventives-destination-des-jeunes-0> (Consulté le 27/08/2017).

Le ministère danois de l'immigration, de l'intégration et du logement, National action plan « Preventing and countering extremism and radicalisation », octobre 2016, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/docs/preventing_countering_extremism_radicalisation_en.pdf (Consulté le 26/08/2017).

Le service de renseignement et de sécurité danois PET, « Assessment of the terror threat against Denmark, février 2017, URL : <https://www.pet.dk/~media/VTD%202017/VTD2017ENpdf.ashx> (Consulté le 26/08/2017).

Ministère de l'intérieur français, « L'essentiel du Projet de Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », 19 juillet 2017, URL : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Securite-interieure-et-lutte-contre-le-terrorisme/L-essentiel-du-Projet-de-Loi-renforçant-la-securite-interieure-et-la-lutte-contre-le-terrorisme2> (Consulté le 13/08/2017).

National coordinator for Protecting Democracy against Violent Extremism, « National strategy to safeguard democracy against extremism », 2016, URL : <http://media.samordnarenmotextremism.se/2016/08/Nationella-strategin-engelska.pdf> (Consulté le 26/08/2017).

National Coordinator for Security and Counterterrorism, « National Counterterrorism Strategy for 2016-2020 », juillet 2016, URL : https://english.nctv.nl/binaries/LR_100495_rapportage_EN_V3_tcm32-251878.pdf (Consulté le 26/08/2017).

National Coordinator for Security and Counterterrorism, « The Netherlands comprehensive action programme to combat jihadism », 2014, URL :

<https://english.nctv.nl/organisation/counterterrorism/The-Netherlands-comprehensive-action-programme-to-combat-jihadism/index.aspx> (Consulté le 19/08/2017).

National Coordinator for Security and Counterterrorism, « Threat level in the Netherlands: real chance of an attack », 11/04/2017, URL : <https://english.nctv.nl/organisation/counterterrorism/TerroristThreatAssessmentNetherlands/Threat%20level%20in%20the%20Netherlands%20real%20chance%20of%20an%20attack.aspx> (Consulté le 19/08/2017).

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), « Youth engagement to counter violent extremism and radicalization that lead to terrorism » - Report on findings and recommendations, 2013, Vienne, URL : <http://www.osce.org/atu/103352?download=true> (Consulté le 25/08/2017).

Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, « Terrorisme et droits de l'homme », URL : https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/terrorisme/terrorisme_et_droits_de_lhomme (Consulté le 20/08/2017).

Royaume de Belgique, Direction générale Sécurité et Prévention, « Plan d'action Radicalisme », URL : <https://www.besafe.be/fr/base-de-connaissance/plan-daction-radicalisme> (Consulté le 20/08/2017).

Sénat français, « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation », mars 2017, URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-483/r16-483.html> (Consulté le 12/08/2017).

Sénat français, Note de synthèse « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation », mars 2017, URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-483/r16-483.html> (Consulté le 13/08/2017).

Service public fédéral intérieur de la Belgique, « Le plan d'action radicalisme », 2016, URL : https://www.besafe.be/sites/besafe.localhost/files/u18/brochure_radicalisme_fr.pdf (Consulté le 26/07/2017).

Swedish Association of Local Authorities and Regions, « Local initiatives to counter violence-promoting political extremism », 2012, URL : https://skl.se/download/18.2625f9e6145ac763d07be224/1401096812446/Local_initiatives_to_counter_violence_SALAR.pdf (Consulté le 25/08/2017).

The National Coordinator to Saveguard Democracy against Violent Extremism, « National strategy to safeguard democracy against violent extremism », 2016, URL : <http://www.samordnarenmotextremism.se/2016/08/29/nationella-strategin-pa-engelska> (Consulté le 14/08/2017).

United States Department of State, « Country Reports on Terrorism 2014 – Sweden », 2015, URL : <http://www.refworld.org/docid/5587c73d15.html> (Consulté le 28/06/2017).

- Articles de presse

Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, « Prévention de la radicalisation : Des outils pour les maires », *Courrier des maires*, Octobre 2015, URL : <https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR/Actualites/Prevention-de-la-radicalisation-un-outil-pour-les-maires-a-telecharger> (Consulté le 26/06/2017).

Denètre Emilie, « Radicalisation : ce que les éducateurs de rue font dans les cellules de suivi », *La Gazette*, Paris, 19/01/2017.

EuroNews, « Europe's security measures compared », 10/07/2017, URL : <http://www.euronews.com/2017/07/10/europes-security-measures-compared> (Consulté le 19/08/2017).

Jouanneau Hervé, « Prévention de la radicalisation : Muriel Domenach répond aux polémiques », *La Gazette*, Paris, 21/02/2017.

Le Gall Sophie, « Les points de vues des réseaux nationaux des travailleurs sociaux face à la radicalisation », *La Gazette*, Paris, 02/04/2015.

Le Gall Sophie, « Les travailleurs sociaux ont besoin de repères face au religieux », *La Gazette*, Paris, 14/01/2015.

Le Gall Sophie, « Radicalisation : les travailleurs sociaux veulent croire en une réponse éducative », *La Gazette*, Paris, 06/04/2015.

Soutra Hugo, « Les travailleurs sociaux n'ont pas de recette magique face à la radicalisation », *La Gazette*, Paris, 08/04/2015.

The Local, « The biggest terror threat facing Sweden in 2017 », 18/01/2017, URL : <https://www.thelocal.se/20170118/the-biggest-terror-threat-facing-sweden-in-2017> (Consulté le 26/08/2017).

Vallet Cédric, « Isabelle Simonis: "Recréer du lien avec la jeunesse" », *Alter Echos*, n° 421, 10/03/2015, URL : <http://www.alterechos.be/isabelle-simonis-recreer-du-lien-avec-la-jeunesse/> (Consulté le 25/08/2017).

Vallet Cédric, « Radicalisation : le secteur jeunesse, acteur de prévention ? », *Alter Echos*, n° 398, 18/04/2016, URL : <http://www.alterechos.be/radicalisation-le-secteur-jeunesse-acteur-de-prevention/> (Consulté le 25/08/2017).

- Sites internet

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, <https://info-radical.org/fr/> (Consulté le 25/08/2017).

Comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation, <https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR> (Consulté le 25/08/2017).

Commission européenne, Education et Formation : http://ec.europa.eu/education/node_en (Consulté le 04/03/2016).

DG HOME, Prevent strategies of Member States, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-and-member-states/repository_en (Consulté le 15/08/2017).

European Forum for Urban Security , www.efus.eu (Consulté le 16/08/2017).

European Youth Forum : <http://www.youthforum.org/fr/> (Consulté le 25/08/2017).

Le dispositif français VIGIPRATE, <http://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate> (Consulté le 15/08/2017).

Netherlands Youth Institute, <http://www.youthpolicy.nl/> (Consulté le 16/08/2017).

Programme Erasmus +, https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr (Consulté le 25/08/2017).

SALTO-YOUTH, <https://www.salto-youth.net/> (Consulté le 25/08/2017).

Stop-djihadisme, <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/> (Consulté le 25/08/2017).

The IARS International Institute, <http://www.iars.org.uk/> (Consulté le 15/08/2017).

Sources secondaires

- Ouvrages spécialisés

Bauer Alain, Christophe Soulez, *Une histoire criminelle de la France*, 2012, Odile Jacob, Paris, p. 183-273.

Bjørgo Tore, *Strategies for preventing terrorism*, 2013, Palgrave Macmillan.

Bjørgo Tore, *The root causes of terrorism*, 2005, Routledge.

El Difraoui Asiem, *Le djihadisme: « Que sais-je ? »*, 2016, Presses universitaires de France.

Ranstorp Magnus (ed.), *Understanding Violent Radicalisation. Terrorist and Jihadist Movements in Europe*, Londres, Routledge, 2010.

Tournadre Jean-François, *Pour une histoire du sport et de la jeunesse*, 2002, PIA.

Verschlden Griet et al. (ed.), *The history of youth work in Europe and its relevance for youth policy today*, Council of Europe, 2009, URL : <http://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/the-history-of-youth-work-in-europe-volume-1> (Consulté le 25/08/2017).

- Articles académiques

Bertel Haarder, « Danish youth policy », *Forum 21 [Policy]*, 2011, pp. 58-71, URL : http://pjp-eu.coe.int/documents/1017981/3084919/Danish_youth_policy_Forum21.pdf/de22ef52-3043-463f-b47c-a481d7ab54d9 (Consulté le 25/08/2017).

Bier Bernard, « La "politique de la reconnaissance" comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », *Pensée plurielle*, 2007/1 (n° 14), p. 53-65, URL : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-53.htm> (Consulté le 17/08/2017).

El Difraoui Abdelaslem, Uhlmann Milena, « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », *Politique étrangère*, 2015/4 (Hiver), p. 171-182, URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-171.htm> (Consulté le 21/08/2017).

Morten Hjørnholm, « Militant extremism in a preventive perspective », *Journal EXIT-Deutschland*, 2/2013, pp. 54-68, URL : <http://journals.sfu.ca/jed/index.php/jex/article/viewFile/20/28> (Consulté le 25/08/2017).

Patricia Loncle, Virginie Muniglia, « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique », *Politiques sociales et familiales*, Volume 102, Numéro 1, pp. 9-19, 2010, URL : http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2010_num_102_1_2555 (Consulté le 17/08/2017).

Radicalisation Awareness Network, « Involving young people. Main lessons learned », 2016, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_involving_young_people_main_lessons_learned_vienna_1-2062016_en.pdf (Consulté le 03/08/2017).

Radicalisation Awareness Network, « The root causes of violent extremism », 2016, Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/issue_paper_root-causes_jan2016_en.pdf (Consulté le 30/07/2017).

Radicalisation Awareness Network, « Family support: what works ? Meeting on the role of family support in preventing and dealing with radicalisation in a family context », 2016, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_ex-post_paper_family_support_29-30_september_manchester_en.pdf (Consulté le 03/08/2016).

Radicalisation Awareness Network, *Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent*, 2017, Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices/docs/ran_collection-approaches_and_practices_fr.pdf , Consulté le 30/07/2017.

Radicalisation Awareness Network, « Exit work in a multi-agency setting », 2016, URL : <https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we->

[do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-exit/docs/ran_exit_work_multi-agency_setting_milan_01112016_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/docs/pages/201612_radicalisation_research_gap_analysis_en.pdf) (Consulté le 03/08/2017).

Réseau de sensibilisation à la radicalisation - Centre d'excellence, « Radicalisation research – Gap analysis », 2016, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/docs/pages/201612_radicalisation_research_gap_analysis_en.pdf (Consulté le 30/07/2017).

Réseau de sensibilisation à la radicalisation, « Young people's view on the work of first-line practitioners and policies », mars 2017, URL : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-yf-and-c/docs/ran_young_kick_off_meeting_madrid_28-29_03_2017_en.pdf (Consulté le 08/08/2017).

SALTO-YOUTH, *Young people and extremism: a resource pack for youth workers*, 2017, URL : <https://www.salto-youth.net/rc/cultural-diversity/publications/youngpeopleandextremismpack/> (Consulté le 30/07/2017).

Schmid Alex, « Terrorism – The definitional problem », *case Western Reserve Journal of International Law*, Volume 36/2, 2004, pp. 375-419, URL : <https://pdfs.semanticscholar.org/edd8/52c5ea90442946728c59e584fd2640d8e5c9.pdf> (Consulté le 25/08/2017).

Sedgwick Mark, « The concept of radicalisation as a source of confusion », *Terrorism and political violence*, 22:4, pp. 479-494.

Sedgwick Mark, « The concept of radicalization as a source of confusion », *Terrorism and Political Violence*, 22: 4, 479 - 494, 2010.

Thierry Blöss, Isabelle Feroni, « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête* [En ligne], 6 | 1991, mis en ligne le 27 juin 2013, URL : <http://enquete.revues.org/147> (Consulté le 17/08/2017).

Travis Dixon, Charlotte Williams, « The changing misrepresentation of race and crime on network and cable news », *Journal of communication*, Volume 65, février 2015, p. 24-39.

Uhlmann Milena, « France's challenges for working out a coherent strategy against violent radicalization and terrorism. A broad (and incomplete) outline », 2016, URL : <http://www.sicherheitspolitik-blog.de/2016/12/20/frances-challenges-for-working-out-a-coherent-strategy-against-violent-radicalization-and-terrorism-a-broad-and-incomplete-outline/> (Consulté le 12/08/2017).

- Rapports de recherche

Antoine Mégie, « Les dispositifs de lutte et de prévention contre la radicalisation et le terrorisme en Europe » - Rapport européen (Synthèse), Université de Rouen, 2015, URL : https://www.academia.edu/25997223/Les_dispositifs_de_lutte_et_de_pr%C3%A9vention_contre_l

[a radicalisation et le terrorisme en Europe - Rapport europ%C3%A9en Synth%C3%A8se - 2015](#) (Consulté le 26/06/2017).

Dider Bigo, Laurent Bonelli, Emmanuel-Pierre Guittet, Francesci Ragazzi, « Preventing and countering youth radicalisation in the EU », 2014, URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/509977/IPOL-LIBE_ET\(2014\)509977_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/509977/IPOL-LIBE_ET(2014)509977_EN.pdf) (Consulté le 16/08/2017).

Gustafsson Linus, Ranstorp Magnus, « Swedish foreign fighters in Syria and Iraq », Swedish Defence University, 2017, URL : <https://www.fhs.se/documents/Externwebben/forskning/centrumbildningar/CATS/publikationer/2017/Swedish%20Foreign%20Fighters%20webb.pdf> (Consulté le 26/08/2017).

Institute for strategic dialogue, « PPN Working Paper: The Role of Civil Society in Counter-radicalisation and De-radicalisation », 2010, URL : <https://www.counterextremism.org/resources/details/id/6/ppn-working-paper-the-role-of-civil-society-in-counter-radicalisation-and-de-radicalisation> (Consulté le 16/08/2017).

- Divers

Centre d'Etudes Européennes SciencePo, Séminaire « La radicalisation : une notion fourre-tout ? », 2016, URL : <http://www.sciencespo.fr/centre-etudes-europeennes/fr/node/6070> (Consulté le 25/07/2017).

Club de Madrid, « Preventing violent extremism: Leaders telling a different story », 2016, URL : <http://stoppingviolentextremism.org/wp-content/uploads/2016/11/Brussels-Report-Final.pdf> (Consulté le 26/08/2017).

CNAF, DGCS, Apprentis d'Auteuil et *alii*, « Séminaire : L'investissement social, quelle stratégie pour la France ? » Compte-rendu de la séance « Investir dans la jeunesse », 2016, Paris, URL : <http://investissementsocial.org/wp-content/uploads/2017/01/Synth%C3%A8se-longue-jeunesse-finale.pdf> (Consulté le 17/08/2017).

European forum for urban security, « Prévenir et combattre la radicalisation menant à l'extrémisme violent », 2015, Disponible en ligne : http://citiesagainstextremism.eu/files/2015/10/Fiche-synth%C3%A8se_radicalisation_012016_WEB_FR.pdf, Consulté le 31/07/2017.

European Urban Knowledge Network, « Local approaches and counter radicalisation in cities in France, Belgium and the Netherlands », 2016, URL : http://www.eukn.eu/fileadmin/Files/EUKN_Documents/2016/EUKN_BackgroundPaper_Local_approached_against_radicalisation.pdf (Consulté le 19/08/2017).

European Urban Knowledge Network, « Prévention de la radicalisation. Les suites du Policy Lab de EUKN en Belgique, en France et aux Pays-Bas », avril 2017, URL : http://www.eukn.eu/fileadmin/Files/Rapport_EUKN_PolicyLab_Radicalisation_FR.pdf (Consulté le 19/08/2017).

Youth partnership, « Country sheet on youth policy in the Netherlands », 2016, URL : <http://www.youthpolicy.nl/en/Download-NJi/Country-sheet-the-Netherlands-2016.pdf> (Consulté le 25/08/2017).

European Youth Forum, « Resolution: Inclusive societies at stake », Bruxelles, 2015, http://www.youthforum.org/assets/2015/04/0071-15_RES_INCLUSIVE_SOCIETIES_FINAL.pdf (Consulté le 25/08/2017).

European Youth Forum, « The role of the youth sector in preventing violent extremism », Bruxelles, 2016, URL : <http://www.youthforum.org/publication/the-role-of-the-youth-sector-in-preventing-violent-extremism/> (Consulté le 25/08/2017).

Annexes

Annexe 1 – Bilan de stage

Mon apprentissage de deuxième année de master a eu lieu à la Mission de Relations Européenne, Internationales et de la coopération (MREIC) de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) de Paris, sur la période janvier 2017 – novembre 2017. Avec une expérience assez récente dans le domaine des financements européens mais aussi avec des fortes aspirations d'évolution, la MREIC m'a accueillie afin d'appuyer la chargée de projets européens pour la mise en œuvre du premier projet européen que la CNAF déposait en tant que coordinateur.

La CNAF est responsable de la coordination des 102 caisses d'allocations familiales (Caf) qui composent le réseau national de la branche Famille, composante du système français de sécurité sociale. La CNAF est un établissement public qui est sous la tutelle de l'Etat et les Caf sont des établissements privés avec une mission de service public qui signent tous les 5 ans un contrat de programmation et de gestion avec la Caisse nationale afin de mettre en œuvre les orientations nationales.

Les missions prioritaires de la branche Famille sont : l'aide aux familles dans leur vie quotidienne et le soutien à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; le développement de la solidarité envers les plus vulnérables. Ses leviers pour accomplir ces missions sont les prestations financières pour les familles et l'accompagnement de familles par la création ou le cofinancement de différents services et d'équipements collectifs (par exemple, les crèches ou les centres sociaux).

Le projet « The Web Walkers » avait comme objectif la conception, l'expérimentation et l'évaluation d'une formation sur la prévention de la radicalisation en ligne des jeunes à destination des travailleurs de jeunesse, déposé dans le cadre de l'appel à projet EACEA/07/2017 Action clé N° 3: soutien à la réforme des politiques - L'inclusion sociale par l'éducation, la formation et la jeunesse du programme Erasmus + , qui vise la prévention de la radicalisation violente et qui donne suite à la Déclaration de Paris de mars 2015 sur « la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination ».

Les principales missions et activités m'ont été confiées pendant la période d'apprentissage ont été :

- La contribution au montage du projet européen « The Web Walkers » déposé dans le cadre du programme Erasmus + ;
- L'association à l'accueil de délégations étrangères ;
- Le soutien aux projets d'analyses et de veille comparative en matière de politiques sociales et familiales ;
- L'appui à la recherche de financements européens.

Les principales compétences développées se définissent autour des axes suivants :

- La création d'un réseau de partenaires et d'un système de relation au niveau territorial, local et européen : l'implication dans le montage du projet m'a permis de participer au repérage d'acteurs concernés par le sujet. Par ailleurs, j'ai pu proposer des partenaires espagnols qui ont été acceptés et intégrés dans le projet. En outre, le service est en pleine évolution et j'ai participé de manière active à la recherche de financements européens qui pourraient répondre aux besoins de la CNAF et à l'élaboration d'une stratégie pour le développement d'un pôle de financements européens au sein de la MREIC.

- L'évaluation du contexte territorial et européen : dans la rédaction du dossier cette analyse du contexte a été essentielle et je me suis dédiée à une partie des pays participants.

- L'élaboration d'un projet : j'ai participé à l'élaboration de toutes les parties du dossier ce qui m'a permis d'affiner mes compétences en termes de montage financier où je n'avais pas une expérience suffisante.

De manière générale, le stage m'a permis de mieux saisir les enjeux économiques et politiques du montage des projets européens et du développement d'une stratégie de financement européen au sein d'une institution publique de grande envergure et avec un positionnement stratégique au niveau national et européen.

Annexe 2 – Transcription entretien Moschovakos Michail

Policy officer, DG EAC Youth Unit

06/06/2017, Bruxelles

1. Which are the main needs of youth work related to the prevention of violent radicalisation?

There is not a straightforward answer to that if you are talking about youth work across Europe. Because youth work is not the same concept in every member state. In some languages, the concept doesn't even exist and that is always a problem. For example there are countries where youth work as a term doesn't exist and then there is a problem of visibility and to speak about it and to identify its needs. So the first step is to try to bring the member states together into that. But let's say we have done this, but some countries are more advanced than others.

What I think the main challenges they face at the moment is that maybe there is not enough research on that and because of that there is certain ignorance on the topic. And then youth workers tend to avoid, to be afraid of engaging in situations like that. When we found out that 90% of youth workers are already doing exactly that, they just need to realize it and be more active. We also need a clear narrative on what this topic is and what we can do to help.

2. As you said, it is known that youth workers lack of training. Why do you think member states don't solve this problem?

This is a good question. We had this expert group last year. Experts from member states came and there you could see the different views of the different lines from the government. Certain countries, let's say the Netherlands, have a clear view about what the topic is and they are capable of providing training and supporting youth workers. Other countries came to this expert group just learn. This was their official excuse, saying that "we don't have this kind of problem in our country, we don't have radicalisation". Of course, as the meetings were progressing, even these people realized that radicalisation is not just islamic radicalisation, but it could be much more: political radicalisation, etc. So, to answer to your question, I think that the states don't provide training to youth workers because they don't identify this as their problem. Many times they are a bit arrogant, saying that this is the problem of others, not ours. Of course this is not true.

3. I saw that Romania did not send an expert for the Youth working group on the prevention of radicalisation. Do you know why?

Participation in this kind of group is voluntary. If I'm counting well, there were 20 experts. I guess that the countries that didn't send an expert believe that this is their problem. I think it's the same for Greece; I am Greek. It's not the Commission who organises this expert groups, but the Council, so the states organise themselves. And the Commission only facilitates the meeting, providing secretary and support, drafting their report and publishing it.

4. Regarding the two working groups on Education and Youth that have been created for this topic, could you tell me what has been done until present?

I'm not informed about the work of the Education unit so I cannot tell you. As for Youth, there is a work plan of the Council and the work plan says that the policy recommendations could lead to Council conclusions. It hasn't happened so far for many reasons: every member state which is in the presidency may have different priorities or priorities are changing and political momentum are also changing. For example, the prevention of violent radicalisation was a number one priority last year, but this year it is more the solidarity, a more positive narrative. So there is no direct follow-up. We are trying to disseminate this as much as possible and reach to youth workers. And there we are. The policy recommendations are there; if member states what to take them up, we are here to help. And we are also planning an international conference to present the brochure in a more formal way probably in october 2017.

5. In the Regulation from 2013 establishing 'Erasmus+' it is said that "Bringing formal, non-formal and informal learning together in a single programme should create synergies and foster cross-sectoral cooperation across the various education, training and youth sectors." Is there any assessment being carried out concerning this aspect?

No. It is like our unicorn. We always say it, we fund it, but I don't think there is an evaluation. Although the Erasmus programme is evaluated every year. But it is a good question.

6. In the mandate of the WG it is foreseen to focus on the "synergies between the WGs, which will be built in from the start, in particular through more joint peer learning activities between WGs". Has this been achieved?

In our case, we reached out to them, we didn't receive any experts from other groups. I know that the Education working group published a call for interest for external parties before starting their work. I don't know if they are still doing it, but I know it is up to the working groups to invite collaborators that they think they could help them.

In our case, we had to invite some experts in the field of violent radicalisation in order to make us understand how this work on the ground and not just in theory and that was it.

7. And, for example, do you work with the ET 2020 group who follows-up the Declaration of Paris?

We have some synergies at some levels; maybe for a few meetings at the beginning and there was a resource pool. And that was it. I mean you cannot force this people to work together. So there is no direct measurement?

8. Do you think this could be done in a better way?

This question has troubled me as well. I would like things to be different, but I don't know how. I don't know any practical solution to that, other than what we are already doing to exchange information. There is thin line there, so you can go to the other group and say "yes, we have found this", but you cannot claim that your solution is the right one. Because they are also experts and they might have different views.

And if you want my opinion, prevention of radicalisation is not made of a single part, it's ideologically charged. So, depending on which side you are, you may have different views and it's completely legitimate because they all contribute to the public debate. For me the most important is that all

these opinions, data, research and conclusions come to the surface and be available to public, interest groups, etc.

9. And give access to researchers, no? Because I know there is a problem of access to data for researchers?

Yes, I completely agree. When we started our work, we had experts on generic prevention, what is youth work, but we didn't have experts that had directly worked with radicalisation. And then another expert came, a researcher on the topic, and it was surprising the fact that there were data that exist and no one else knew. She came and she presented her work in a very comprehensive way and we were suddenly enlightened and our work became much easier.

10. Do you make any use of the results of Horizon 2020 projects?

Not directly. I have to say no. I know they exist, but that's it. I didn't have so far to build on it.

11. Wouldn't be useful to exchange with other DGs?

Sure, but the problem is that priorities are changing. So the resources here are limited. Radicalisation was a hot topic last year, this year is volunteering. That means that we have to work on that. If we had more employees it would be much easier. It's a matter of priorities and human resources.

12. Why do you say that the priorities have changed?

The priorities are set by the presidency of the member states. The Netherlands had the priority to prevent radicalisation. There were the attacks, it was on the news and there was the will of certain countries. But time passes, new people are coming in the presidency. Next year it will be Estonia and they have a strong interest in digitalisation; therefore, you have to work on that. Juncker said that he wants a more optimistic tone through the solidarity corps. Officially, radicalisation is still on the agenda, but a bit lower.

13. Do you make any use of the needs assessments that you receive through the Erasmus + project proposals?

Not directly, but all these things we sum them up, we read them, we analyze them and they tell a story. I would say that they contribute to evidence indirectly. You see when something is trending or important because it comes from many data and sources. This is how we make use of it. We use it to improve the future calls or to build our public speeches.

14. When evaluating proposals, are you seeking a uniform covering of all the European territory? Let's say that last year you financed a KA2 in some countries and this year projects coming from the same countries are still better than the ones coming from the countries not financed last year. Will you give priority to the quality of the proposal or to the national need?

I'm not directly involved in the evaluation, but they have the criteria and the scores and that's it. So no, it doesn't matter.

15. Given the importance and the urgency of the prevention of violent radicalisation, don't you think that the youth sector is still very weakly equipped, politically and financially?

It depends on the country. I've seen practices from certain countries that are impressive. For example, in the Netherlands, in Denmark you see that the government puts together the police with the youth workers so that the youth workers would train the policemen how to reach out to young people. And they also have many actions. But in the Balkans, for example, we have youth sector, but we don't call it like that and we don't appreciate them; there are perceptions and stereotypes. The idea of cooperating at the European level is exactly about that, about allowing the ones that don't know to learn from the ones that do know and bring all of them gradually to the same level. Does it happen? Yes, very slowly, but if you look back before the Youth strategy and you compare to now you will see that things are moving.

Annexe 3 – Transcription entretien Manuel Gonçalves Gil

Policy officer Education and Youth work, European Youth Forum

12/06/2017, entretien téléphonique

1. Which are your impressions at the end of this working group? Was it positive? Did you see many obstacles? Are there any opinion conflicts between the countries?

To be honest, I think there is a lot of work to be done. Concerning our opinion on the expert group, we were happy to be part of it, but we think that the impact of the expert group itself it was limited. The brochure that came out it was a compromise for what we could achieve according to the mandate that was given to the working group. You know that this expert group comes from a Council recommendation on the prevention of violent radicalisation. Among the many things that the Commission has made, one of them was this expert group on the youth work. It was managed by the DG EAC and by the Youth Unit. There was another expert group within DG EAC on Education with a mandate of 2 years, a longer one and more focused on the public education systems. Therefore, there were two parallel groups. The Youth Forum as a platform representing non formal education and youth organisations in Europe was invited to work in this expert group.

So, as I was saying, we were happy to be there, we work very well with the Commission and we are good partners in many other activities, but this group has a limited impact. And this for several reasons. First, different understandings of youth work and I think this would be interesting to tackle this in your master thesis; how European states see youth work, what is youth work for them, how it is institutionalized, and for this I can recommend you to check the new Recommendation of the Council of Europe on youth work to see a more theoretical framework and how states see youth work at European level. And this is the first obstacle since we represent volunteer youth work mostly; we represent people who work for organisations, at international level, as freelancers. And member states often see youth work in their national system, very close to what social workers do. And this is a big obstacle to having a broader European approach and the Commission is aware of this difficulty and tries to manage the differences between the countries. But this is a big debate and as you are going to see it from the Council's recommendation, the debate is still very open and controversial. So there will be very different ways to interpret it. Depending on how they define youth work, different needs will be assessed and these needs reflect also the prioritization of this issue. The prevention of marginalisation is a concern for every EU country, of course; there's a big focus on inclusion, on making sure that young people are taking part to democratic processes, that they are involved, there's a call for broader approach to citizenship education and to foster more participatory policy-making. This is something that is common to all 28 EU countries.

Now regarding violent radicalisation or, as we prefer to call it in the Youth Forum, violent extremism, this is a completely different matter because, as you know, this is a very big concern for countries like the UK, France and Germany, but for smaller countries this is not a priority and I am speaking for example about Romania, Portugal, Poland, and this is already making the debate on what are the needs and how the EU can bring a common policy regarding this topic that is adjusted to all EU states already very difficult. This is a second obstacle; it is a matter of prioritization. And even if these big countries like France and Germany are concerned, their need assessments are completely different.

The third obstacle is about which kind of violent extremism are we talking about. For example, one of the uncomfortable situations for us in this expert group was the focus on religious based radicalisation which is justified but there are a lot of other elements that can be considered

extremisms which are not only focused on religion, it can be based on political views, on clash of values. And this was an element which, due to the circumstances of this group and to the different needs of countries, that conversations and discussions drifted a lot towards religious based extremism, which for us was uncomfortable situation because we represent as well faith-based organisations which work a lot with inter-faith and interreligious dialogue, making bridges between young people of different beliefs and different origins. We know that religious radicalisation is happening indeed but this shouldn't be the only concern of an expert group. And Germany, for example, focuses on far-right extremism which is a big issue in Germany due to its system and to actually what is happening on the ground. So while in France the concerns might be religious based violence, in Germany and in Sweden it will be mostly far-right and extreme ideological movements, anti-migrants movements. And these two groups have also different ways to approach the issue and different stakeholders to be involved.

2. Can the Commission support the Member States on this issue?

How it can support them? By proving coordination between the countries and this is something that they are already doing. They are putting different states around this topic that is a difficult topic. As well some countries do not care or this is not their major concern right now, the Commission is trying to make a general and positive agreement.

It is also acting at the level of the expertise exchange. So when countries need to know something in terms of best practices of other countries, it can act as an intermediary between this countries and this is very positive. There's a lack of information, in general, on how the different countries are tackling the issue and the Commission can be the bridge. And with this expert group, even if it's not the best example of how the Commission can do it, it's a good example of trying to bring countries together and actually exchange best practices in a creative kind of network of experts when other countries can take and adapt best practices from other countries.

Another way that they can help is in terms of funds. For example, funding groups, pulling resources for specific training for youth workers, specific training for experts or researchers, and this can as well help member states. And they are already doing this.

And another element is keeping the topic on the agenda so that it can be a continuous talk, have concrete implementation at national level and acting as a kind of regulator in terms of how the talks will go.

3. I have heard that the prevention of violent radicalisation has lost importance on the European agenda compared to the last year and that this year the focus is more on volunteering. What do you know about this?

I completely agree. This is why I was talking about keeping the topic on the agenda and the issue of the prioritization of the states. What happened is that last year there was a big focus on the prevention of violent radicalisation due to the attacks. Now there is the European Solidarity Corps and this is why we talk about focusing more on volunteering. The Commission decided that, after the Brexit and the big fear of nationalist and populist movements across Europe, the big fear regarding the EU values, a positive approach to citizenship and social inclusion should be adopted. This was the idea of the Juncker commission. This is the shift in prioritization. Now in terms of the messaging of the Commission, it started the talks about youth work and how youth work can help to prevent marginalisation of young people, but indeed from their side now the focus is on volunteering and a more positive message on how young people can contribute to EU values and how can we include more young people into Europe and being actively involved in building Europe. So this is the tonal shift that happened since last year.

4. And about the countries that you said that they don't feel concerned about the radicalisation phenomena: should the Commission try to raise awareness and send a message in this kind of countries?

There is an issue between if they should and if they can. These groups are always voluntarily involved, they can't be forced to participate, to talk about this issue and to implement policies. There is a principle of subsidiarity. But there are two angles from which the Commission is tackling this issue: from the security perspective through the DG Home where there are some powers that the Commission can use to coordinate and implement policies; from the education perspective, States are free. If a state is not present in an expert group, the Commission can't do much. What it can do is to continue inviting this country to meetings, to continue bringing this topic on the agenda, trying to reinforce the cooperation between states that are more involved or more aware of these needs with states that are not that advanced on the topic. But there is no coercitive way for the Commission. And I know this can be frustrating for both sides, the Commission and someone interested by this topic, but this is how the Commission works. And, as you saw, there is a tonal shift. Therefore there is a risk that this topic falls again and will be tackled again when there is a big issue that comes up. I wish I had a more positive reply on this, but this is how it works.

5. Which are the main current needs of youth work?

One of the main needs of young people regarding the topic of extremism is being at the negotiation level. So that many times when we talk about violent extremism and young people, young people are not in the conversation. It is a very top-bottom process and how these policies are implemented. And often they ask things to youth organisations, for example reaching out to vulnerable young people, trying to create new projects, etc. without giving them the resources to do it. Again, youth sector can do a lot, but in terms of human resources is very limited. You cannot do youth policy without involving young people. This is not a process we think it is useful and we don't think it is effective at

the end because it will end up stereotyping young people. If we just assume things without consulting them we won't have effective policies.

Second element is funding and there are two angles: there are the European funds to do this, for example the Erasmus+ programme which is a very big source of funding for many youth organisations; there is Horizon 2020, Europe for citizens, there are a lot of fundings that can do this possible. But these fundings are already under strain because there are a lot of projects that are goods projects that don't obtain fundings. And what is happening is that, now with the European solidarity corps that is appearing, there are also priorities that are shifted. So when you apply for Erasmus+ programme, for example, the youth organisation wants to work with local young people to tackle far-right extremism. Last year it was possible that this kind of projects were prioritized, but right not the priorities are not aligned to this project, since the Commission's priorities shifted again this year. So youth organisations that are working on this topic now are no longer funded. Even this kind of tonal shift hurts the youth organisations because we want to implement but we have limited resources. And then at member states level, access to funds it varies a lot from country to country, on how we apply to national funds and for which funds we can apply. So at some point, even if youth organisations want to work on this, it will be very difficult to maintain quality projects on this.

Another element is as well the recognition of youth organisations across Europe and the legal framework. There are many countries where youth organisations are not recognized as partners and not even as civil society organisations. There is also the general approach of civil society in certain countries as Hungary, Poland or even Spain. So the power of civil society and youth organisation is shrinking and this a real concern for us. There are some of our members that cannot legally exist because in the States where they are based there is no recognition of the society and there are also other states where the space for accessing public funds is already shrinking as well and this is another element that the Commission can help. And it has done some progress, but there is a lot of work to be done.

The fourth element is specific to the topic of violent extremism, which is a topic which is very tough even for some members of the Youth Forum. Youth work cannot be seen as a branch of the state police. Youth organisations and youth workers are not policeman nor information services and sometimes we find the contrary as approach. And this means a desecuritisation of youth work and this is very disturbing for us. This is means seeing young people as a problem and not as a solution, and for us this means going back to the speeches from the 80. So there's a need for recognising the potential of young people. So the only concern of the States is to control this population, making youth workers report to the police and the intelligence services.

There is also a need of training. There are a lot of resources and specific training regarding this. There is also a recognition of the limits of youth work and it is important to know that youth work is a part of the prevention but it shouldn't be seen as the only actor that the state should promote. We are

important indeed, we are already working on it and we have been doing it for decades. This is not new for us and there are professional youth workers that are specialised on the topic. It's mostly about recognising this value that we already have on the ground and giving us more resources for doing the work that we have already been doing and in coordination with other sectors.

6. Do you think that youth sector is collaborating more than before with other sectors such as National education systems? And do you think that within the European Union there is a real exchange of information and good practices between the different DGs?

I'll be honest and within the DGs they are not sharing information. The experts groups for education and youth never met. And we didn't have access to the minute of the Education group because it was a closed group, but they did get the information from our group because it was an open one. But this how the Commission works and this is an element they are aware and they are trying to change with inter-agency dialogue. For example the European solidarity corps is a good example that it can be done. For example, DG Home never took part at the discussions. As well, SALTO-Youth, a group founded by the Commission, produced the same kind of document that was produced by the expert group. Indeed, there is a lot of work to do regarding inter-agency coordination. Also youth policy needs to be cross-sectoral and this is one of our advocacy points. This kind of policy that only focuses on education, for example, it limits the impact and this is evident with the values space approach regarding extremisms. For example the promotion of citizenship education which for us is done by youth organisations which dispose of spaces for participation, dialogue, bringing together people from different backgrounds, origins and ideas together, space for democratic participation where the actually learn how to work together. And this is an element of citizenship education that we do, but this is not recognized by the organisation established by the Commission, the way it separates the topics between the different DGs and working groups. For example the Youth Forum is not part of the ET 2020 working group on citizenship education and clearly we have a say on the topic. It's a very fragmented way and it's understandable because this is how the EU is structured and this are as well limitations that are imposed by the member states themselves. It's not like the Commission has all the guilt; the states decide on how to approach the topic and which topic they allow the Commission to work on. This fragmentation can be improved a lot.

7. Is there any evaluation of the progress regarding the cooperation between youth sector and other sectors? Because this is always aimed by the Commission.

I think not. You are right, there have been a lot of calls, but there is no current evaluation.

Annexe 4 – Transcription entretien Vincent Demange

Vincent Demange, chargé de mission « Prévention de la radicalisation » à la Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports France

08/06/2017, Paris

1. Comment le Ministère de la Jeunesse est impliqué dans la stratégie nationale de prévention de la radicalisation violente?

Nous on développe effectivement des stratégies de prévention de la radicalisation, mais on a beaucoup d'outils typiquement français, même si avec le bureau de relations internationales on commence à développer des projets avec d'autres pays européens et le RAN comme le projet the Web Walkers. Ces outils franco-français on les développe en lien avec le Ministère de l'intérieur et on a commencé à le faire dès les premiers attentats en 2015. Ici, à la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), dans la direction de la vie associative où je travaille on s'occupe en particulier de la protection de mineurs dans les accueils collectifs et c'est là qu'on souhaite avoir une action déterminante là-dessus et aussi en matière de formation des organismes qui vont préparer à des brevets et diplômes qui eux-mêmes mènent à de l'encadrement de mineurs et d'enfants sur le temps péri ou extrascolaire. Et donc dans ce cadre-là, le ministère de l'intérieur, dans le cadre d'une action interministérielle a commencé à développer de outils que nous finalement on relaie dans nos matières et pour ce qui est ma direction très en lien avec la direction des sports, parce qu'elle aussi accueille énormément de jeunes et agit dans le même sens.

Quels outils? Il y a eu un comité interministériel égalité citoyenneté qui a demandé au ministère de l'intérieur de développer une formation sur la prévention de la radicalisation et de connaissance du phénomène de la radicalisation. Et donc ça a été développé par une cellule qui s'appelle le Secrétariat général du CIPDR. Il a créé donc une formation de 2 jours proposée tant à des agents de l'Etat que à des fonctionnaires territoriaux et à des acteurs du terrain. Et cette formation propose différents modules avec différents intervenants qui viennent témoigner et former pendant 2 jours.

Nous, la direction des sports et la direction de la jeunesse, à la suite de ça et dans le cadre de la mesure 45 (du 9 mai 2016) du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PACT) il nous a été demandé et d'ailleurs à tous les ministères de désigner un référent radicalisation par service déconcentré. Donc nos directions sont la tutelle dans les départements des directions départementales de cohésion sociale et dans les régions des directions régionales de cohésion sociale et à l'intérieur il y a des chefs de pôle jeunesse et sport qui ont reçu comme mission nouvelle d'être des référents radicalisation. Pour nous ça a été la première étape: demander aux directions départementales et régionales de désigner un référent par département et un autre par région. Et

ces référents ont les a formés sur 2 jours aussi de la manière dont procède le SG CIPDR. On les a dotés d'un guide et on a créé une plateforme collaborative en ligne où ils peuvent trouver de la documentation, ouverte le 1 juin 2017. Les référents travaillent en lien directe avec les autres agents de l'Etat de leur propre service déconcentré, les acteurs du terrain (organisme de formation au brevet, directeurs de centre d'accueil de mineurs, de centres de colonies de vacances, de centres de loisirs, etc.) et la préfecture parce que au sein du cabinet du préfet, représentant de l'Etat dans le département, il a une cellule de suivi des familles et de la radicalisation; et donc le référent de radicalisation fait lien entre le cabinet du préfet et son domaine d'activité. Le but c'est de faire connaître son action en amont et de faire remonter des informations et des signalements en aval.

En ce qui concerne les subventions, il n'y en a pas. C'est des actions qu'on développe en interne; pour le SG CIPDR sur la base de ses propres crédits et nous sur la base de nos crédits habituels.

La deuxième chose c'est qu'on n'aborde pas la question de la radicalisation sous ce seul angle, on essaie d'avoir une vision globale. Donc le pendant de ce qu'on développe côté radicalisation c'est promotion des valeurs de la République, de la laïcité, de la citoyenneté. On est parti de ce qui développe le CGET Commissariat général à l'égalité des territoires qui propose des formations à 3 niveaux auxquelles peuvent participer nos propres agents pour qu'eux-mêmes puissent devenir formateurs de formateurs sur 4 jours ; ça c'est au plan national. Ensuite au niveau régional il y a des formations de 3 jours pour devenir formateur; et puis au plan local, donc départemental ou infra, des formations de 2 jours pour les acteurs du terrain.

Toujours avec la direction des sports on a commencé à développer des fascicules tirés dans ce guide, conçu avec des partenaires dont la direction de sport et de ma direction, toujours dans cette optique de compléter l'action de la SG CIPDR. Et puis on a développé notre propre guide "Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation" qui est sorti en 2016, avant que les référents soient désignés, et un autre guide pour la citoyenneté et la laïcité.

Tout ça est en interne. Il y a une chose qu'on a développé à l'international depuis mars 2016, une collaboration avec nos homologues belges des trois fédérations belges sur ce thème parce que les Belges ont rencontré les mêmes chemins. Il s'agit des échanges de bonnes pratiques autour de certaines thématiques. Pour l'instant c'est une initiative franco-belge, mais on pense qu'elle pourrait s'appliquer à d'autres pays aussi. Parce que le RAN le fait, mais ça reste des échanges de surface. J'ai participé à deux jours d'échange organisés par le RAN à Paris sous l'égide du SG CIPDR, mais à la fin ce n'est pas des échanges approfondis. Nous avec les partenaires belges on rentre vraiment dans le sujet, on se dit que ce qu'ils ont développé en matière de formation de travailleurs de jeunesse on peut se l'approprier, on essaie même de penser plus loin et d'arriver à des similitudes dans les formations de nos futurs directeurs de centres de jeunes ou d'animateurs, de formations partagées, de reconnaissance de brevet. Puis l'approche européenne de la radicalisation c'est vraiment difficile. A titre d'exemple, nous en France quand on pense radicalisation violente on pense islamiste et ça

choque beaucoup nos partenaires européens qui réfléchissent au sens large. Nous c'est l'approche du Ministère de l'intérieur qui compte là où il y a eu des morts. Et certains pays européens ont beaucoup de mal à comprendre et c'est là où le dialogue peut être difficile et les outils pas forcément appropriés. Mais ce qu'on a fait avec les Belges est différent parce qu'on l'a bâti quand on a rencontré un problème similaire et la frontière a été presque inexistante.

2. Existe-t-il une évaluation ou un suivi des travailleurs de jeunesse, des acteurs qui sont en contact direct avec les jeunes ?

Là c'est vrai que c'est très difficile, c'est où on pêche et c'est ce qu'il faut développer. Pour l'instant les seuls outils qu'on met en place ce sont des outils comptables, à savoir qui a suivi quelle formation, qui est devenu formateur de formateur, combien sont devenus formateurs et combien ont pu suivre tel ou tel stage. Au plan qualitatif très peu. Et puis quels outils développer? C'est une vraie question. On mène deux actions, après combien d'enfants auraient mal tourné si ces outils n'auraient pas été proposés ou combien d'animateurs auraient mal tourné, combien ont été détectés, est ce que le signalement a été fondé ou non ; ce sont des choses sur lesquelles on n'a pas de recul. On est sur une matière qui est difficile à évaluer.

3. Collaborez-vous avec les autres ministères et particulièrement avec celui de l'Éducation ?

Les événements ont fait que l'interministérialité sur ce type de questions n'existait pas et maintenant elle est déjà très forte. Au niveau européen on peut faire la même chose en matière de prévention ; la seule chose qui vous butera c'est que quand vous passez du stade de la prévention au stade du renseignement là c'est très interne parce que derrière il y a du secret d'Etat.

Avec le Ministère de l'éducation, sur ces sujets, pas suffisamment. Alors maintenant que nous entrons dans leur ministère, nous allons nous rapprocher au CLEMI pour collaborer et nous espérons être associés à leurs travaux car faire de la prévention en ligne c'est très important.

4. Comment se passent les collaborations entre les différents acteurs ?

Si bien le Ministère de l'intérieur n'était pas très ouvert avant, maintenant les choses ont bien avancé. Pour les référents radicalisation, l'intérêt est qu'ils soient vraiment associés aux travaux des cellules de suivi des préfets parce que là aussi c'est une question culturelle, le ministère de l'intérieur avait l'habitude de convier tel ou tel service en cas de besoin; là l'idée c'est de plus systématiquement associer les services emblématiques. Notamment dans le secteur des sports il y a beaucoup de clubs privés dans lesquels se développent des pratiques communautaires et le lien doit être fait entre les services préfectoraux, les services de police et nos services de jeunesse. Après ici

non plus ce n'est pas évident culturellement ; ici il y a un esprit militant qui fait qu'on a toujours porté un regard méfiant sur services de police et ne parlons pas des fédérations d'éducation populaire qui elles quand on leur dit qu'il faut coopérer avec les services de police ont l'impression de devenir des collaborateurs et de dénoncer. Mais ils ne dénoncent pas, ils préviennent. Dans le cas du numéro vert qu'on a mis en place, 90% des cas ce sont des familles des jeunes potentiellement radicalisés qui appellent ; elles ne dénoncent pas leurs enfants. Autant sur la promotion des valeurs de la république il n'y a pas de souci, pour le signalement de la radicalisation ou d'une dérive communautaire ce n'est pas encore assimilé.

5. Existe-t-il justement des efforts pour rapprocher le secteur la police de celui du travail socio-éducatif ?

Oui, le CIPDR développe une action dans ce sens. Il a été doté d'une enveloppe de crédits d'Etat, il y a un comité qui lance toute une série d'actions pour 2017 qui s'appellent "Dialogue police-population". C'est vrai qu'en France il y a une vraie fracture entre la police et les travailleurs de jeunesse.

Après ce qu'il y a qu'en France par rapport à d'autres pays sauf, peut-être, la Grande Bretagne, c'est un gros souci d'intégration. On est à la troisième génération de Français d'origine étrangère, la majorité d'eux appartiennent à des pays qui sont des anciennes colonies où parfois la décolonisation s'est mal passée, et donc au-delà de la question du dialogue il y a aussi un vrai problème sociétal derrière. Il y a ce problème là - comment intégrer des populations qui sont là depuis longtemps et pourtant la troisième génération a plus de ressentiments face à la France que la première génération qui parfois a connu la guerre et je pense à la guerre d'Algérie- et deuxième chose, en France notre première source d'immigration était maghrébine ou subsaharienne africaine donc d'origine musulmane et aujourd'hui il y a la question de l'intégration de l'Islam en France et ça les autres pays ne le connaissent pas dans ces proportions, sauf peut-être la Grande Bretagne et le Belgique, à savoir ce lien entre les anciennes colonies et le nouveau visage de l'Islam. Les anciennes colonies pratiquaient un Islam finalement modéré et maintenant le wahabisme et le salafisme ont pu inonder les banlieues de telle manière que l'Islam pratiqué trois générations après n'est plus celui pratiqué avant et surtout là où à la deuxième génération ni à la troisième on ne parlait pas trop de religion la quatrième parle que de ça. Finalement c'est une quête identitaire qui se traduit comme ça ; vous avez la conjonction des pays qui ont pu inonder la France de littérature salafiste et wahhabite avec le problème de l'intégration sur le fond des conflits internationaux. Donc c'est pour ça aussi que la question est un peu plus délicate en France. Le regroupement familial c'est nous qui l'avons commencé avec une acquisition très rapide la nationalité française. Et ces personnes-là ne figurent plus dans les statistiques même si les problèmes d'intégration persistent. Et ce cas ne l'avez pas dans d'autres pays. Il y a des histoires locales très locales, mais on peut arriver aux mêmes résultats pour autant. C'est peut-être mon approche à moi parce que j'ai travaillé 20 ans dans le Ministère de l'intérieur, dans des quartiers difficiles. Mais c'est clairement l'approche du Ministère de l'intérieur aussi.

6. C'est justement pourquoi il faut investir dans l'éducation populaire, non ?

Complètement. J'ai longtemps travaillé en Seine Saint-Denis et j'ai eu l'occasion de voir les choses évoluer pendant les 20 ans travaillés là-bas. Et on le voit : quand les associations d'éducation populaire solides qui font un vrai travail de terrain disparaissent derrière ceux qui occupent la place ce sont les organisations islamistes. Quand il n'y a plus d'éducation populaire dans les quartiers, il y a du communautarisme. Si on n'investit plus, ils investissent.

7. Les travailleurs de jeunesse ont un problème de reconnaissance et de professionnalisation et ce sera d'autant plus dans le cas de prévention de la radicalisation violente. Comment faire pour renforcer leur statut et les appuyer ?

Notre Direction et celle du Sport travaillons à la professionnalisation des travailleurs qui au début ne sont dotés que d'un BAFA ou un BAFD. C'est dans cette direction que la réglementation sur ces brevets est faite et puis c'est la Direction des Sports en lien avec la nôtre qui est relative au BPJEPS. Peu à peu, de réforme en réforme on vise la professionnalisation de ces brevets et notamment à intégrer des modules qui élargissent le champ d'employabilité des personnes titulaires pour qu'elles puissent avoir un vrai travail. L'enjeu est de les professionnaliser parce qu'ils sont de plus en plus nombreux. Il y a eu une réforme des temps scolaires où on a développé les temps périscolaires et donc les communes en lien avec les rectorats ont signé des PEDT, des projets éducatifs territoriaux, et on est passé d'un accueil de 900 000 enfants après la classe à 3 000 000 d'enfants. Et donc les communes, les collectivités et autres associations privées ont énormément engagé de formateurs qui n'avaient pas plus de formation que ça. Et c'est vrai que la professionnalisation de ces animateurs est très importante.

8. Arrive-t-on à vraiment prendre en considération les besoins des jeunes ?

Je ne m'avance pas, il faudrait voir avec nos agents.

Annexe 5 – Transcription entretien Pierre Montaudon

Chef bureau des relations internationales de la Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de la vie associative de la DJEPVA, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports France

28/06/2017, Paris

1. Pourriez-vous me parler des travaux qui ont mené à Résolution adoptée par le Conseil des ministres Jeunesse de l'UE et le groupe de travail dédié ?

Dans la suite des attentats, le Conseil des ministres, qui était sous présidence hollandaise, a souhaité adopter un texte qui puisse répondre aux urgences liées à la radicalisation violente et à l'extrémisme violent et à la prévention et au rôle du travail de jeunesse dans la prévention. Ça vient aussi dans la suite de la Déclaration de Paris, qui était plutôt dans le volet Education.

Le texte adopté en mai 2016 est un texte très consensuel. A mon sens, le plus important est l'article 15 parce que dans cet article on fixe une approche en trois cercles concentriques avec un cercle globale basé sur le principe même que l'animation socio-éducative est un outil de la prévention de la radicalisation violente dans son objet même, dans sa façon de travailler avec les jeunes; ensuite on parle d'une prévention à caractère générique qui vise les premiers stades de la radicalisation, et ensuite un troisième cercle pour des jeunes qui sont déjà radicalisés. Evidemment, c'est une discussion qui s'est faite au niveau européen dans laquelle l'approche n'est pas la même selon les Etats membres. En France on est pour négocier ce texte. On est obligé de tenir compte de l'implication du secteur des associations de jeunesse et d'éducation populaire vis-à-vis de ça, qui ne sont pas du tout allantes. Ils estiment que ce n'est pas du tout leur rôle; leur rôle s'inscrit dans le cercle extérieur, mais pas pour les jeunes déjà en voie de radicalisation. En tout cas les instances nationales estiment que ce n'est pas leur travail et que ça relève de la protection judiciaire de la jeunesse, d'un autre secteur. Sauf que dans les faits, quand on discute avec des petites associations qui sont locales et confrontées à des jeunes, souvent elles se retrouvent confrontées à des jeunes qui sont en voie de radicalisation.

Après il y avait un deuxième problème qui s'est posé dans les négociations et c'est qu'il y avait le risque de stigmatisation de certains jeunes par rapport à d'autres. Le texte parle essentiellement de l'islamisme, sauf qu'il a d'autres problématiques comme, par exemple, le néonazisme en Allemagne. Donc le texte est consensuel mais il fonctionne évidemment sur le principe de subsidiarité et il fonctionne comme un outil d'inspiration pour les états membres comme à chaque fois.

Donc cet article 15 a donné naissance à des grands débats.

En parallèle de la résolution, il y a un groupe d'experts. Du côté français, il y a eu une ancienne cheffe de service qui avait été préfet et ça l'intéressait, donc elle a participé à un ou deux groupes. A l'issue il a été produit cette boîte à outils, proposée seulement en anglais et qui n'est pas terrible. Mais étant en anglais, les référents de radicalisations ne le liront pas. Parce que les collègues dans les directions départementales qui sont référents radicalisation travaillent aussi sur d'autres sujets et ce n'est pas leur priorité. Donc nous avons décidé d'investir dans un autre outil, celui réalisé par SALTO. Nous l'avons reçu également en anglais, mais nous l'avons traduit et nous le diffuserons aux référents de radicalisation et là on est sûrs qu'ils le liront. Mais c'est un investissement du ministère, sur nos fonds propres.

On a également entamé une collaboration avec l'OFAJ qui ont un bureau dédié au développement de l'éducation politique en Allemagne, que nous on traduit en France par l'éducation citoyenne. Ce n'est pas l'éducation à la citoyenneté, mais c'est avoir un esprit critique, avoir une capacité à se poser des questions. On va essayer de faire une expérimentation pour voir ce que les Allemands

peuvent nous apporter, mais ça reste toujours dans le cercle extérieur, on n'est pas dans les jeunes radicalisés.

2. Et par rapport à cette recommandation, où en est-elle la France ?

Alors la France, après que les textes sont adoptés, les ministres en ont connaissance et ils s'en inspirent ou pas. Nous, à notre niveau, on peut être proactifs et proposer des choses. Concrètement, ce qui s'est passé c'est qu'on a mis en œuvre au niveau national le réseau de référents et le ministre a signé un accord avec les 3 autres ministres belges et dans ce cadre on a développé une feuille de route avec 3 séminaires si ponctuent toute l'année depuis septembre 2016. Un premier séminaire autour des concepts, un deuxième de présentation de pratiques et d'outils et un troisième sur la prévention en ligne du discours de haine et de la radicalisation violente. Et à la fin de la feuille de route, au mois de novembre, nous nous retrouverons en petit groupe pour faire un bilan et une évaluation de cette année et voir où sont les manques et comment on peut continuer à travailler ensemble.

3. Et c'est le seul pays avec lequel vous avez des échanges ?

Oui, c'est le seul, à la fois pour des raisons malheureuses car nous sommes les deux pays les plus frappés et les jeunes étaient entre les deux. Et puis pour une proximité linguistique qui facilite les choses parce qu'il y a aussi une autre chose qu'il faut avoir en tête et c'est que le travail produit au niveau européen qui se fait constamment en anglais exclue de fait un certain nombre de personnes qui sont très expertes de la questions mais qui ne peuvent pas y participer.

4. Alors pour l'instant il n'existe pas de formation nationale pour les travailleurs socio-éducatifs ?

Si, il y a une formation nationale pour les référents radicalisations. Après normalement les référents devraient être en capacité de mettre en place eux-mêmes des formations à l'attention des réseaux associatifs sur leur territoire. Mais je pense qu'il n'y en a pas tellement, voire pas du tout. Et en plus de ça, on est en France et on se heurte à une double problématique : il y a un certain nombre d'animateurs qui interviennent dans le cadre d'un diplôme non professionnel, le BAFA, donc le BAFA ne prévoit pas de formation continue et puis on sait que les animateurs 2-3 ans et après ils arrêtent. Mais ceci s'applique à toutes les problématiques liées à eux. Après il y a les animateurs avec un diplôme professionnel, le BPJEPS, par exemple, qui sont salariés d'associations ou de collectivités territoriales. Donc là il a deux cas: s'ils sont salariés des associations ils rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et il y a un organisme de formation professionnelle qui s'appelle Uniformation. Mais je ne suis pas sûr qu'il y a des formations, dans la mesure où les grandes structures associatives nationales sont très frileuses vis-à-vis de la radicalisation violente en estimant que leur travail c'est déjà de la prévention de la radicalisation violente et que donc ils n'ont pas envie d'être des supplétifs de la police, pour le dire avec leurs mots, je ne suis pas sûr qu'ils aient envie de s'investir. Et après, pour les animateurs qui sont salariés des collectivités territoriales il y a le CNFPT

(Centre national de formation professionnelle territoriale) qui pourrait organiser des formations. Mais je ne sais pas ce qui fait le CNFPT, il faudrait vérifier.

5. Par rapport à d'autres pays, quelle est l'importance accordée au secteur socio-éducatif dans la stratégie nationale française de prévention de la radicalisation violente ?

Je n'ai pas la vision européenne, je ne sais pas ce que font les autres pays car je n'ai pas suivi le dossier. Mais le texte européen reflète assez bien l'investissement du secteur socio-éducatif dans les autres états membres. C'est à dire qu'ils se retrouvent essentiellement dans cette idée que son travail c'est déjà de la prévention. Après selon les pays, il peut y avoir des différences. Pour nous le secteur socio-éducatif n'est pas le secteur de la protection de la jeunesse. Dans d'autres pays ce n'est pas aussi clair, mais en France il est inimaginable de leur dire de travailler avec la police. Nous, on nous a dit très clairement "on ne veut pas être des supplétifs de la police". Mais je ne suis pas expert de la question et il n'existe pas; il y a une réponse politique dans l'urgence à une problématique en désignant des référents radicalisation dans les directions départementales et ici une personne pour suivre la mission, Vincent Demange, mais c'est une décision politique mais il faut attendre cinq ans pour voir si les collègues référents se sont approprié de la problématique et travaillé là-dessus. Après il faut avoir aussi en tête que les collègues sur le terrain ont un directeur départemental mais au-dessus du directeur départemental il y a un préfet et lui dépend du ministère de l'intérieur et il a une vision plutôt sécuritaire. Et le préfet a deux priorités : l'accueil de mineurs et le développement du service civique. Et certains préfets estiment d'ailleurs que la prévention de la radicalisation violente relèvent des services de police et pas de la jeunesse.

Il faut dire aussi que la radicalisation est un phénomène qui n'est pas du tout simple, comme les médias veulent nous faire croire; il y a tout un tas de ressorts qui apparaissent : l'environnement social, des ressorts psychologiques, etc. Le SG-CIPDR va vous dire qu'il y a une typologie de jeune radicalisé, mais quand on entend les chercheurs, tous les chercheurs disent qu'il n'y a pas de typologie du jeune radicalisé. Il y a juste un constat : en général les jeunes ne partent pas tout seuls, ils y vont avec les frères, la femme, les amis; et que, en général, il y a une cellule familiale éclatée voire une absence de père. Mais à part ça, le processus est différent pour chaque personne. Il y a des fragilités, mais le processus reste très divers. Quand on parle avec des associations qui sont en contact direct avec ces jeunes, celles-ci sont les seuls constats généraux. Et par ailleurs on est en France, un pays qui met en avant très fortement l'unicité de la République, la laïcité. En France on estime que s'habiller d'une certaine façon c'est un signal fort de radicalisation, pas de radicalisation violente, lorsqu'au Canada c'est considéré un signal faible. Si on revient sur les États membres, au début dans le texte il y avait intégré le principe des communautés: les jeunes dans leurs communautés, travailler avec les communautés pour accompagner les jeunes, etc. Et cela, nous du côté français, on ne peut pas le dire, il n'y a pas de communauté en France, la république est unique et indivisible. Ce n'est pas possible de présenter les choses comme ça et d'avoir ce discours, même si dans les faits peut-être que ça se fait. Mais actuellement il y a des principes et le nouveau président les a réaffirmés très fortement.

6. Comment pourrait-elle la Commission soutenir le secteur socio-éducatif sur ces problématiques ?

Mettre en place des appels à projets spécifiques a été une première réponse. Ça a l'inconvénient de la lourdeur; du coup ça ne facilite pas l'implication des partenaires. Il y a de l'argent mais ça peut être repousser pour un certain nombre de partenaires et en particulier pour des partenaires associatifs qui ne travaillent pas avec les programmes européens. En fait, aujourd'hui ils ont intégré ces appels à projets dans le cadre d'Erasmus +, mais Erasmus + c'est essentiellement de la mobilité -il y a les partenaires stratégiques aussi, mais c'est à la marge- et donc un certain nombre d'associations qui pourraient s'intéresser au sujet n'irait pas spontanément sur Erasmus + même si nous on a fait notre travail quand les deux appels sont publiés, ont les relayés auprès du CNAJEP et on espère que lui les a relayés à son réseau.

Après, ce que la Commission fait essentiellement ce sont des conférences, des séminaires et des peer learning activités. Et puis elle peut débloquer quelques budgets avec Erasmus +, mais après à chaque fois si on met de l'argent sur ça, ça veut dire qu'on ne met pas sur la mobilité de jeunes et c'est un problème.

Et puis c'est une compétence d'appui et l'Union ne peut être là que dans l'appui de l'échange entre les états membres. Et il faut que les Etats membres y trouvent un intérêt. Nous on s'en est emparé avec les Belges, mais on travaille sur nos fonds propres, on n'utilise pas les fonds européens parce que ce n'est pas assez souple pour faire ce qu'on veut faire. Ça ne veut pas dire qu'après la fin de l'évaluation on ne va pas faire un partenariat stratégique. Peut-être qu'on en arrivera là. Mais, je vais être honnête avec vous, et il y a beaucoup de dossier et il en a un seul dedans dédié à la prévention de la radicalisation. On est obligé de répondre aux priorités nationales et la priorité nationale est la mobilité des jeunes, en tout cas en ce qui nous concerne. Il faut jongler à la fois avec les priorités nationales et les priorités conjoncturelles liées aux commandes qu'on peut avoir des ministres. Et puis nous en France on se retrouve face à des instances nationales de l'éducation populaire très frileuses à la question. Mais cela peut changer. Après on peut comprendre aussi les associations qui ont leurs projets associatifs et la prévention de la radicalisation ne rentre pas dans leur projet et un jour ils se retrouvent devant un jeune avec des propos et ils ont rien. Le problème c'est que ce sont ces petites associations qui sont confrontées à ça sur le territoire et pas forcément les têtes de réseau. Mais pour que ça remonte des petites associations vers les têtes de réseau il faut un certain temps. Mais après on ne sait pas s'il y aura une volonté ou pas de s'en emparer. D'où l'intérêt de la mise en réseau de toutes les structures concernées par la problématique, comme dans le cas de l'initiative dans le Département du nord ; c'est une première réponse, mais c'est une initiative associative, des associations qui ont ramené à elle les services plus ou moins reliés à l'Etat comme la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), etc.

Et une autre chose que la Commission peut faire c'est peut-être de rajouter au Youth Wiki, une plateforme qui reprend la convention de coopération en matière de jeunesse et qui sera un outil pour les décideurs politiques, un volet prévention de la radicalisation.

7. On a donc d'un côté les travailleurs de jeunesse qui disent qu'ils ont besoin de formation et après les têtes de réseau qui disent qu'elles ne veulent pas s'impliquer ?

Ils ne disent pas qu'ils ont besoin de formation, ils disent qu'ils ne savent pas comment faire. Et les têtes de réseau disent que ce qu'elles font de manière générale c'est déjà de la prévention. Ils ne disent pas qu'ils ne veulent pas faire de la prévention, mais que ce ne rentre pas dans leurs attributions de faire plus de ce qu'ils font déjà. Et après on parle de 2 000 jeunes par rapport à 800 000 jeunes par classe d'âge par année. Je pense qu'il y a de ça aussi, derrière. C'est vrai que c'est déstructurant pour la société, c'est un vrai problème de sécurité, mais les fichés il y en a à-peu-près 2000. Et il y a un certain nombre de quartiers où depuis 10 ans on réduit notre budget d'intervention jeunesse et éducation populaire, le programme 163, où tout le réseau associatif qui vivait grâce à des subventions a disparu. Et les jeunes se tournent vers ceux qui sont sympa avec eux. C'est une vraie problématique aussi, quand il y a des zones entières où il y a plus de tissu associatif. Donc il y a aussi une question de moyens. On a mis l'argent ailleurs et aujourd'hui on subit les conséquences. L'abandon de certains quartiers par le tissu associatif a laissé la place à d'autres personnes, pas forcément bien intentionnées.

Maintenant il faut réagir. Nous, au ministère, on réagit avec les moyens dont on dispose. C'est à dire, on est tout petit, on réagit avec tout petit, on met en place des référents radicalisation, on essaye de les faire rencontrer les collègues belges, on leur envoie des outils en français et l'idée que les référents coordonnent l'action sur le territoire, qu'ils coordonnent le réseau associatif, qu'ils essaient de travailler avec le rectorat, avec l'agriculture, avec les collègues de la direction de cohésion sociale, avec la politique de la ville. Voilà, il y a une légitimité que ça soit des référents du secteur jeunesse qui soient nommés; ils ont cette légitimité à pouvoir rassembler autour d'eux et de se coordonner. Mais ça va être long. Il faut aussi avoir en tête qu'on part de zéro, il y a tout à inventer et c'est long. Le temps politique n'est pas le temps administratif, n'est pas le temps des médias, n'est pas le temps du citoyen.

Annexe 6 – Transcription entretien Pontus Ekstedt

Chef du Département du développement et de l'analyse, Swedish Agency for Youth and Society (MUCF)

30/06/2017, entretien téléphonique

1. Which is the role of the Swedish agency for youth and civil society?

We are like a ministry that works in France. We are somehow independent, but we are directed by the Government and we focus on the living conditions for youth and civil society. And we have different activities: we produce reports, we conduct trainings.

2. Do you work directly with NGOs and the municipalities?

Yes, we do. Mainly in the field of youth work and we design our projects civil society is always involved.

3. Which are the needs and impressions of local NGOs and municipalities concerning the prevention of violent radicalisation?

I would say that it depends who you ask. I would say the most interesting need that we have identified recently is about how we cooperate: civil society and the state are only striving to make better living conditions in socioeconomic poor areas. We have been focusing very much on projects, we have a project focus which means most likely that you, as a civil society organisation, you will have funds for one year or maybe two if you are lucky and then you will have to apply again. And also you are actually competing with other civil society organisations and there are many actors and stakeholders that are not sufficiently coordinated. Some of the biggest civil society organisations are now starting to question whether this is the best way to handle money while smaller organisations don't reflect this problem in this way, they would rather say that there is a lack of funding and a lack of stability in funding.

4. Is there any direct collaboration and exchange between NGOs, a national platform available, and, on the other hand, is there a good collaboration between the different government agencies that are working on the topic?

They are currently constructing one at municipal level with money from the government, but this started last year and it's quite new. At the national level, there is a discussion on how the different state actors and stakeholders will coordinate themselves. Currently we have a national coordinator and his mandate and focus are being reviewed and I believe the issue is coming quite soon. Today what we have is a sort of forum where you can exchange information and try to coordinate information to a local level.

5. Have youth workers been trained on this topic? And if yes, by whom?

In Sweden we have had a problem in defining what youth work is. The government has not been very willing to use the term "youth work" in the sense that it is used in the EU context and that is because we have a very high degree of local independence. Youth work is mainly a local concern and we don't have the concern of educating youth workers. Although the main responsibility for youth work corresponds to the municipalities, in our view of youth work much is being conducted within the civil society and we don't really give directions and there are no regulations, no formal criteria on their

training. We, as a state agency, have been given the task this year to see how we can support youth work at local level, but not specifically regarding the prevention of violent extremism.

6. What did you think about the working group organised by the European Commission?

I am very impressed by the way it worked and the results; we are countries with many perspectives about what the issue is, we have different views of the situations and different realities. There are representative countries that actually have more serious problems. So I am quite impressed and I think it is useful to start talking from that framework that it has been given.

7. Do you consider that it was too focused on religious radicalisation? Because there are other participants such as the European Youth Forum who have criticised this point.

I wouldn't comment on that. I agree in general that we must focus on the reasons why young people choose the path of radicalisation and I personally believe that religion is only a small part of what makes a person become an extremist. The Netherlands, Denmark and UK look into religious extremism from a rather broad perspective and I believe that it is rather the socioeconomic context, the family situation, the mental state of the person and if you would look at right of left extremism you would see the same situation. This is my personal point of view.

But it is interesting the fact that you mentioned that the working group has been criticised for this. I was not aware of it.

8. How could the European Commission support the youth sector in this issue?

Big question. I believe that since we have different challenges and debates within our countries, I believe that big steps are being taken for instance by this working group by trying to define the level from where you can make interventions, it's a good way of helping. And sharing experiences was good, but I think we have the same challenge in the European context as in our countries. And our challenge is that work is being done at the local level, in context with youth, that's when you can actually change things. So I guess that is good for the EU to be a part of framing the problem, the challenge, contributing to the discussion with countries, making them see problems from different perspectives, but in the end is very much of a national and local challenge. Maybe acknowledging that civil society and the local level have a very big responsibility and possibilities, that would be important and then just helping us exchanging views with each other.

9. Concerning the funds, do you give them directly to the NGOs?

We have some funds given from the government and we give them directly to the NGOs, but the big work again is made by the municipalities and our funding is rather small in comparison with the capacity at local level. Their challenge is to know with whom they can cooperate and there is a general problem in Sweden, there is a debate about how you can cooperate with religious NGOs.

10. During the working group, you have established three kinds of prevention of violent radicalisation. Do Swedish NGOs want to carry out all kinds of prevention? Because in France, for instance, NGOs say that they are already doing primary prevention and there is not their role to the rest.

I would say that most of NGOs would agree in Sweden as well.

Annexe 7 – Transcription entretien Gilles Kounowski

Directeur des relations européennes internationales et de la coopération, Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

12/06/2017, Paris

1. Quel est le rôle des Cafs dans la prévention de la radicalisation violente en France?

Le rôle des Cafs à la fois n'est pas évident en apparence, mais il s'explique en fonction de la politique que les Cafs sont amenées à déployer en faveur de la jeunesse et des familles et donc c'est à ce titre que les Cafs ont légitimement une action qui peut aller jusqu'à la prévention de la radicalisation, un phénomène qui est apparu assez récemment. Auparavant les Cafs se préoccupaient surtout de l'accompagnement des jeunes, des loisirs des jeunes, de l'insertion des jeunes, de leur préparation à la vie active. Donc la prévention de la radicalisation est entrée récemment dans nos préoccupations vis à vis de la jeunesse.

2. Quel est le rôle de la Charte de la laïcité ?

La Charte de la laïcité de la Branche famille avec ses partenaires, il faut le préciser. Elle a un rôle de vigilance. Pour comprendre il faut revenir à sa genèse. Ce sont les événements de 2015 et 2016 qui ont montré à quel point les valeurs de la République étaient mis en cause par ses agressions et donc à ce moment là il nous a paru utile de revenir sur les fondamentaux et de dire en quoi il est important de les garantir, de les promouvoir et les défendre. Et la Charte de la laïcité de la Branche

famille a permis de dire comment la Branche famille, comment les caisses d'allocations familiales qui, comme le nom l'indique, s'intéressent aux familles, devaient jouer un rôle pour remettre ces valeurs et ces principes en avant. Tant qu'on n'avait pas rencontré ce type d'agression, les choses allaient de soi. Et donc cette charte est surtout une charte qui remémore ce qui est la laïcité républicaine, qui rappelle quels en sont les principes et qui, en tant que document de référence, explicite ce qui doit conduire notre action. Elle est une charte de référence, elle ne donne pas des injonctions.

3. Est-ce que vous vous appuyez sur elle pour sélectionner vos partenaires ?

Ce n'est pas tout à fait son rôle. En France, le fait qu'une association ait un affichage religieux ne l'exclut pas du soutien du pouvoir public. En revanche, en application de la loi 1905 les services publics ne peuvent pas financer les cultes. Autrement dit, si demain j'ai une association qui se présente et qui dit qu'elle veut organiser des messes, des cérémonies religieuses, en tant que Caf je n'ai pas le droit la financer. En revanche si cette même association se présente en disant qu'elle va organiser une colonie de vacances avec des jeunes, on pourra financer cette activité même si l'association organise par ailleurs des messes ou des processions religieuses à condition, et là ce n'est plus de la laïcité, mais les principes fondamentaux de l'intervention sociale des caisses, que soit bien respectés tous les critères nécessaires à notre préoccupation du contrat social, à savoir garantir la mixité, l'ouverture à tous les publics, mixité sociale, mixité géographique.

Ceci dit parfois ce n'est pas garanti. Dans le cadre du suivi de la Charte, on voit arriver maintenant un certain nombre de situations où on se pose réellement la question si justement les critères d'ouverture sont bien remplis. Et de façon curieuse, ça concerne beaucoup moins les nouvelles demandes mais ça concerne davantage les demandes beaucoup plus anciennes, des organisations que les Cafs financent depuis des nombreuses années. Du coup on se rend compte que ce n'est pas aussi évident que ça. On finance depuis très longtemps des crèches loubavitch, des intégristes juifs, qui accueillent les enfants de manière tout à fait satisfaisante mais qui exigent au moment de l'inscription de connaître le nom hébraïque de la mère, alors on se dit que le critère d'ouverture ne peut pas être respecté. Donc on a maintenant un certain nombre de questions qui remontent.

4. Comment l'idée du projet The Web Walkers est surgie ?

Le projet est venu se greffer sur celui des Promeneurs du Net, initiative suédoise à l'origine du centre social Fryshuset, et lorsqu'on a fait un déplacement avec le directeur général et le président de la CNAF ainsi que Béatrice Martellière qu'on avait invitée à Stockholm il y a deux ans, on a repris contact avec les responsables de Fryshuset pour savoir où ils en étaient par rapport au projet initial des Promeneurs du Net. C'est à ce moment là qu'on s'est rendu compte que sur la base cette présence éducative de jeunes adultes sur internet et les réseaux sociaux auprès des jeunes et au regard des problèmes de radicalisation qui commençaient à prendre corps, il nous a paru intéressant de commencer à réfléchir ensemble à la façon dont utiliser les promeneurs du net pour essayer d'identifier des risques de radicalisation. Robert Orell, du côté de Fryshuset, avait déjà développé une série d'outils de lutte contre la radicalisation. C'est donc le croisement du projet les Promeneurs du

net, avec l'expérience de Robert Orell et notre préoccupation de lutte contre la radicalisation violente.

5. Comment l'idée que les travailleurs sociaux-éducatifs auraient besoin d'une formation sur la prévention de la radicalisation est apparue ?

D'abord il y avait une conviction qui a été renforcée lorsque qu'on a commencé à travailler sur ce projet et qu'on y a associé l'institut de travail social Askoria qui est en contact avec les travailleurs sociaux, ils les forment, et assez rapidement ils nous ont fait savoir que le besoin d'une formation à l'identification de la radicalisation s'était déjà exprimé et s'exprimait de plus en plus vivement. Et façon significative, étant donné que les promeneurs du net se déploie dans toute la France on a déjà des remontées significatives de besoins de formation à ce type de situation à laquelle les travailleurs sociaux n'ont pas été préparés jusqu'à maintenant.

6. Considérez-vous que c'est de la responsabilité de la CNAF de former les travailleurs socio-éducatifs à la prévention de la radicalisation ?

Ce n'est pas de la vocation de la CNAF car elle n'organise pas de formation. Les Cafs n'ont pas un rôle de formation, elles sont des assembleur de moyens, elles ont des compétences en ingénierie sociale et leur arme principale c'est les moyens financiers, donc elle vont impulser des politiques qui vont être portées par d'autres opérateurs sur le terrain qui sont des centres de formation de travailleurs sociaux qui normalement sont formés par les instituts régionaux de travail social. Et les instituts régionaux rentrent dans la compétence des conseils régionaux, donc ce sont les conseils régionaux qui ont la responsabilité de supporter des centres de formations et les Cafs peuvent apporter des suppléments financiers ou des conseils pour que la formation se réalise.

7. Donc la formation qui serait éventuellement conçue dans le cadre du projet The Web Walkers, elle serait disséminée par qui ?

Il y a une institution nationale des instituts de travail social, l'UNAFORIS, et c'est probablement par l'UNAFORIS qu'on pourra diffuser à l'ensemble d'instituts de travail social les modules pour les éducateurs de jeunes.

8. Pourquoi vous avez choisi de traiter tous les types de radicalisation violente dans ce projet ?

Cette radicalisation qui mène à la violence sur l'ensemble des territoires impliqués dans le projet on a vu qu'elle pouvait être à l'extrême droite et à l'extrême gauche. Et puis il a aussi l'extrême religieux. Donc ce sont ces radicalismes là qui sont visés. Selon les pays ce ne sont pas les mêmes qui s'expriment; les pays du nord de l'Europe ont une sensibilité forte pour la radicalisation d'extrême droite, probablement plus que les pays du centre ou du sud de l'Europe où c'est plutôt le radicalisme

religieux qui pose problème. A la rigueur, les uns appellent les autres et il faut qu'on soit attentif à tous les types de radicalisme qui mène à la violence.

9. En quoi l'UE pourrait soutenir les travailleurs de jeunesse dans la prévention de la radicalisation violente ?

En accordant des financements par des programmes qui visent justement à les soutenir. C'est la raison pour laquelle on a sollicité le programme Erasmus+. On pense que la Commission peut avoir une sensibilité et une attention à ce sujet. Tout ce qui peut permettre d'éviter d'en arriver à d'autres attentats devrait les motiver pour accorder des moyens pour cette prévention.

Annexe 8 – Transcription entretien Caf de l'Essonne

Entretien collectif

Christine Mansiet - Directrice de la Caf de l'Essonne

Evelyne Elie, assistante sociale depuis 35 ans, cheffe de projet Laïcité, référent technique protection enfance

Yann Quertainmont, Référent technique action sociale au pôle déploiement numérique, formateur Laïcité et ancien animateur de jeunesse dans un quartier de Corbeil (pendant 20 ans)

02/08/2017, Evry

Christine Mansiet : La caisse a formé 6 formateurs afin de pouvoir dupliquer la formation sur la Laïcité à la fois à l'intérieur de la caisse et à l'extérieur avec certaines associations, en partenariat avec l'Etat. Donc notamment les contrats locaux d'accompagnement scolaire et d'autres associations qui n'ont pas les moyens pour assurer ces formations.

Y. Quertainmont : C'est intéressant de voir avec ces formations sur la laïcité qu'autour de nous, pas que les bénéficiaires, aussi les cadres, on n'est pas tous claire avec cette notion. Après le sujet de la radicalisation c'est un autre sujet encore, c'est autre chose. Il y a des passerelles, mais ce sont deux choses différentes. Quand on fait les formations, on évite le sujet parce que, au vue de l'actualité internationale et de la politisation de l'Islam, c'est vrai que les gens mélangent tout. Il n'y pas que l'Islam, mais avec l'actualité on associe radicalisation et Islam. Et je pense que ça se retourner vers nous en quelques années parce que c'est en train de monter dans certaines communautés en France. Il n'y a pas d'action politique encore, donc on ne le voit pas, mais il y a des risques. Je l'ai beaucoup vu dans les quartiers où la dérive sectaire se laisse voir.

C. Mansiet : On voit bien le lien là entre la laïcité et le respect de la religion. Mon implication en tant que directrice est due à des raisons personnelles, mais aussi au fait qu'on est en Essonne, un territoire très sensible. Les liens avec la préfecture m'ont conforté très vite sur le fait qu'on est sur un territoire des plus sensibles de France avec tout un tas de jeunes qui ont été prêts à partir en Syrie. On en avait même plus qu'en Seine Saint-Denis. Donc l'Essonne a déjà été identifiée nationalement comme prioritaire, avec la présence très forte de l'Etat sur ces deux questions : de la prévention de la radicalisation et de l'affirmation des valeurs de la République et de la laïcité comme bien commun pour le vivre ensemble et donc comme prévention à terme de la radicalisation. Il y a le sujet du court terme qui est géré par le biais d'une cellule de suivi auprès de la préfecture un peu dans chaque département, même dans des départements quasiment pas touchés, et puis il y a la prévention de long terme qui passe justement par l'affirmation des valeurs de la République et la formation au titre de la laïcité. Et nous, considérant qu'on avait plus d'affinité avec la prévention de long terme qui est liée au vivre ensemble dans les quartiers, à la formation de tous les acteurs. Dans l'autre on participe à la cellule de veille dans ce qu'on peut faire, c'est à dire donner des informations quelquefois sensibles quand les services de la préfecture nous demandent de participer et de donner un éclairage sur telle ou telle famille. Avec de points d'inquiétude de ma part car on voit que des familles entières disparaissent de la circulation à savoir les enfants ne sont pas scolarisés ni dans les établissements publics ni dans les écoles privés sous contrat, ils sont scolarisés dans des écoles coraniques et on ne sait pas ce que ça devient. Je crois que là il y a de vrais risques sur l'ensemble de ces enfants et qu'est-ce qu'on fait ? Et je n'ai pas l'impression qu'on ait trouvé une solution. Et puis il y a la question de l'accompagnement des enfants dont les parents sont radicalisés.

Comment se passe la collaboration des travailleurs sociaux avec les services de l'Etat ?

E. Elie : Moi je dirais qu'il y a un malaise dû au fait que la collaboration avec la police en France traditionnellement ne se fait pas directement. Par exemple, moi je ne souhaite pas aller à la cellule de suivi de la préfecture. Il est contraire à ma déontologie professionnelle. Je pense que là il y a quelque chose de clair. En effet, on fait un travail de repérage parce qu'on travaille notamment avec des femmes en difficulté et on peut rencontrer des femmes qui peuvent être impliquées dans des processus et parfois on fait des signalements pour protéger les enfants parce qu'on se rend compte que ça va aller trop loin. On n'a pas de souci avec ça. Mais on n'est pas dans une démarche où on va collaborer directement pour signaler les familles, ce n'est pas du tout notre philosophie professionnelle. La déontologie française des assistantes sociales est quand même très quarrée, on s'est protégé comme ça pendant des années pour pouvoir gagner la confiance. C'est vrai que ça perturbe beaucoup les événements de ces dernières années. Souvent, heureusement, ces familles sont repérées d'autres façons. C'est vrai que c'est un vrai problème, je ne sais pas comment ça se fait dans d'autres pays, mais nous on a la loi qui nous interdit de livrer un certain nombre d'éléments. C'est le secret professionnel avec la limite de la protection de l'enfant, mais si l'enfant n'est pas en danger on ne peut rien faire. Comment vous allez décider qu'un enfant de 2 ans dans un milieu radicalisé est en danger ? Non, pas particulièrement. Et puis en danger par rapport à quoi ? Et là on est dans des jugements moraux.

Y. Quertainmont : C'est difficile parce que où on met le curseur de radicalisé ? Parce que la religion n'est plus présente dans la vie quotidienne des français. Du coup il y a une réislamisation d'une population d'origine de Maghreb mais qui pratiquait familialement. Il y avait pas de problème. Là chez les jeunes il y a eu une revendication d'identité parce qu'ils n'ont pas trouvé leur place. Les parents ne se posaient pas de question par rapport à leurs origines, à la limite le cachaient. Je pense que là il a un retour chez les plus jeunes qui se disent on ne se sent pas Français, on ne se sent pas Malien, Algérien, etc. et du coup qui on est ? Il y a un fort problème identitaire qui s'est ressenti sur le territoire. Et internet leur a fourni un truc tout fait. Et puis il y a l'aspect politique, mais aussi c'est une question de mode, de différenciation. Si un jeune se tourne un peu plus vers la religion ne veut pas dire qu'il va partir faire le djihad. Et puis il y a ceux qui sont français de Normandie, qui n'ont jamais eu à voir avec l'Islam et qui se convertissent express sur internet et en 15 jours ils décident d'aller en Syrie. Il y aussi la question de la quête d'idéal, mais ils n'ont aucune notion de ce qui se passe en réalité. Et ceux-là on ne peut pas les repérer.

C'est vrai qu'au niveau des pratiques musulmanes, c'est revenu chez les jeunes. On va à la mosquée, on ne va pas à la mosquée en survêtements. Il y a un effet de mode, mais après ça ne va pas dire qu'ils vont aller poser des bombes ou partir en Syrie. Tous ceux que je connais veulent travailler, avoir leur voiture et consommer comme tout le monde.

C. Mansiet : Je reviens sur l'idée de la promotion des valeurs de la République et de la laïcité. Nous on accompagne aussi des centres sociaux sur ces sujets et l'idée générale c'est d'intégrer dans toutes les actions jeunesse, donc pour les publics de 12 à 25 ans, ces problématiques là et en formant le plus possibles les acteurs. Je pense que c'est un moyen de prévention important qu'il faut implémenter partout en France. Et il faut l'infuser dans la vie courante.

Après en matière de laïcité nous on a mis en place un comité local de laïcité qui a pour vocation d'être un lieu ressource pour tout le département. C'est un moyen de rassembler les acteurs du terrain et les communes. Il y a tout un tas d'associations qui se sont inscrites et qui veulent travailler sur la laïcité.

Est-ce que vous collaborez aussi avec le rectorat et l'éducation nationale afin d'avoir un discours homogène ?

C. Mansiet : C'est une grande question. Avec monsieur Bérail on a conduit une action à Etampes, à Corbeil, à Evry, à Montgeron, et elle vise à faire de la prévention chez les tout petits. Et comme vous l'a dit Laurent Bérail, le problème de la violence est très puissant puisque on le repère déjà dans les écoles primaires de façon assez forte. Donc comment on fait ? L'idée de travailler avec l'éducation nationale est prioritaire sauf que l'éducation nationale a déployé tout un tas de formations, une

charte, et ce que nous repérons sur le terrain c'est que finalement les enseignants sont dépourvus. Pourquoi ? Parce que de mon point de vue il n'y a pas de lien entre les concepts et l'action et la méthode et les enseignants manquent de méthode pour pouvoir agir et manquent aussi de connaissances suffisantes du fait religieux pour pouvoir parler valablement de laïcité. Olivier Bobineau et Laurent Bérail, ceux qui mettent en place ce projet sont capables de répondre.

D'où l'idée de subventionner cette action qui intéresse bien les communes qui ont compris qu'il y avait un sujet et elles font de la prévention. Nous avons une action puissante à Evry. Ils ont créé un conseil local, ils ont formé les conseillers municipaux, il y a tout un tas de conférences-débat sur le soutien des parents et la laïcité. On veut faire la même action à Grigny et aussi former des formateurs.

Avez-vous formé des acteurs du terrain, dans les associations ?

Y. Quertainmont : On commence à le faire. Moi j'ai formé Génération 2.

C. Mansiet : Nous on a formé quelques travailleurs sociaux, on va en avoir 8 bientôt. Pour le moment on forme notre personnel interne et après on déploie sur les associations qui ne sont pas prises en charge par les communes et dans les contrats locaux d'accompagnement scolaire. A mon avis ce qu'il manque c'est le lien avec les enseignants et c'est une ambition qu'on peut avoir : que les enseignants s'intéressent aux contrats locaux d'accompagnement et faire le lien. C'est incroyable de voir que ces contrats sont déconnectés des enseignants.

A Grigny j'ai rencontré une principale de collège qui veut collaborer avec monsieur Bérail. On a du mal pour l'instant de connecter avec l'éducation nationale. Si on arrive à donner un bon exemple sur Grigny d'une bonne connexion partenariale entre l'accompagnement parental, la formation à la laïcité et les séances dans les écoles on aura tout à gagner et on pourra faire un bon exemple.

Et avec le Ministère de la Jeunesse ?

C. Mansiet : Je veux bien collaborer avec le Ministère de la jeunesse mais sur notre territoire la DDJS est inexistante et puis on a un nouveau préfet à l'égalité de chances avec qui on n'a pas trop de lien.

C'est dommage parce qu'au niveau du Ministère de la jeunesse on déploie aussi beaucoup de moyens. Par exemple, ils ont élaboré un guide pour la prévention et un autre pour la promotion des valeurs de la République. Finalement il n'y a pas de connexion entre les actions.

C. Mansiet : C'est vrai. Mais le problème c'est aussi les personnes. Là ils manquent deux relais. Mais si j'arrive à connecter avec la DDJS, je pourrai arriver aussi au préfet. Je pense que c'est quelqu'un avec une approche sécuritaire et je pense qu'il n'a pas d'idée de ce qu'on peut faire.

Y. Quertainmont : Il y a aussi des volontés politiques. On voit bien sur les communes que toutes les mouvements communautaristes ont apparu parce que d'autres actions socio-éducatives ont été bloquées par les décideurs politiques.

E. Elie : Il y a aussi un appauvrissement du personnel qui travaille dans les centres sociaux qui est en lien avec le changement des élus.

On dit aussi que les éducateurs ne sont pas assez bien formés.

E. Elie : Ca dépend des écoles. Il y a des écoles qui justement ont un peu lâché sur les valeurs, où il y a eu une dérive. C'est vrai qu'on a du mal à trouver des éducateurs qui ont eu la même formation que nous il a 20-30 ans.

Quels sont vos besoins et difficultés que vous rencontrez actuellement dans votre activité d'éducation aux valeurs ?

C. Mansiet : Comme on a dit, il y a la connexion avec l'éducation nationale qui passe tout de même par les personnes et pas par l'institution et malgré tout les enseignants se sentent démunis. Notre sujet c'est vraiment autour du fait que les autres partenaires s'ouvrent petit à petit, mais l'éducation nationale non. Et c'est particulièrement dommage parce que je pense que le principal est de former des enfants tout jeunes, dès la primaire.

Après c'est le financement, dans un premier temps au moins.

E. Elie : Le préalable c'est qu'on soit formés. Chez nous la démarche de la Caf a été appréciée. Et puis on recrute beaucoup de jeunes de quartier qu'on forme aussi.

Et puis repérer ce qui se passe sur le plan local pour ne pas démultiplier les actions. Que les familles aussi sachent se repérer : où elles vont trouver telle ou telle information ? Nous à Grigny on va voir ce que font les associations pour voir comment on peut travailler ensemble et avoir le même discours.

C. Mansiet : Au niveau de l'organisation je souhaiterais qu'il y ait un référent laïcité par territoire. Ce va se faire avec le temps. Il y a aussi un numéro vert, mais il n'est pas encore très utilisé, mais ça va se faire avec la maturité des actions.

On parle de construction de contre-discours ou de discours alternatif. Vous vous sentez dans quelle des deux approches ?

C. Mansiet : Nous on est plutôt sur un discours alternatif. Peut-être les Promeneurs du Net seront dans la construction de contre-discours.

E. Elie : Pour moi c'est en effet discours alternatif où tout le monde se sente bien.

Annexe 9 – Entretien Greta Berg

Référent de l'Association suédoise des autorités locales et des régions pour la Coordination nationale pour la lutte contre l'extrémisme violent

07/08/2017, entretien écrit, par mél

1. Which is the role of local authorities and regions in the Swedish counter-terrorism strategy?

They have a prevention role that means that persons should be observed and help before they are radicalized.

2. Have they received a training? Could you provide a brief description of this training and the organisation that provided it?

No, often no training except for the education they have as a social worker. University of Lund now has a course they can sign up for.

3. Are the local authorities and regions collaborating with NGOs and other first line practitioners? How is this collaboration structured?

Yes, they often do.

4. How are the youth organisations and other first line practitioners working with young people trained?

I don't know that.

5. How is the cross-sectoral collaboration organized at the national level?

Don't know.

6. Which are the current main needs and obstacles of the local authorities and regions in the prevention of violent radicalisation of young people? And those of the youth work (including social, police, etc.) (only if you possess this kind of information)?

We need more education.

7. Which is the support of the European Commission regarding these needs? Do you make use of some specific programs or expertise networks?

[Aucune réponse]

Annexe 10 – Transcription entretien Robert Orëll

Directeur exécutif du programme Exit au centre de Jeunesse Fryshuset, membre du comité de pilotage du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR) et co-président du Groupe de travail EXIT

16/08/2017, Entretien téléphonique

1. How is the prevention of violent radicalisation being carried out in Sweden? Which are the main actors?

The organisation that we have today initiated with the nomination of a National coordinator who has the responsibility of coordinating the work and after a year they focused very much on the municipalities and how the local municipalities could get awareness, preparation and training on how to prevent violent extremism and I think most of them made an action plan and named a local coordinator. That's the primary focus from the Government.

Next to that, there has been a strong focus on the civil society work, on supporting and empowering civil society organisations.

2. Does disengagement from violent extremism make part of the prevention strategy?

I think usually you won't say it makes part of prevention. You could put it in terms of preventing further escalations.

3. Is there a cross sectoral approach in Sweden?

Sure, I think the most famous example is the Danish model which very successful and well known. Sweden has the ambition to have a similar approach. We have a legislation a bit different which makes it more difficult concerning privacy, but we want to work on something similar. In our NGO, we usually have good cooperation with different authorities and actors.

4. Who are your main partners?

It depends on the needs of our clients. We work on needs. Usually it will be prison probation, probably police, social authorities, private companies, these type of actors.

5. Would you say that the cooperation between all these actors is going well?

There are really different organisations and structures and goals and there are surely challenges. One of our challenges was that previously many actors didn't identify the prevention as part of their work. I think of social authorities for example who would direct these cases to the police, to the schools, which I think is not very constructive. There is a change now that the National coordinator really managed to do. The local authorities and the local actors have a more sense of ownership of these questions, but of course it takes some time to build up structures and awareness and knowledge.

6. Which is the role of the youth sector in the prevention strategy?

There are two different types of youth work: there are local municipalities youth activities and the civil society organisations doing a work perhaps more focused on specific issues. If I look at Fryshuset which is a youth sector, the role is about helping young people to develop their strength, their interests, to empower them to make change, to have a role for the future and also by offering a passionate interest for discovering the real interests of young people, not what grownups think that young people should do, but what young people really want to do. In the preventive part, it is very important how young people express their experiences in a constructive way.

7. Who does most of the work? Civil society or local authorities?

It depends from region to region. I think there is a good mix of that.

8. Which are the current needs of the youth sector regarding the prevention of violent extremism?

I think on one hand is ownership of the work. In some regions is financing, in other lack of competence or training. But I don't know if I can give you a general answer.

9. Is there any training developed at national or local training?

I don't think there is a specific training for youth workers.

10. Recent terrorist attacks show that violent separatism is an important motivation, but it is not considered such as violent extremism. Why?

I think this is a local context and I don't know exactly why they don't focus on it as violent extremism. But I agree with you, it's part of the same mindset mechanisms and it's motivated by violence.

11. How is Sweden engaging in international exchange and cooperation on this topic?

I can give you some of the perspectives that I'm aware of. One of them is the RAN, where Sweden is very active as well as myself. But there are also other networks, the EU counter terrorism the Commission working groups, etc.

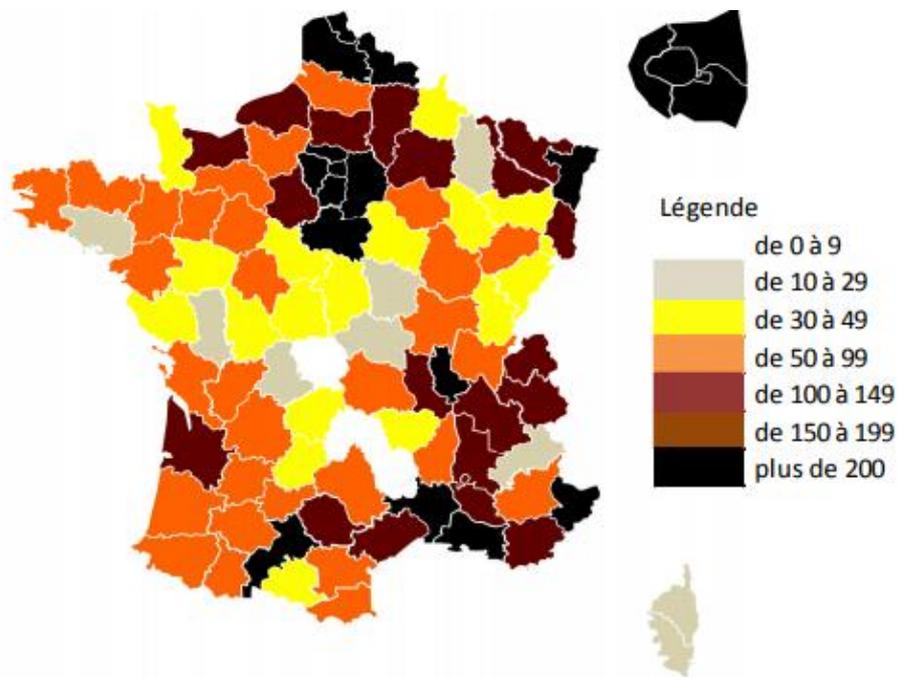
12. Do you consider that there is enough cooperation between the countries?

There are great initiatives such as the RAN, but I couldn't give a straight answer.

13. Does RAN exchange directly with youth workers?

Yes, the working group on youth and families does it.

Annexe 11 - Répartition des signalements sur le territoire français en mars 2017



Répartition totale des signalements
depuis le 29 avril 2014. *Source : Unité de
coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)*

Source : Sénat français, Note de synthèse « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation », mars 2017, URL : <http://www.senat.fr/rap/r16-483/r16-483.html> (Consulté le 13/08/2017), p. 1.

Annexe 12 - Abstract

The starting point of this paper is my experience as a Project manager assistant at the National Fund for Family Allowances (Caisse nationale des allocations familiales – the institution in charge of the Family policy of the French social security system), a one year internship in the framework of my second year of master’s degree in European studies and European project management. The European project “The Web Walkers”, to which I was associated, has as main objective the creation and testing of a training kit for youth workers on the topic of the prevention of radicalisation leading to violent extremism.

Although radicalisation leading to violent extremism and eventually to terrorism is an international problem, the cooperation between Member states of the European Union is far from being easy and consensual. The situation becomes even more complicated regarding the involvement of youth workers, a sector which is still unrecognized and controversial in many of the European countries. The aim of this paper is to answer to the following question: “Which is the support offered by the European Union to the youth workers involved in the strategies of prevention of radicalisation leading to violent extremism of the Member states?”

The study is based on the comparison between the great variety of definitions, policies and needs of the Member states, with a focus on France and Sweden, and the solutions proposed by the EU, with a deeper insight of the Erasmus+ program. The main conclusions are that not only Member states have very different vision of the prevention, but even within a single state, contradictory perceptions and professional cultures hinder the efficiency of the prevention strategy. Concerning the youth work sector, the main national needs are about specific training, the recognition of the value of the youth within the prevention strategy, the evaluation of existing methods that could be useful and of the new methods and measures taken, the cooperation with the other actors involved and especially the formal education system and the police, the involvement of young people and sustainable funding. In return, the EU provides a framework for the exchange of experiences and expertise and specific funds for the youth sector through the specific calls for proposals published under the Erasmus + program. On the one side, the diversity of contexts and sometimes lack of interest of the Member states make the cooperation difficult and this can also include changes of priorities on the political agenda; on the other side, the European Commission still has to ameliorate its capacity to carry out and coordinate a cross-sectoral dynamics of work and its reactivity to the needs expressed by the first-line practitioners and to include them in the political negotiation.

Sommaire

Introduction	1
I. La prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et l'animation socio-éducative : une pluralité de visions au sein de l'UE	4
A. Comprendre et prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent.....	4
1. Des termes et des définitions multiples.....	4
2. Les causes de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et les types d'extrémisme violent.....	6
3. La prévention : niveaux, publics et acteurs	9
B. L'animation socio-éducative et la prévention	12
1. Qui sont les « jeunes » ? Et quelles politiques publiques pour la jeunesse ?.....	12
2. L'animation socio-éducative : un statut peu défini à travers les Etats membres	14
3. Quel apport de l'animation socio-éducative à la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent ?	16
II. Stratégies nationales de prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent	19
A. Vue d'ensemble : la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans les Etats membres de l'UE	19
1. Les stratégies de prévention des Etats membres : des visions multiples	19
1. Quelle place pour les animateurs socio-éducatifs dans les stratégies nationales ?	23
A. Focus sur la France et la Suède : diversité et points communs	25
1. La France : clarifier, former et échanger.....	26
2. La Suède : former, repérer et échanger	30
3. Bilan comparatif entre la France et la Suède	34
III. La réponse européenne aux besoins des Etats membres pour prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent	37
A. Les outils développés par l'UE pour prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent.....	37
1. Dispositifs et instruments politiques	37
2. Instruments financiers	41
3. Réseaux européens	42

A. L'Union européenne, le secteur socio-éducatif et la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent : le déploiement du soutien.....	44
1. Le plan de travail pour la Jeunesse 2016-2018 : la création d'une boîte à outils pour les travailleurs socio-éducatifs.....	44
2. Erasmus + : Appels à projets et cartographie des projets financés.....	47
3. « The Web Walkers » : monter un projet européen qui réponde à la diversité de besoins nationaux.....	50
Conclusions.....	53
Bibliographie.....	55
Sources primaires.....	55
Sources secondaires.....	64
Annexes.....	69
Annexe 1 – Bilan de stage.....	69
Annexe 2 – Transcription entretien Moschovakos Michail.....	70
Annexe 3 – Transcription entretien Manuel Gonçalves Gil.....	74
Annexe 4 – Transcription entretien Vincent Demange.....	80
Annexe 5 – Transcription entretien Pierre Montaudon.....	84
Annexe 6 – Transcription entretien Pontus Ekstedt.....	89
Annexe 7 – Transcription entretien Gilles Kounowski.....	92
Annexe 8 – Transcription entretien Caf de l'Essonne.....	95
Annexe 9 – Entretien Greta Berg.....	100
Annexe 10 – Transcription entretien Robert Orëll.....	101
Annexe 11 - Répartition des signalements sur le territoire français en mars 2017.....	104
Annexe 12 - Abstract.....	105
Sommaire.....	106

